



LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

*Diagnostic local de sécurité
Commune de Mabondo*





LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

*Diagnostic local de sécurité
Commune de Mabondo*



COGINTA répond à toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :
Association COGINTA, Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
7 chemin de Balexert, Châtelaine, CH-1219 Genève – Suisse
ou par email à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Auteurs :
Dr. Dominique Wisler et Prof. Dr. Ildephonse Tshinyama Kadima

Contributions :
Rafael Avila Coya, Nilson Kakula

Enquêteurs :
Rafael Avila Coya (chef terrain), Antho Mputu Muambayi, Barthélémy Mbaya Mpiana, Carine Kanyinda Mputu, Daniel Kuamba Busaka, Delavie Kasa Mbombo, Florimond Mukini Lushimba, Grâce Zango, Guillaume Lusambu Anelk, Japhet Khenda Munganga, Jean Munda Dikangu, Jethro Muileu Tunsele, Jolie Nsimire Mulumeoderwa, Jules Sangamayi Ciepela, Léontine Ntumba Kayimbongi, Mimie Wiya Belesie, Olivier Kabula Kabula, Patient Mukanya, Pierre Matuna Mingashanga, Santa Sanga Isazu, Paul The Best Kabongo Muana

Cartographie :
Rafael Avila Coya

Directeur de la publication :
Sébastien Gouraud

Conception et mise en pages :
Services Concept – Graphic Design, Genève & Valais

Crédits photo :
© Coginta

Photo de couverture :
Poste de contrôle de Katshongo

Imprimé à Kinshasa, République démocratique du Congo

Le présent ouvrage peut également être consulté et téléchargé sur le site internet :
<http://www.coginta.org>

© Coginta 2023



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du Projet d'appui à la réforme de la police III (PARP III). Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Association COGINTA et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	vii	I
Introduction	x	II
PARTIE I : RÉSULTATS DU SONDAGE	1	III
CHAPITRE I : La sécurité	3	
CHAPITRE II : Les comportements en matière de sécurité	20	IV
CHAPITRE III : Les interactions avec la police	25	
CHAPITRE IV : La perception de la police	30	
CHAPITRE V : Les priorités en matière de sécurité	37	
PARTIE II : ÉTUDES DE CAS	45	
CHAPITRE VI : Les bandes de jeunes organisées	46	
CHAPITRE VII : La criminalité organisée et le diamant	57	
CHAPITRE VIII : Les relations entre la police et la population	64	
CHAPITRE IX : Violences sexuelles	70	
CHAPITRE X : Le repli communautaire et l'impact sur les pratiques policières	78	
PARTIE III : LEVIERS DE LA CONFIANCE	83	
PARTIE IV : RECOMMANDATIONS	89	
Annexe méthodologique	94	

SIGLES ET ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
ANR	Agence nationale de renseignement
CLSP	Conseil local de sécurité de proximité
CSRP	Comité de suivi de la réforme de la police
DCAF	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité
DDR	Démobilisation, désarmement et réintégration
DFID	Département du Développement international
DGM	Direction générale de la migration
DLS	Diagnostic local de sécurité
ETD	Entité territoriale décentralisée
FARDC	Forces armées de République démocratique du Congo
GMI	Groupe mobile d'intervention
HCR	Haut Commissariat pour les réfugiés
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPJ	Officier de police judiciaire
OSM	OpenStreetMap
PARP	Projet d'appui à la réforme de la police
PCR	Police de la circulation routière
PIC	Police d'investigation criminelle
PNC	Police nationale congolaise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social
UNPOL	Police des Nations unies
VGM	Violences basées sur le genre

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce Diagnostic local de sécurité, ou DLS, a été réalisé pour la commune de Mabondo, l'une des cinq communes de la ville de Tshikapa, chef-lieu de la province du Kasai. Son objectif est de documenter la problématique de sécurité de la commune et de formuler des recommandations à l'intention du Conseil local de sécurité de proximité (CLSP) de la commune pour la formulation d'un plan local de prévention de la délinquance. Le DLS est une étape de l'introduction de la police de proximité dans la commune de Mabondo qu'appuie le *Projet d'appui à la réforme de la police* (PARP III) financé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium regroupant Enabel, Coginta et le DCAF. Le DLS de Mabondo recueille la demande sociale en matière de sécurité à travers 1) un sondage de la population réalisé entre les 10 et 20 août 2022 auprès d'un échantillon de 1 403 résidents de la commune, 2) une quinzaine d'entretiens semi-dirigés, individuels ou en groupes, avec des experts de la police, la justice, le monde de la santé, la filière du diamant et la société civile à Tshikapa ainsi que 3) une revue de la littérature pertinente sur Tshikapa.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Cinq axes thématiques clefs ont été identifiés par le DLS.

La première thématique est celle d'une délinquance juvénile qui se manifeste sous la forme de bandes organisées de jeunes – appelées des *bases* – qui s'apparentent au phénomène Kuluna de Kinshasa. Ces bandes inciviles, territorialisées, présentes uniquement dans les quartiers urbains de Mabondo, vivent de menus larcins, consomment de la drogue et un alcool local – le *tshitshampa* – lorsqu'elles opèrent, harcèlent les résidents à la tombée de la nuit et sont en bonne partie responsables des agressions, cambriolages, vols divers et violences sexuelles qui sont le lot quotidien des résidents de la commune. Les chiffres de la criminalité sont très élevés à Mabondo. En moyenne, 47.5 % des résidents de Mabondo ont été cambriolés ces derniers trois ans, 13.7 % ont été victimes d'une agression physique et 7.1 % des femmes ont été agressées sexuellement. Cette criminalité galopante péjore la qualité de vie à Mabondo et le sentiment d'insécurité atteint des taux records. Avec

l'accès à l'eau potable, l'insécurité est au cœur des préoccupations quotidiennes des résidents. L'insécurité tend à se concentrer dans des zones chaudes, comme des marchés, un stade de football ou encore une école. L'urbanisme sauvage à Mabondo est en partie responsable de la situation. Il rend difficile l'accès aux quartiers et donc aussi leur contrôle; les rues ne sont pas éclairées la nuit; le territoire est scarifié par des ravins profonds qui se révèlent très insécurisants surtout pour les femmes et les filles lorsqu'il s'agit de chercher l'eau à la source; Mabondo regorge d'endroits isolés qui deviennent des coupe-gorges s'il faut les traverser de nuit. 38 % des résidents de la commune ne s'estiment pas en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans les rues de leur quartier et 78.2 % sont insécurisés de la sorte de nuit. L'insécurité grimpe aux heures nocturnes lorsque la police n'effectue plus de patrouilles. Il n'existe pas de numéro d'appel gratuit à la police en cas d'urgence. Celle-ci n'intervient que rarement dans des délais courts du fait d'une mobilité inadaptée, d'une très faible territorialisation dans deux postes de police pour un vaste territoire peu accessible et d'un effectif dérisoire de 24 policiers desservant une population de plus de 700 000 habitants. La population se sent abandonnée, d'où le taux très élevé de 37.7 % de résidents qui estiment que personne n'assure la sécurité dans la commune.

Cette délinquance juvénile est à distinguer d'une autre problématique qui contribue à insécuriser les résidents de Mabondo et cela, initialement, surtout à la périphérie de la commune. Il s'agit de braquages et d'homicides volontaires qui se multiplient à Tshikapa depuis peu. Ceux-ci ont tout d'abord ciblé la filière du diamant de Tshikapa sur les axes routiers pénétrants de Tshikapa pour, aujourd'hui, toucher plus de monde et s'aventurer au cœur même de la ville. Cette grande criminalité insécurise surtout les résidents des villages. Ceux-ci bordent la nationale N1 en direction de Kananga et s'égrènent sur les routes secondaires menant à divers sites miniers en direction du sud. Victimes de cambriolages à répétition, les résidents de ces villages s'estiment sans défense face aux braqueurs, présentent des taux d'insécurité très élevés et souhaitent que la police traite en priorité de ce qu'ils qualifient de « criminalité organisée ». Le doute subsiste sur l'identité des auteurs de ce grand banditisme. Dans la

mémoire collective, celui-ci évoque la période sombre des années 2000 où sévissait à Tshikapa une bande de dangereux délinquants, emmenée par un certain Bruce Ngolela, déserteur de l'armée, qui fut responsable de près de 200 assassinats ciblant les négociants de diamant et dont l'organisation criminelle avait des ramifications au sein même des forces de sécurité. Certains, dans la ville, soupçonnent des *Mbororo*, un groupe d'éleveurs peulhs venus s'installer dans la région récemment, alors que d'autres estiment qu'il s'agit plutôt de membres ou d'ex-membres des forces de sécurité. Pour répondre à ce grand banditisme, la police a installé des barrages, ou barrières, sur les axes pénétrants qui sont censés contrôler les voyageurs. Très peu mobile, peu réactive, la police n'a pas été en mesure jusqu'ici d'identifier ni de poursuivre les auteurs de ces braquages. Cette incapacité chronique entretient au sein de la population un sentiment d'abandon et d'inefficacité de la police – seuls 43.3% des résidents pensent que la police fait du bon travail à Mabondo – et nourrit des doutes sur d'éventuelles connivences entre les forces de sécurité et les braqueurs ce d'autant que des témoignages font état du port d'uniformes par les auteurs de cette grande criminalité.

La troisième thématique est celle de l'interaction problématique entre les résidents et la police. Le contact avec la police suscite avant tout le mécontentement et seulement occasionnellement l'approbation des communautés. 80% des situations de contact engendrent un mécontentement. 56% des résidents de la commune de Mabondo déclarent ne pas faire confiance dans leur police. La défiance s'explique avant tout par l'insécurité ressentie, surtout de nuit lorsque la rue devient dangereuse, mais aussi par l'insatisfaction chronique des résidents lorsqu'ils ont une affaire à traiter avec la police. L'insatisfaction domine auprès des victimes qui déposent plainte, ce qu'ils font rarement en conséquence. En effet, 97.3% des victimes de cambriolage et 91.3% pour les agressions ayant dénoncé le cas à la police se sont déclarées insatisfaites du traitement policier de l'affaire. Il existe d'autres situations de contact à l'occasion d'une patrouille, sur une barrière ou dans le cadre d'une investigation par exemple. Toutes situations confondues, seuls 19.7% des résidents s'estiment satisfaits du contact qu'ils ont eu avec la police de Mabondo. 12.5% de l'ensemble des résidents de Mabondo ont fait l'objet de ce qu'ils jugent être un abus de la part des policiers ces derniers trois ans. La récrimi-

nation principale pointe du doigt la « tracasserie » pécuniaire. Mais les femmes parlent aussi, souvent, de vols de la part de policiers à l'occasion d'un contact. Ces interactions brisées, insatisfaisantes, entraînent la chute de confiance constatée dans les chiffres du sondage et qui s'avère beaucoup plus basse à Mabondo que dans d'autres villes du pays. La problématique des tracasseries est minimisée par certains responsables de la police de Mabondo qui avancent des impératifs liés à la modicité du salaire des policiers et l'absence de budget opérationnel. Cela entraîne ces déviances policières qu'ils jugent plutôt bénignes au regard de la contribution de la police à la sécurité locale. L'étude rappelle que si la déviance est réprouvée par les résidents, ceux-ci s'en accommodent, lorsque cela sert leurs intérêts immédiats. Ils s'adressent à la police plutôt qu'aux chefs de quartier lorsqu'ils souhaitent régler des comptes et punir la personne avec laquelle ils ont un différend. Dans la campagne, ils peuvent même faire appel à l'Agence nationale des renseignements (ANR) ou l'armée lorsqu'ils souhaitent punir sévèrement la personne qui leur a causé du tort.

La quatrième thématique qui ressort du DLS est le constat d'un écart très important entre les sexes dans l'accès à la sécurité. Contrairement à ce qui est le cas pour les hommes, la sécurité figure en tête des préoccupations quotidiennes des femmes de Mabondo. De jour comme de nuit, elles affichent un sentiment d'insécurité systématiquement plus élevé que les hommes. 39.5% d'entre elles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans les rues de leur quartier. Une femme sur deux redoute d'être victime de violences sexuelles dans l'année à venir. Insécurisées dans l'espace public, vulnérables, estimant que l'insécurité est le problème principal auquel elles doivent faire face quotidiennement dans la commune, elles se détournent pourtant de l'institution policière lorsqu'il s'agit de dénoncer un crime. Elles se détournent d'une police en qui elles n'ont pas confiance, qui les discrimine selon elles, et dont les services sont souvent payants alors la précarité financière domine dans la commune. 27.3% des femmes ne font « pas du tout » confiance dans la police contre 18% des hommes. Partant, elles s'adressent très peu à la police pour traiter une affaire. 6.8% des femmes victimes d'un cambriolage s'adressent à la police pour traiter le cas contre 15.7% des hommes. 17.6% des femmes victimes d'agression dénoncent à la police contre 22.7% des hommes.

20.4% des femmes survivant à des violences sexuelles dénoncent à la police contre 36.4% des hommes. Le DLS illustre cette problématique de l'accès limité à la sécurité pour la femme à travers une étude de cas sur les violences sexuelles et avance que les femmes renoncent également à la poursuite pénale des auteurs dans la mesure où dans la culture luba seule une cérémonie de purification initiée par les chefs coutumiers leur garantit une réintégration sociale tout simplement vitale pour elles.

En arrière-fond de la forte défiance des femmes de la communauté lubaphone envers la police, il y a sans doute la réminiscence d'une forte exposition des femmes aux exactions et aux violences sexuelles de la part des forces de sécurité durant la récente rébellion de la *Kamuina Nsapu* comme l'ont documenté les Nations unies. L'expérience du processus judiciaire comme d'un marchandage où le plus offrant l'emporte peut aussi être traumatisante. Le processus judiciaire expose également leur cas publiquement. En raison des interdits et tabous culturels véhiculés par la communauté lubaphone, majoritaire à 90% à Mabondo, les femmes tentent d'éviter la stigmatisation sociale des victimes d'abus sexuels et préfèrent s'en remettre aux autorités coutumières qui, seules, sont habilitées à organiser des séances de purification pour permettre leur réhabilitation dans la communauté. Dans un contexte d'insécurité du droit doublé d'une culture qui marginalise les victimes de viols, les femmes adoptent des stratégies informelles ou conciliatrices qui leur offrent de meilleures chances de réintégration au sein de leur communauté. C'est ce qui explique leur recours aux autorités traditionnelles ou aux chefs de quartier lorsqu'elles sont confrontées à la criminalité.

La cinquième thématique sur laquelle se penche le DLS est celle du repli ethnique des trois communautés de Tshikapa, les Lubas qui occupent la rive droite de la rivière Kasai (Mabondo et Mbumba), les Pende majoritaires dans les communes de Dibumba et les Tshokwe dominants à Kanzala. Les rapports déjà tendus qu'entretenaient Tshokwe et Pende avec les Lubas ont dégénéré en conflit ouvert, violent, au cours de la rébellion de la *Kamuina Nsapu*, et, bien que le calme soit revenu dans la cité, le conflit a provoqué un repli communautaire et une défiance mutuelle profonde entre ces groupes. Cette dynamique de repli touche toutes les sphères sociales, politiques et économiques de Tshikapa.

La police, et sa perception par les communautés, n'en est pas exempte. Une de ses manifestations est la propension des hommes comme des femmes à s'adresser aux chefs de quartier, qui les représentent, plutôt qu'à la police perçue comme extérieure, étrangère, lorsqu'ils ont été victimes d'un crime. Moins d'une personne sur dix à Mabondo estime que la solution à l'insécurité passe par une augmentation des effectifs de police bien que ceux-ci soient dérisoires et notoirement insuffisants pour juguler la criminalité. Les résidents insistent plutôt sur l'amélioration de la discipline, la déontologie, la formation et le recrutement, autant de mesures qui rendraient la police, à leurs yeux, plus acceptable. 88% des résidents estiment que la police n'applique pas le principe de déontologie consistant à traiter tout le monde de la même manière et 20% pensent que des critères ethniques entrent en jeu. De son côté, la police approche les communautés avec circonspection lorsqu'il s'agit de faire une arrestation car l'intervention policière peut se heurter à la résistance de toute la communauté laquelle protégera les délinquants des bases perçus comme des fils du quartier. Du coup, elle négocie l'ordre public avec les chefs de quartier, et dépêche de préférence des policiers originaires de la communauté lorsqu'il s'agit de faire une arrestation. De nouvelles tensions ont émergé après la démobilisation des miliciens de la *Kamuina Nsapu* dont une partie a été réintégrée volontairement – sans passer par un processus sanctionné par les Nations unies –, dans la police alors que les milices Tshokwe et Pende ont refusé cette option et gardé leurs armes. Les communautés Tshokwe et Pende s'inquiètent de la présence d'anciens miliciens d'origine luba dans la police tandis que la communauté lubaphone considère que les milices communautaires peuvent ressurgir en tout temps. Les risques de « communautarisation » de la police sont identifiés par les responsables de la police qui notent qu'il arrive que les communautés soient averties à l'avance d'une intervention par des éléments policiers originaires de cette communauté.

I

II

III

IV

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ

Sous l'impulsion des travaux du Comité de suivi de la réforme de la police (CSRFP), la Police nationale du Congo (PNC) s'est dotée en 2010 d'une doctrine de police de proximité promouvant pour l'intégralité de ses services les principes du service aux communautés, de la résolution de problèmes et de la déontologie et les droits de l'homme. Deux ans plus tard, en septembre 2013, le gouvernement renforçait le dispositif en adoptant en conseil des ministres un décret mettant en place des conseils locaux de sécurité de proximité (CLSP) à l'échelon des entités territoriales décentralisées (ETD). Sous la présidence de l'autorité civile des ETD, ces CLSP se sont vu confier la tâche d'organiser localement une concertation régulière des communautés locales sous forme de forums de quartier et le dialogue entre les services étatiques, la justice et la société civile pour fixer l'agenda des services de police de proximité. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture a été appuyée ponctuellement par la communauté internationale dans plusieurs villes du pays : Bunia (PNUD), Kinshasa (Coopération belge), de Matadi, Bukavu et Kananga (DFID), Lubumbashi et Mbuji-Mayi (OIM) ainsi que Tshikapa (OIM et PNUD). En 2019, le nouveau gouvernement national a affiché sa volonté de prolonger cette dynamique et même de la renforcer. À l'est du Congo, le gouvernement provincial du Sud-Kivu a déclaré vouloir mettre en place des CLSP sur l'ensemble de la province. Des CLSP ont été installés dans des villes comme Uvira¹ mais également dans les chefferies de la province².

Le projet d'Appui à la réforme de la police (PARP III) financé par l'Union européenne poursuit ces efforts avec un volet dédié de soutien au renforcement de la police de proximité dans trois municipalités de République démocratique du Congo (RDC) : la commune de Mabondo à Tshikapa (province du Kasai), la commune de Mbunya à Bunia

(province de l'Ituri) et la commune de Wangata à Mbandaka (province de l'Équateur). En collaboration avec les CLSPs installés dans chacune de ces communes, le projet réalise des diagnostics locaux de sécurité (DLS) à l'issue desquels des recommandations doivent être émises pour permettre aux CLSPs d'élaborer des plans locaux de sécurité de proximité. Le PARP III prévoit également la construction d'infrastructures policières dans ces communes, la fourniture d'équipements, des formations de la police judiciaire et des personnels déployés dans les commissariats ainsi que des appuis à des mesures de prévention des partenaires locaux qui s'inspireront des recommandations des DLSs.

Les DLSs sont un outil standardisé d'analyse des questions de sécurité locale fondé sur une consultation des résidents. Leur ambition est de recueillir et d'analyser la demande sociale locale en matière de sécurité et de police avec pour objectif final de soutenir la décision et la planification stratégique en matière de sécurité locale. Tel qu'il est conçu dans ce rapport, le DLS de la commune de Mabondo mobilise deux approches méthodologiques complémentaires se déroulant selon un processus en deux temps. La première étape consiste à effectuer un sondage auprès d'un échantillon représentatif de résidents de la commune sur un ensemble de thématiques sécuritaires comme les préoccupations sécuritaires principales des résidents, la prévalence de la victimisation face à différents types de criminalité, le niveau des incivilités par type dans les quartiers, l'expérience du contact avec la police dans différents contextes comme celui de la plainte, ou encore la perception de la police et de la manière dont elle exerce son mandat ainsi que les attentes en matière de services de police et de sécurité. Les problématiques repérées à l'aide de l'analyse des données de sondage sont ensuite approfondies dans une seconde étape par l'exploitation des études existantes sur ces thématiques et par des entretiens qualitatifs originaux avec des experts et les acteurs locaux que sont la police, les autorités, la justice, des ONGs, ou encore des groupes de résidents vulnérables.

1 Voir par exemple Monusco, « Lutte contre l'insécurité à Uvira : les Conseils locaux pour la sécurité de proximité mis en avant, 5 juin 2020 » (Vu le 1 janvier 2023 : <https://monusco.unmissions.org/lutte-contre-l%E2%80%99ins%C3%A9curit%C3%A9C2%A0%C3%A0-uvira-les-conseils-locaux-pour-la-s%C3%A9curit%C3%A9-de-proximit%C3%A9-mis-en-avant>.)

2 Thill, Michel et Abel Cimanuka, *La gouvernance de la sécurité locale à l'est du Congo. Décentralisation, réforme de la police et interventions dans la chefferie de Buhavu*, Rift Valley Institute. 2022.

Dans le cas présent de la commune de Mabondo à Tshikapa, le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1'403 résidents entre les 10 et 20 août 2022 selon une méthodologie présentée en annexe de ce rapport. Le sondage a été complété par une série d'entretiens avec les acteurs locaux lors d'une mission d'une dizaine de jours à Tshikapa de l'un des co-auteurs de ce rapport qui officie en tant que professeur de criminologie de l'Université de Lubumbashi. Pour les besoins du DLS, le projet s'est également attaché à améliorer la cartographie de la commune de Mabondo en traçant les périmètres des quartiers avec l'aide des chefs de quartier, en cartographiant (et nommant) les avenues manquantes sur la base d'images satellitaires et en collectant de multiples points d'intérêt – des écoles, des centres de santé, les postes de police, les bureaux de chefs de quartier, ou encore des églises – durant la phase de terrain. Ces derniers ont été ensuite cartographiés sur OpenStreetMap, sont accessibles publiquement et sont exploités pour les besoins de l'analyse sécuritaire du DLS.

Le DLS de Mabondo comporte quatre parties. Après une introduction sur les objectifs du DLS et le contexte socio-démographique de la commune, les principaux indicateurs de sécurité et de perception de la police sont présentés dans une première partie. Celle-ci se base essentiellement sur l'analyse des données de sondage tout en exploitant d'autres bases de données sur la sécurité et les conflits lorsqu'elles existent. Pour permettre aux lecteurs de mieux situer le niveau des indicateurs de sécurité de Tshikapa, quelques chiffres clefs obtenus par les communes pilotes des villes de Bunia et de Mbandaka sont également présentés tout au long de la présentation de cette première partie.

Dans des chapitres successifs, la deuxième partie traite de cinq thématiques de sécurité repérées à partir des données de sondage. Ces thématiques sont approfondies à partir de la série d'entretiens réalisés avec les différentes parties prenantes à Tshikapa tout en s'appuyant également sur la littérature et des rapports d'experts. Ces thématiques sont, dans l'ordre des chapitres, le phénomène de gangs de jeunes appelés Kuluna, qui sévissent dans l'espace urbain de commune de

Mabondo, provoquant de nombreuses incivilités, des agressions et de menus larcins qui insécurisent les résidents. La deuxième thématique se rapporte au grand banditisme qui touche en priorité les négociants de diamants lors de leurs mouvements entre les zones minières et Tshikapa. La troisième thématique concerne les relations tendues entre la police et les résidents de Mabondo qui lui reprochent des pratiques de prédation et un manque d'efficacité dans la lutte contre l'insécurité. Le sondage permet d'observer un écart entre les sexes dans l'accès à la sécurité qui constitue la quatrième thématique traitée dans cette partie. Finalement, le DLS se penche sur relations intercommunautaires compliquées dans la ville de Tshikapa et l'impact qu'elles ont notamment sur les conduites des résidents et l'action policière.

La troisième partie fait une analyse des leviers du changement pour améliorer la confiance dans la police tandis que la quatrième partie suggère des pistes pouvant figurer dans un plan local de sécurité et de prévention de la délinquance.

PRÉSENTATION DE TSHIKAPA

Ville d'environ deux millions habitants, Tshikapa est le chef-lieu de la nouvelle province du Kasai créée en 2015 à partir du démembrement de l'ancienne province du Kasai occidental. La province forme le flanc Ouest du Grand Kasai, une région centrale de RDC qui regroupe aujourd'hui 5 provinces et totalise quelque 15 millions d'habitants.³ C'est également l'une des régions les plus pauvres de RDC. Selon les statistiques de 2016, l'espérance de vie dans le Grand Kasai est de 53.09 ans contre 58.9 au niveau national; le nombre moyen d'années de scolarisation pour des adultes est de 6.32 contre 7.32 à l'échelon national tandis que les taux de pauvreté sont supérieurs à 80% contre 50% autour des grandes agglomérations comme Kinshasa et Lubumbashi.⁴ Un rapport de la Banque mondiale montrait que cette région était la seule de RDC où l'incidence de la pauvreté s'était aggravée entre 2005 et 2012.⁵

3 Les provinces du Kasai, du Kasai central, du Kasai oriental, du Lomami et du Sankuru.

4 P. 32, Interpeace, *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai central*. Octobre 2020.

5 Banque mondiale. *Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo*, Directions du développement. Washington 2018.

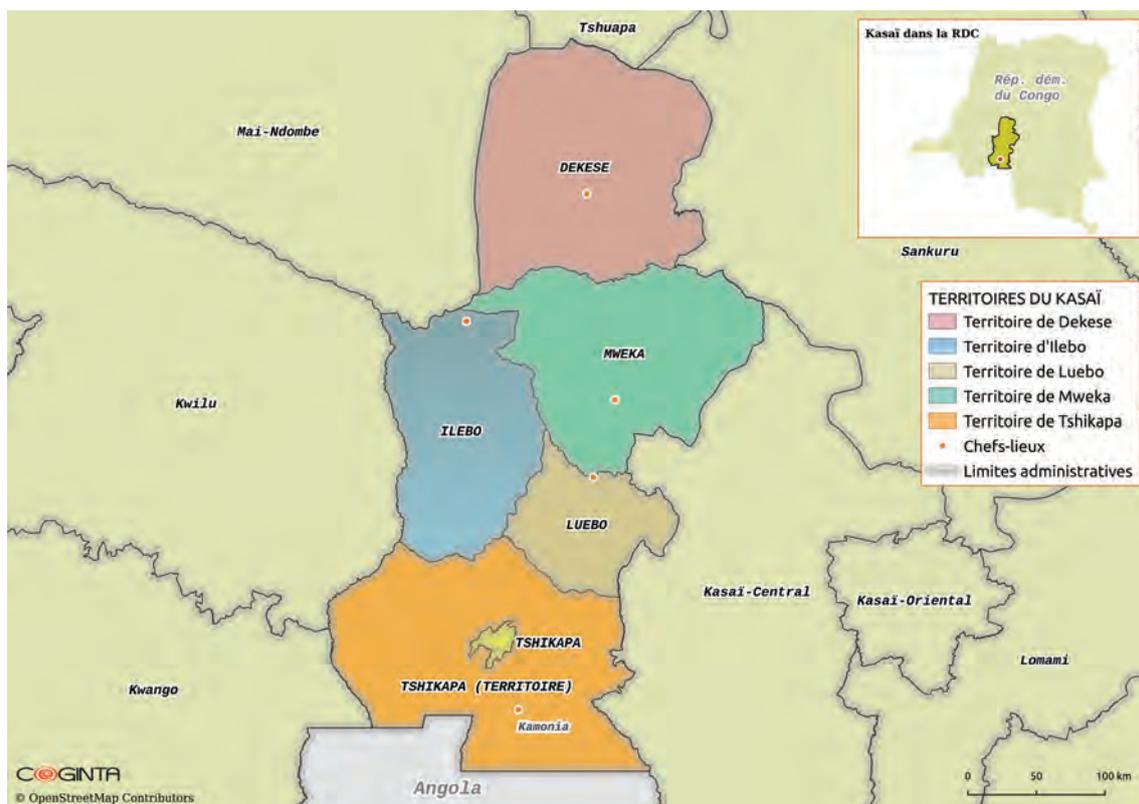
LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

La ville est traversée d'ouest en est par un axe routier majeur – la N1 – reliant le port de Matadi et Kinshasa à Lubumbashi en passant par Kananga et Mbuji-Mayi et, du nord au sud, par la rivière Kasai, principal affluent du fleuve Congo. Construite sur des argiles alluvionnaires et dotée de réserves en diamant importantes, Tshikapa a connu une croissance démographique spectaculaire avec la libéralisation des activités du diamant autorisant l'exploitation artisanale à partir de 1982. Le boom s'est prolongé jusque dans les années 2000 pour être stoppé ensuite par la chute du prix du diamant. Depuis 2008, les estimations parlent d'une vague d'émigration vers Kinshasa ou le Haut-Katanga évaluée à près de 200 000 personnes, essentiellement des anciens creuseurs ou trafiquants de diamants, depuis l'ensemble du Grand Kasai.⁶

Le conflit lié à la rébellion de la *Kamuina Nsapu* dès 2016 a entraîné une paralysie du secteur minier et le départ de nombreux opérateurs qui ne sont jamais revenus⁷. Aujourd'hui, la ville toujours densément peuplée,⁸ devenue chef-lieu administratif de la province en 2015, conserve le rôle de pôle d'échanges commerciaux alimentant la province, mais doit gérer l'« après-diamant » pour tenter d'enrayer le déclin économique et retrouver la croissance. Tshikapa dispose de 3 hôpitaux, une quinzaine d'hôtels, 4 universités et des instituts d'enseignement supérieur, 1 banque centrale et, en 2014, elle comptait toujours 250 comptoirs commercialisant le diamant.⁹

CARTE 1 : TERRITOIRES DE LA PROVINCE DU KASAI



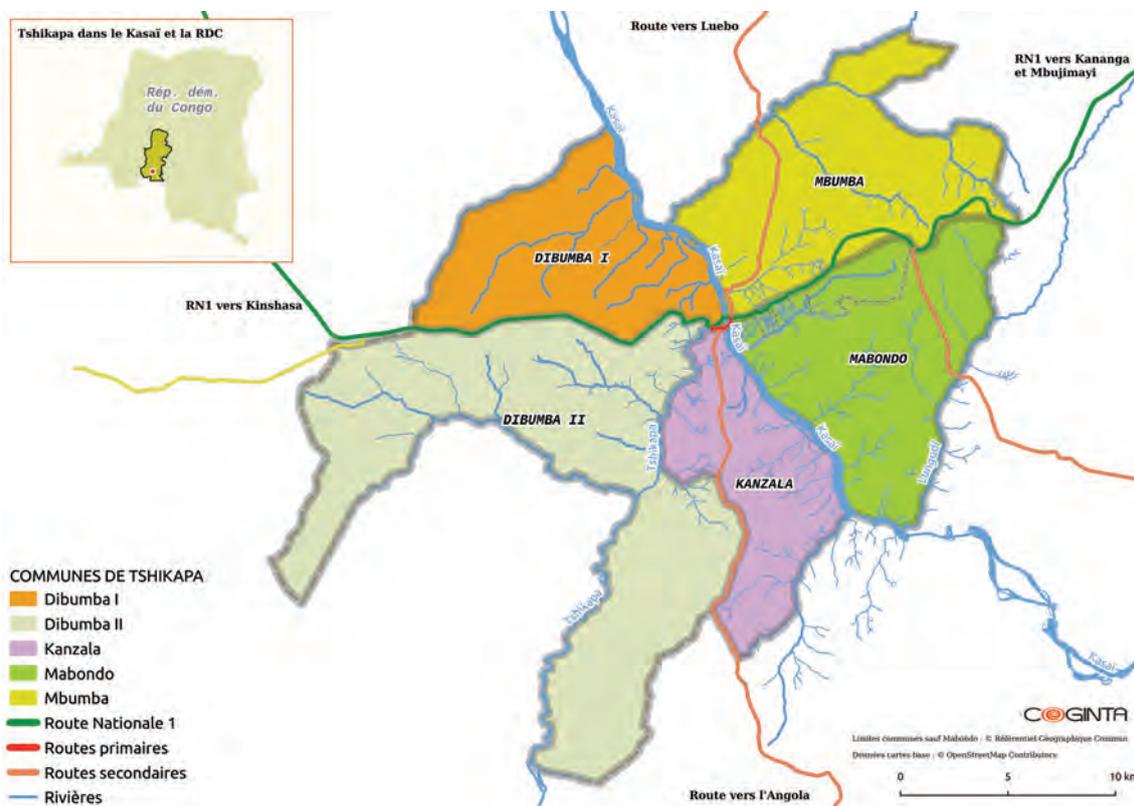
6 Kabata Kabamba, *Pouvoir, territorialité et conflictualité au Grand Kasai*, Belgeo (en ligne), 17 septembre 2018.

7 P. 52. Interpeace. *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai central*. Octobre 2020.

8 Un rapport de la Banque mondiale évalue cette densité à 20'500 habitants au km², soit l'une des densités les plus élevées du pays. Cf. Directions du développement. Environnement et développement durable. *Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo*. 2018.

9 *Rapport d'aménagement de la RN 1 Tshikapa – Kamuesha et réhabilitation des infrastructures rurales*, Groupe de la Banque africaine de développement, 2014.

CARTE 2 : VILLE DE TSHIKAPA



La ville de Tshikapa est subdivisée administrativement en 5 communes, dont trois sont situées sur la rive gauche du fleuve Kasai (Dibumba 1 et 2 et Kanzala) et deux sur sa rive droite (Mbumba et Mabondo) correspondant à la colline dite de Kele (Carte 2). Selon la tradition, la ville abrite trois communautés d'origine, ou autochtones, les Pende, les Tchokwe et les Nyambi. Celles et ceux qui n'appartiennent pas à ces trois communautés autochtones historiques sont appelés des « venants ». Ces communautés vivent de manière ségréguée étant largement majoritaires dans leurs territoires communaux respectifs.¹⁰ Les Pende sont dominants dans les deux communes de Dibumba, les Tchokwe sont plus présents dans la commune de Kanzala avec un prolongement jusqu'à Kamonia au sud alors que les Nyambi lubaphones sont très largement majoritaires dans les communes de la rive droite du fleuve Kasai, à savoir Mbumba et Mabondo.

Tshikapa n'a pas été épargnée par la grave crise sécuritaire qui a secoué le Grand Kasai entre 2016 et 2018 avec la rébellion de la *Kamuina Nsapu*. La milice est entrée dans la ville début décembre 2016 occasionnant des dizaines de morts et des destructions importantes avant d'être boutée hors de la ville par les FARDC venus en renfort depuis Kinshasa. Au niveau de la seule province du Kasai, le conflit a engendré quelque 334 000 déplacés internes¹¹, dont 250 000 dans la ville même de Tshikapa.¹² Plus de la moitié des personnes interrogées par une ONG dans la province du Kasai déclarent avoir eu leurs biens détruits pendant l'insurrection.¹³ Le conflit a distendu les liens entre communautés. La *Kamuina Nsapu* étant issue d'un clan lubaphone (les Bajila Kasanga) du Kasai central, elle fut labellisée de « rébellion lubaphone »¹⁴ et se doublait d'une marginalisation politique des Luba du fait que les Pende et les Tchokwe tenaient les

10 P.19. Rapport de la mission de l'équipe de suivi mobile à Tshikapa (12-16 janvier 2017).

11 P.12. Rapport de la mission de l'équipe de suivi mobile à Tshikapa (12-16 janvier 2017).

12 Selon les statistiques du DTM Tracker de l'OIM: <https://displacement.iom.int/democratic-republic-congo>.

13 P. 51. Interpeace. *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai central*. Octobre 2020.

14 Par exemple : OFRA, *Situation sécuritaire au Kasai*, avril 2018 ; ONU, *Rapport de la mission de l'équipe de suivi mobile (MTT) à Tshikapa*, 2017.

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo



Vue de Mabondo depuis la rivière Kasai

manettes du pouvoir dans la ville et la province après s'être rangés derrière la majorité présidentielle. Les communautés Tshokwe et Pende ont créé «début 2017 des milices dites d'auto-défense, notamment les groupes *Bana Moura* et *Ecurie Mbembe*, qui se sont attaquées aux élément *Kamuina Nsapu* et leurs villages, lançant un cycle d'affrontements et de représailles intercommunautaires». ¹⁵ A Tshikapa, il y eut des arrestations dans la communauté lubaphone soupçonnée de collusion avec la milice à la suite des affrontements de 2016. Les *Bana Mura*, à majorité Tshokwe, et *Ecurie Mbembe*, à majorité Pende, ont refusé de rentrer dans un processus DDR manifestant des craintes pour leur sécurité. Nous reviendrons sur ces événements dans une section de ce DLS et sur le retour au calme dans la ville depuis 2018. Tshikapa a bénéficié d'appuis de la MONUSCO, laquelle a ouvert temporairement un bureau dans la ville après les affrontements de 2016, et plus récemment, d'un projet de police de proximité exécuté par l'OIM et le PNUD dans la commune de Kanzala. Ce projet a permis d'établir dans la commune de Kanzala

un Conseil local de sécurité de proximité, des forums de quartier, de construire des infrastructures policières ainsi que de former 200 policiers pendant 6 mois à la police de proximité, lesquels ont achevé leur formation le 12 avril 2022.

LA COMMUNE DE MABONDO

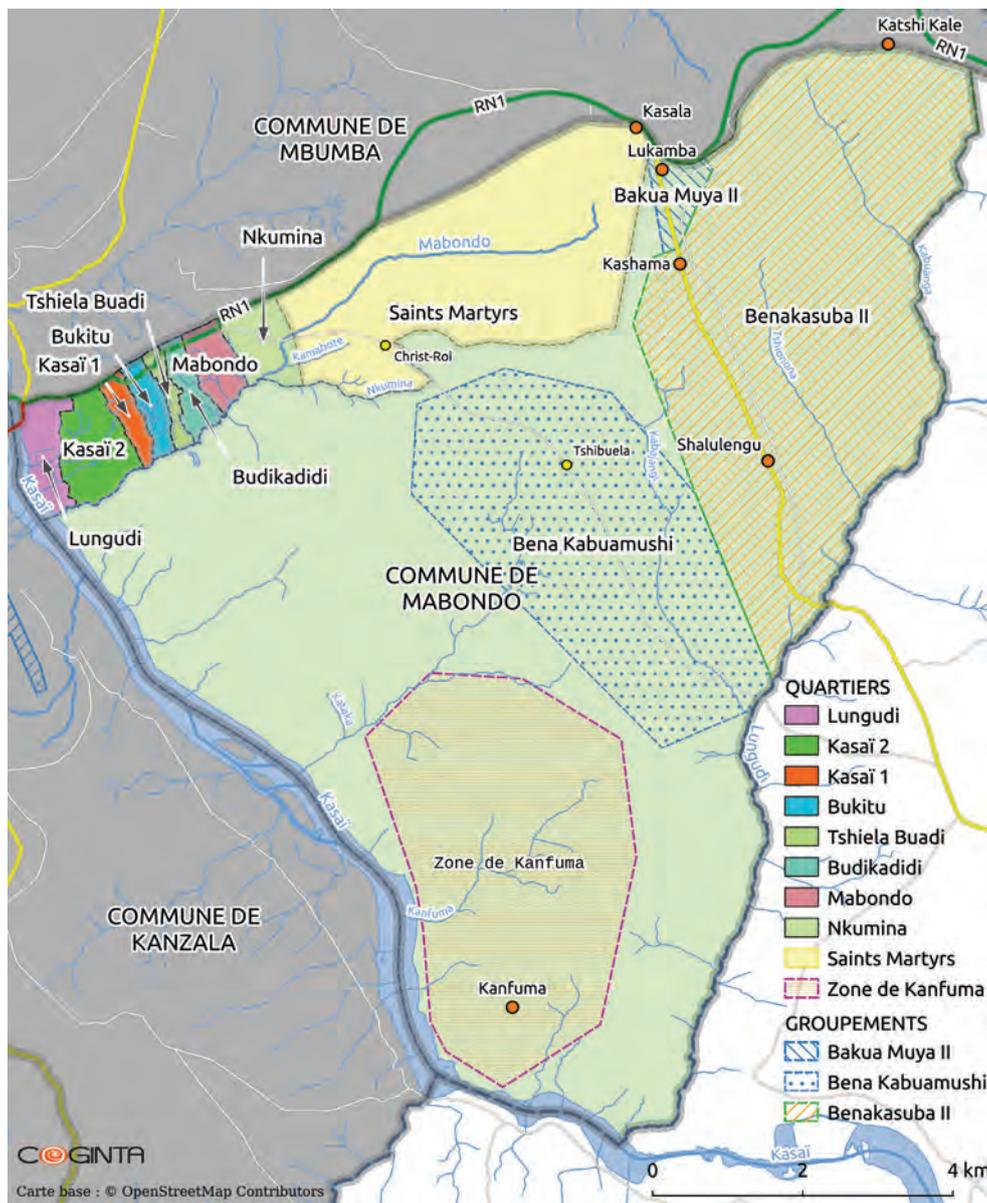
Mabondo totalise plus de 700 000 habitants selon les chiffres officiels de la mairie pour 2021 et se compose administrativement de 9 quartiers et 4 groupements. En partant de la rivière Kasai, on trouve une longue succession de quartiers bordant la route nationale N1 en direction de l'Est: Lungudi, Kasai II et I, Bukitu, Tshiela Buadi, Budikadidi, Mabondo, Nkunima et Saints-Martyrs. Les limites administratives entre les quartiers ont été tracées par le projet avec l'aide des chefs de quartier et sont disponibles aujourd'hui sur OpenStreetMap.

Les groupements sont situés à la périphérie sud et est des quartiers urbains. Et occupent

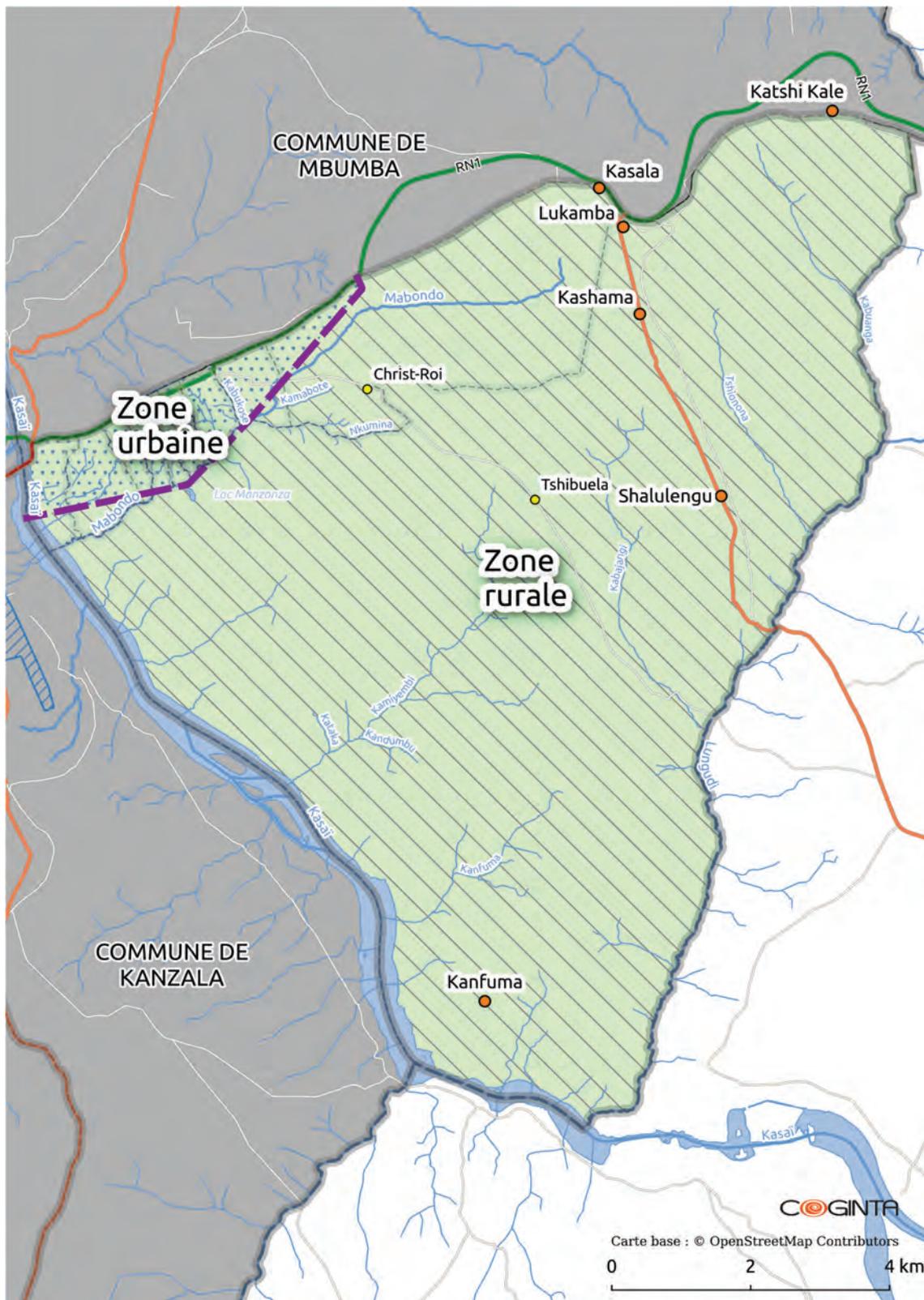
de vastes territoires. Il s'agit de Bakua Muya II, Bena Kasuba II, Bena Kabuamushi et Bakua Luntu. Ces groupements ainsi que la partie est du quartier de Saints Martyrs sont situés dans une zone que l'on peut qualifier de rurale, peu peuplée, composée de quelques villages constitués en grappes le long d'axes routiers et, avec Saints Martyrs, sont des zones à vocation essentiellement agricole et minière. Les limites administratives entre les groupements sont floues et les chefs de groupements ne s'entendent pas entre eux sur ces limites de telle sorte qu'il n'a pas été possible de tracer ces limites avec certitude. On peut cependant estimer que le grou-

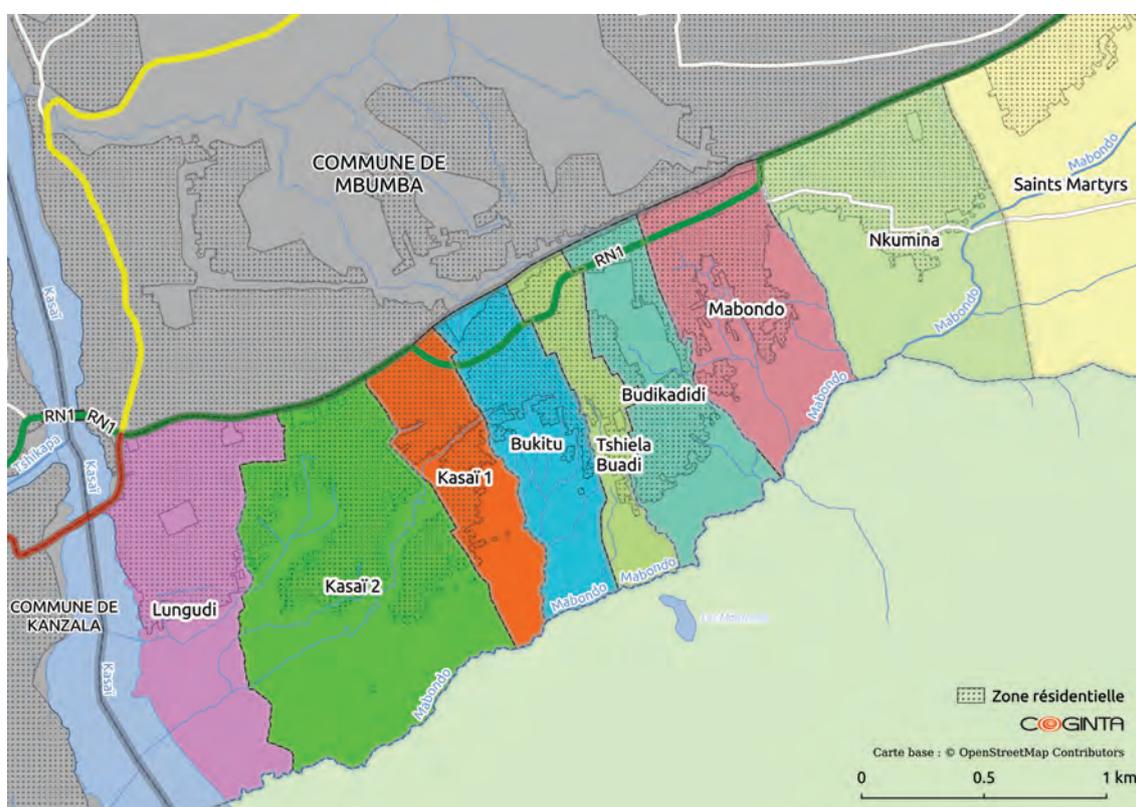
pement de Benakasuba II comprend les villages de Katshi Kale, Mbumba Mutombo, Kashama et Shalulengu. Le groupement de Bakua Muya II comprend le village de Lukamba. Le groupement de Bena Kabuamushi comprendrait le village de Tshibuela. Finalement, le groupement de Bakua Luntu est le plus ancien, mais il est aujourd'hui localisé à l'intérieur des quartiers de Nkumina et de Saints Martyrs, et donc n'a pas de villages qui lui sont attribués. Dans la présentation des résultats de sondage, cette zone périphérique sera appelée « rurale » tandis que le reste de la commune avec ses quartiers urbanisés sera appelée « urbaine ».

CARTE 3: LES QUARTIERS ET GROUPEMENTS DE LA COMMUNE DE MABONDO



CARTE 4: LA ZONE URBAINE ET LA ZONE RURALE DE LA COMMUNE DE MABONDO



CARTE 5 : LA ZONE URBAINE DE MABONDO

La commune de Mabondo est à forte dominance lubaphone. Selon les données de sondage que nous avons réalisé, 90.3 % parlent tshiluba dans leur foyer, 7.2 % parlent lingala, 2.4 % français et

0.1 % swahili (Tableau 1). Dans les quartiers les plus urbanisés de la commune, 89.4 % des foyers sont lubaphones alors que ce taux grimpe à 97.9 % dans la périphérie rurale de la commune.

TABEAU 1 LANGUE PARLÉE DANS LE FOYER SELON LE TYPE DE ZONE

	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Français	2.5	0.7	2.4
Swahili	0.2	-	0.1
Tshiluba	89.4	97.9	90.3
Lingala	7.9	1.4	7.2
N	1257	145	1402
Total	100 %	100 %	100 %

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

L'espace urbain de Mabondo est peu aménagé. La plupart des quartiers de la commune sont traversés par de profonds ravins qui se forment dans les reliefs karstiques de la ville avec l'érosion notamment durant la saison des pluies. Ces scarifications ravineuses rendent la circulation très difficile sinon impossible en l'absence de ponts et de routes proprement dites permettant de les traverser. Si la route nationale N1 constitue pratiquement la frontière Nord de la commune et la sépare de la commune septentrionale de Mbumba, l'accès aux quartiers de la commune

de Mabondo se fait essentiellement par moto sachant que pratiquement aucune rue n'est carrossable. Les ruelles se situant dans la partie basse des quartiers, en se dirigeant vers la rivière Mabondo, qui longe leur extrémité méridionale, sont uniquement accessibles à pied. L'accès à l'eau, qui est la préoccupation majeure des résidents de la commune, a été aggravé par la rupture du pont Kasaï en avril 2021 par lequel passait l'alimentation en eau potable de Mabondo gérée par la REGIDESO.



Poste de contrôle de Shamu-Sanda

LA POLICE À MABONDO

La commune de Mabondo est couverte par la police à partir d'un commissariat central, un CIAT, situé dans le quartier de Budikadidi à côté de la maison communale (cf. Carte 6). Il est doté d'un effectif de 20 éléments. Il n'y a pas de sous-commissariats dans le périmètre de la commune de Mabondo bien que soient rattachés au CIAT de Mabondo trois sous-commissariats situés sur le territoire administratif de Tshikapa : à Biakabomba avec un effectif de 5 éléments, à Luebo Nfuamba avec un effectif de 6 éléments et à Kabeya Mukole avec un effectif de 5 éléments.

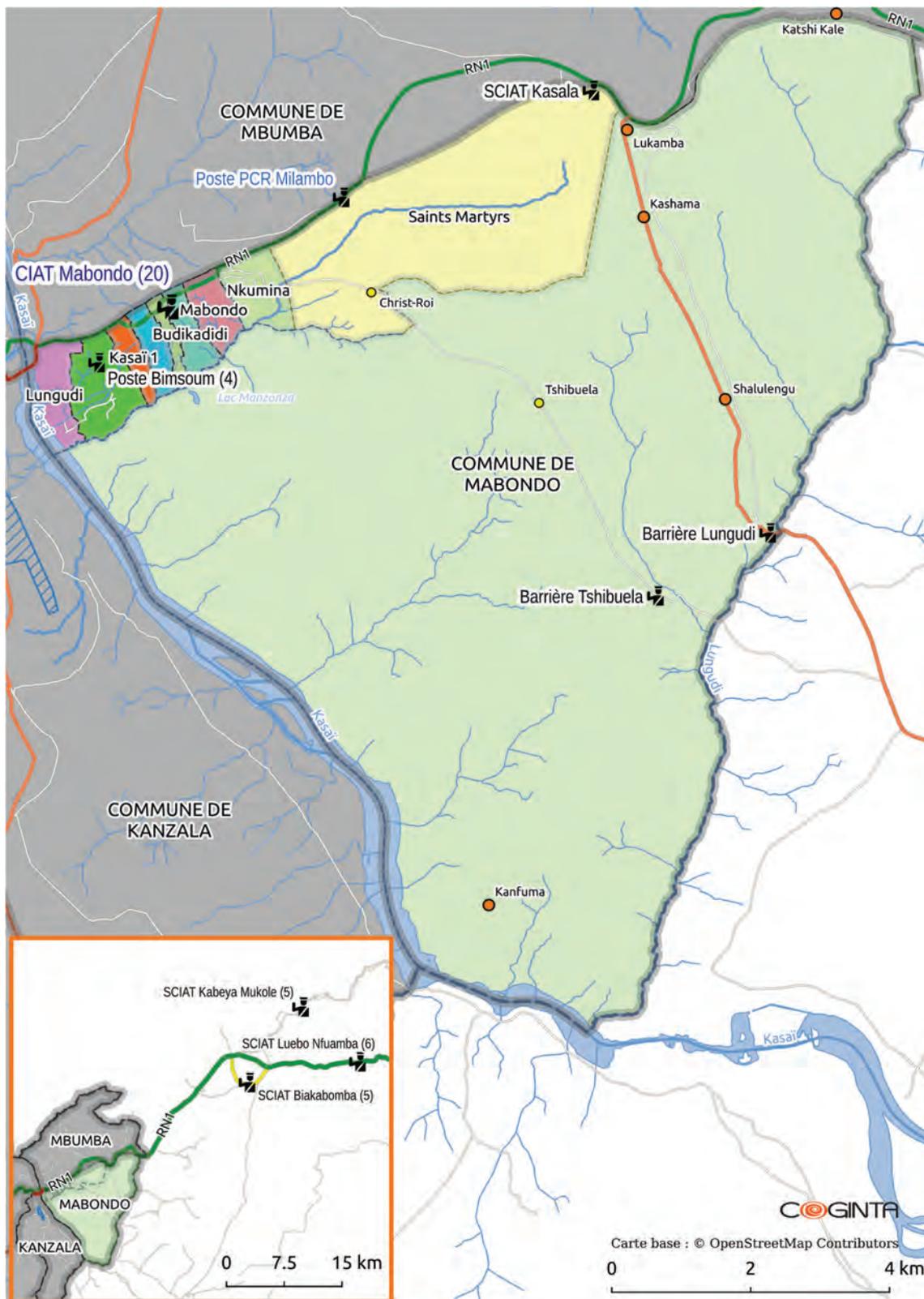
Sur le territoire de la commune de Mabondo, un poste de police doté de 4 éléments, appelé Bimsum, est situé dans le quartier Bukitu. Bien qu'il existe d'autres forces de sécurité à Tshikapa, comme l'ANR, l'armée ou encore la police des mines, l'effectif de 24 policiers pour la police territoriale de la commune semble dérisoire si l'on tient compte du fait que Mabondo abrite une population de plus de 700 000 habitants et que, de surcroît, comme nous le verrons par la suite,

un niveau comparativement élevé de criminalité à l'échelle du Congo. Une partie des effectifs est utilisée pour s'occuper de 3 postes de contrôle qui sont autant de points de passage sur les axes pénétrants dans la commune à partir de l'est et dont la vocation est d'empêcher le grand banditisme de passer. Il y a ainsi une barrière à la limite de la commune de Mabondo et le territoire de Tshikapa au bord de la rivière Lungudi et dotée d'un policier. A l'échelon congolais, la commune de Mabondo peut être considérée comme largement sous-dotée en commissariats et personnels de police. A titre de comparaison, la commune de Mbunya à Bunia compte 87 policiers répartis dans 3 CIAT et 7 sous-CIAT pour une population de 500 000 habitants environ. Mbunya dispose également d'un CIAT urbain dépendant de la ville. La commune de Wangata à Mbandaka abrite une population comparable à Mabondo d'environ 700 000 habitants. Environ 100 policiers œuvrent dans un réseau comprenant 3 CIAT et 6 sous-CIAT. En plus de ce dispositif, Wangata dispose d'un CIAT urbain contrôlé par la ville.

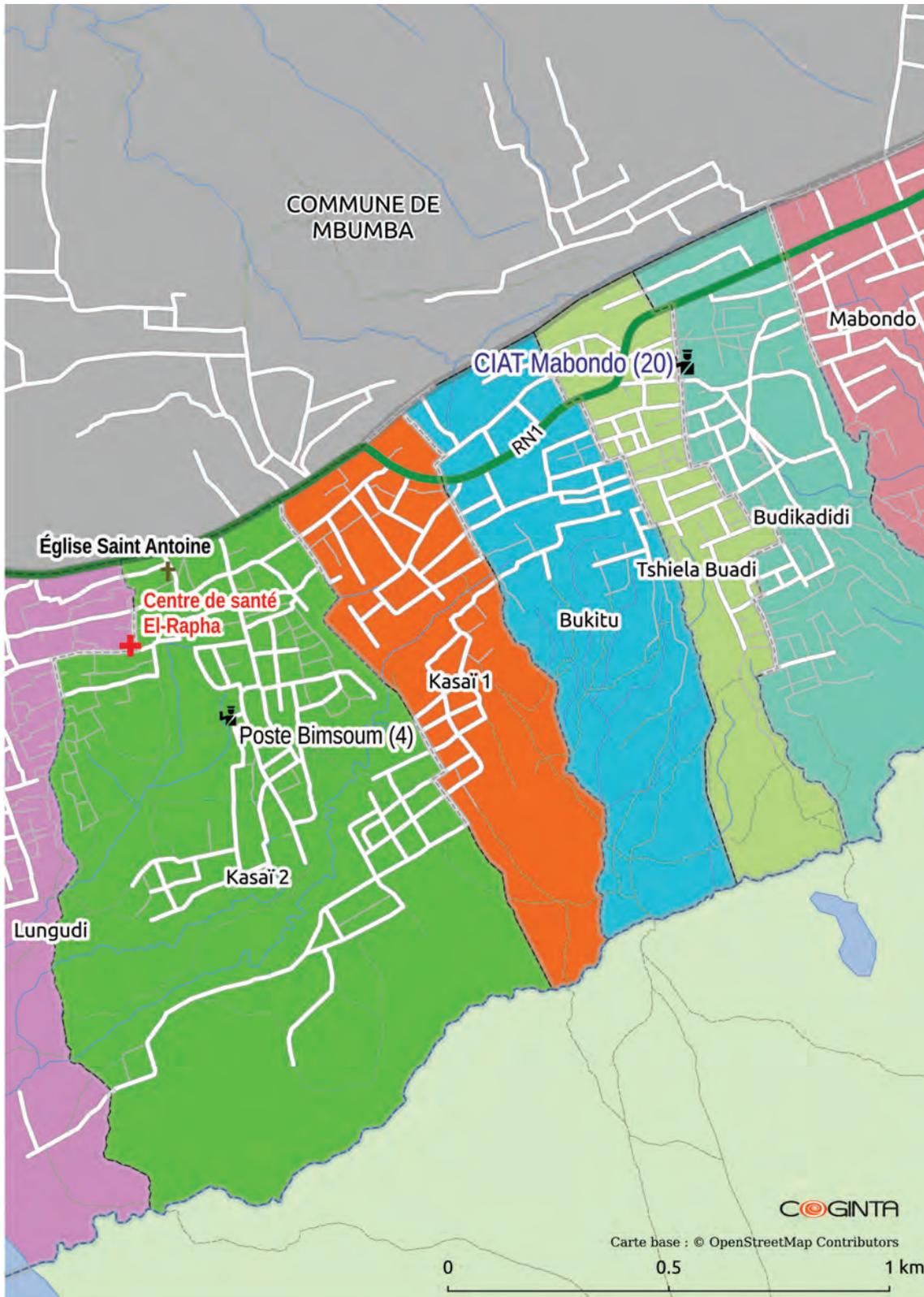


Poste de contrôle de Katshongo

CARTE 6 : LES POSTES DE POLICE ET LES BARRIÈRES DANS LA COMMUNE DE MABONDO



CARTE 7 : LES POSTES DE POLICE DANS LA ZONE URBAINE DE MABONDO



- I
- II
- III
- IV

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo



DÉMOGRAPHIE DE LA COMMUNE

Environ trois habitants sur quatre – 72.6 % – résident dans la commune depuis plus de 3 ans. Près du quart sont de nouveaux habitants de la commune arrivés récemment. Les plus jeunes

forment le gros de ces nouveaux arrivants. 40 % des 18-25 ans se sont installés dans la commune ces derniers 3 ans contre seulement 10 % des plus de 45 ans. La commune reste en effet un pôle d'attraction pour celles et ceux qui viennent y étudier, y chercher du travail ou fuir tout simplement une zone rurale qui manque de tout.

TABLEAU 2 DURÉE DE RÉSIDENCE SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Moins de 6 mois	3.5	1.6	2.5
Entre 6 mois et 1 an	8.1	5.2	6.7
Entre 1 et 3 ans	22.0	14.6	18.2
Plus de 3 ans	66.4	78.6	72.6
N	691	707	1398
Total	100 %	100 %	100 %

La pauvreté monétaire est très élevée à Mabondo. En moyenne, 60 % des répondants déclarent que leur foyer est pauvre, 38.3 % qu'ils disposent de revenus moyens et 1.7 % qu'ils ont des revenus supérieurs. A titre de comparaison, seuls 39.6 % des résidents de Bunia se déclarent pauvres. La pauvreté dans la commune se concentre dans la zone rurale de la commune où 73.1 % se déclarent pauvres contre 58.4 % dans la zone urbaine. Les équipes d'enquête ont rapporté dans leurs rapports quotidiens que la pauvreté est extrême dans la périphérie de la commune et ob-

servé une situation proche de la famine dans plusieurs villages visités. Outre la pauvreté monétaire, la zone périphérique est sous-développée entraînant des problèmes d'accès à l'eau potable, à l'école ou encore à la santé et, donc, une pauvreté multidimensionnelle caractérisée. Le poste de santé du village de Katshi Kale, à l'extrême Est de la commune à quelques encablures de la N1 dans le groupement de Benakasuba II est par exemple une petite maison, avec seulement quelques médicaments et un lit rudimentaire fait de branches de palmier.

TABLEAU 3 LE NIVEAU DE REVENU DES FOYERS PAR TYPE DE ZONE

	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Pauvre	58.4	73.1	60.0
Moyen	39.6	26.9	38.3
Supérieur	1.9	0.0	1.7
N	1256	145	1401
Total	100 %	100 %	100 %

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

Un niveau supérieur de revenus se traduit en principe par la possession d'une voiture ou d'une moto. L'essentiel de la commune n'étant pas carrossable et les voitures coûtant cher, les résidents se déplacent surtout à motos. Cependant, posséder un véhicule est rare à Mabondo. En moyenne, 91.6 % des résidents n'en disposent pas. 7.7 % possèdent une moto et 0.7 % possèdent une voiture et 1 % possèdent à la fois une voiture et une moto. Ce

sont essentiellement les hommes qui disposent d'un véhicule. 13 % disposent d'une moto et 0.8 % d'une voiture. Seules 2.2 % des femmes possèdent une moto et 0.4 % une voiture. Dans les zones rurales de Saints-Martyrs et des groupements, les seuls véhicules disponibles sont des motos et ceux-ci sont très rares. Seuls 4.1 % des résidents des zones rurales ont une moto, soit moitié moins que dans les quartiers urbains de la commune.

TABLEAU 4 LA POSSESSION D'UN VÉHICULE PAR TYPE DE VÉHICULE ET TYPE DE ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Aucun véhicule	97.4	86.1	91.1	95.9	91.6
Une voiture	0.4	0.8	0.7	-	0.6
Une moto	2.2	13.0	8.1	4.1	7.7
Une moto et une voiture	-	0.1	0.1	-	0.1
N	688	710	1256	145	1401
Total	100 %				

La majeure partie des résidents de Tshikapa n'a pas obtenu de formation au-delà de l'école primaire. 12.2 % n'ont pas achevé l'école primaire et 49 % n'ont pas été au-delà du cycle de l'école primaire. Près d'un tiers des résidents interrogés – 32.8 % – ont fait des études secondaires tandis que 6 % ont suivi un cursus universitaire. La ville de Tshikapa abrite en effet plusieurs instituts supérieurs ainsi que quatre universités. Le niveau

moyen de scolarisation est un peu plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale. Pratiquement deux fois plus de résidents de la zone périphérique rurale de Mabondo n'ont pas achevé l'école primaire (21.4 % contre 11.1 en zone urbaine) et moins du quart on fait des études secondaires ou universitaires alors que 40.5 % ont fait des études de ce type en zone urbaine.

TABLEAU 5 LE NIVEAU D'ÉDUCATION SELON LE TYPE DE ZONE

	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
N'a pas suivi ou fini l'école primaire	11.1	21.4	12.2
Ecole primaire	48.4	54.5	49.0
Etudes secondaires	34.0	22.8	32.8
Etudes universitaires	6.5	1.4	6.0
N	1257	145	1402
Total	100 %	100 %	100 %

Comme ailleurs en RDC, il existe de fortes disparités liées au genre dans l'accès à l'éducation. 20.9 % des femmes n'ont pas achevé le cycle de l'école primaire contre 3.7 % des hommes.

Près d'un homme sur deux a suivi un cursus secondaire contre seulement 17.1 % des femmes. 10.7 % des hommes sont allés à l'université contre 1 % des femmes dans la commune.

TABLEAU 6 LE NIVEAU D'ÉDUCATION SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %
N'a pas suivi ou fini l'école primaire	20.9	3.7
Ecole primaire	61.0	37.5
Etudes secondaires	17.1	48.2
Etudes universitaires	1.0	10.7
N	690	710
Total	100 %	100 %

Dans la périphérie de Mabondo, 40 % des personnes interrogées ont déclaré travailler dans le secteur primaire alors que ce pourcentage est de 9.6 % dans la zone urbaine. 6.9 % des résidents de la zone rurale travaillent sur une mine de diamant contre 1.9 % dans la zone urbaine. La zone urbaine comprend plus de fonctionnaires (11.7 %) que la zone rurale (4.8 %). Dans la périphérie rurale, 11 % des personnes interrogées ont déclaré vivre du commerce et s'avèrent es-

sentiellement des gens qui vendent des produits le long des routes. 15 % des résidents de la zone rurale se sont décrits comme étant des débrouillards ou journaliers. Les femmes de la zone rurale se décrivent rarement comme étant au foyer ou sans profession (14.5 % contre 27.2 % en zone urbaine). En zone urbaine, 42 % des femmes se disent au foyer ou sans profession contre 18.6 % en zone rurale.

TABLEAU 7 CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DANS LA COMMUNE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %
Profession libérale	0.3	4.0	2.4	-
Indépendant, artisan, commerçant	12.0	11.9	12.1	11.0
Agriculteur, éleveur, pêcheur	16.8	9.0	9.6	40.0
Fonctionnaire d'Etat	3.2	18.6	11.7	4.8
Employé dans le secteur privé (commerce, entreprise, ONG)	1.0	4.0	2.6	0.7
En formation, j'étudie	1.4	4.4	3.1	1.4
Sans profession, au foyer	39.5	12.2	27.2	14.5
Vendeuse indépendante	16.9	1.0	9.5	4.1
Débrouillard, journalier	8.1	21.5	14.7	15.9
Conducteur de taxi moto	-	4.1	2.2	0.7
Je travaille sur une mine	0.3	4.4	1.9	6.9
Autre	0.4	4.8	3.0	-
N	691	703	1248	145
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

Les résidents de la commune de Mabondo à Tshikapa ont tendance à plutôt apprécier la qualité de vie dans leur zone de résidence. Une petite majorité de 57.8 % l'estime bonne contre 23.3 % qui l'estime moyenne et 18.9 % qui la considèrent mauvaise. Les femmes sont beaucoup moins positives que les hommes cependant. Seuls 45 % estiment la qualité de vie bonne, 27.5 % l'estiment dans la moyenne et 27.5 % l'estiment mauvaise. Une majorité de 70.3 % des hommes l'estiment bonne. Les résidents des zones rurales sont plus positifs à cet égard que ceux des zones urbaines. 68.3 % considèrent la qualité de vie bonne dans

la zone rurale de la commune contre 56.7 % dans la partie urbaine de la commune. On observe les mêmes disparités sur la cohésion sociale mesurée à partir d'une question sur le niveau d'entraide entre les résidents du quartier. 48.5 % des femmes estiment que l'entraide domine dans leur quartier alors que 63.3 % des hommes sont de cet avis. A peu près un quart des femmes estiment que le chacun pour soi domine contre un peu plus d'un homme sur 10 (11.6 %) qui partagent cet avis. L'entraide est plus marquée en zone rurale où 62.3 % jugent qu'elle domine dans leur quartier contre 55.1 % en zone urbaine.

TABLEAU 8 LA QUALITÉ DE VIE DANS LE QUARTIER SELON GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Bonne	45.0	70.3	56.7	68.3	57.8
Moyenne	27.5	19.2	24.2	15.2	23.3
Mauvaise	27.5	10.5	19.1	16.6	18.9
N	691	708	691	708	1399
Total	100 %				

TABLEAU 9 LA COHÉSION SOCIALE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Plutôt l'entraide	48.3	63.3	55.1	62.3	55.9
Un mélange des deux	27.0	25.1	26.6	21.2	26.0
Plutôt le chacun pour soi	24.7	11.6	18.3	16.4	18.0
N	689	709	1253	146	1399
Total	100 %				

PARTIE I
RÉSULTATS DU SONDAGE



PARTIE I

CHAPITRE I LA SÉCURITÉ

LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES DES RÉSIDENTS

La criminalité et l'insécurité est l'une des deux préoccupations principales les plus souvent avancées des résidents de Mabondo. 27.9% placent la criminalité et l'insécurité en tête de leurs préoccupations. L'autre grande préoccupation des résidents est l'accès à l'eau. 29.9% placent cet item en tête de liste des problèmes récurrents de la commune. Le sondage fait ressortir un écart entre les sexes sur le thème de l'insécurité et la criminalité. 35.3% des femmes

placent l'insécurité et la criminalité en tête de leurs préoccupations alors que seulement 20.8% des hommes le font. Pour les hommes, l'accès à l'eau est la priorité numéro un (31.3%). Ces derniers sont aussi d'avis que le mauvais état des routes et l'enclavement sont une préoccupation majeure dans la commune (17% placent cette problématique en tête) et l'économie et le chômage arrivent en quatrième position de leurs préoccupations (16.1%). Pour les femmes, l'économie et le chômage (10.7%) ainsi que le mauvais état des routes (8.1%) sont des considérations nettement moins importantes que la sécurité et l'accès à l'eau qui les préoccupent au quotidien.

TABLEAU 10 LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
L'économie et le chômage	10.7	16.1	13.4
L'insalubrité	1.9	1.8	1.9
L'accès à l'éducation	1.2	2.4	1.9
Le mauvais état des routes	8.1	17.0	12.7
La circulation routière	1.7	3.1	2.4
L'insécurité et la criminalité	35.3	20.8	27.9
L'accès à l'électricité	7.7	4.1	5.9
L'accès à l'eau	28.7	31.3	29.9
L'accès à la santé	1.3	2.1	1.8
Les conflits intercommunautaires	1.7	1.0	1.4
Pas de problème	1.7	0.3	1.0
N	691	710	1405
Total	100%	100%	100%

Ce sont avant tout les résidents de la zone la plus urbanisée de Mabondo qui jugent le problème de l'insécurité et de la criminalité comme étant particulièrement préoccupant : 26.6% le font en zone urbaine contre seulement 13.8% en zone rurale. En zone urbaine, l'insécurité et l'accès à l'eau sont au coude à coude comme problème numéro 1 : 58% des résidents placent l'une ou l'autre

de ces deux problématiques en tête des préoccupations dans la commune. Dans les zones périphériques de la commune, les préoccupations sont multiples et variées. L'économie et le chômage est la préoccupation principale la plus souvent citée (27.6% des résidents), suivie de l'accès à l'eau (27.6%) et enfin de la sécurité avec 13.8% de mentions. Toujours dans cette zone

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

périphérique, l'accès à l'éducation (8.3 %) et l'accès à la santé (9.7 %) font également partie des préoccupations quotidiennes des résidents. De ce fait, l'insécurité, même si elle se révélera problématique en soit dans la suite de ce DLS avec

la multiplication des braquages notamment, est concurrencée par les difficultés que rencontrent les résidents au quotidien pour trouver du travail, aller à l'école, obtenir des soins ou encore accéder à l'eau potable.

TABLEAU 11 LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES SELON LE TYPE DE ZONE

	Urbain %	Rural %
L'économie et le chômage	11.8	27.6
L'insalubrité	2.0	1.4
L'accès à l'éducation	1.0	8.3
Le mauvais état des routes	13.9	2.1
La circulation routière	2.5	1.4
L'insécurité et la criminalité	29.6	13.8
L'accès à l'électricité	5.9	5.5
L'accès à l'eau	30.4	26.2
L'accès à la santé	0.8	9.7
Les conflits intercommunautaires	1.0	3.4
Pas de problème	1.0	0.7
N	1257	145
Total	100 %	100 %



Source Mwazambi dans le quartier de Bukitu



Une route d'accès typique à un quartier de Mabondo

I

II

III

IV

CONFLITS

Début décembre 2016, la ville de Tshikapa a été le théâtre d'affrontements entre forces de l'ordre et miliciens de la *Kamuina Nsapu* entrés dans la ville. La rébellion avait débuté en août 2016 dans le Kasai central voisin et s'était rapprochée de Tshikapa à partir de la route nationale depuis Kananga. Les affrontements ont fait des dizaines de morts¹⁶ et plus de 150 000 personnes déplacées dans la province. Elle a entraîné la destruction d'un commissariat et de 6 sous-commissariats dans la ville de Tshikapa¹⁷. La milice a été repoussée à la suite de l'arrivée de commandos des FARDC dépêchés sur place depuis Kinshasa. Le conflit s'est inséré dans un ensemble de fractures politiques et ethniques préexistantes dans une ville où vivent de manière ségréguée¹⁸ les trois principales communautés ethniques, les Pende, les Tshokwe et les Nyambi, un groupe lubaphone dont certains membres se seraient alliés au clan Bajila Kasanga dont est originaire la *Kamuina Nsapu*. Politiquement, Tshikapa vote très majoritairement *Union pour la démocratie et le progrès social* (UDPS), dans l'opposition lors de la rébellion, alors que l'administration de la province était étroitement contrôlée par la majorité présidentielle en raison du boycott des élections par l'UDPS.

La zone Est de la ville avec ses deux communes de Mabondo et de Mbumba majoritairement lubaphone était considérée comme l'épicentre des manifestations politiques d'opposition jusqu'à l'élection du président Tshisekedi à la présidence de la RDC en janvier 2019.

Si l'on considère les événements répertoriés par le projet ACLED depuis le 1^{er} janvier 2020, on observe que la ville a retrouvé le calme ces dernières années. Sur un total des 22 événements conflictuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 à 30 septembre 2022, la grande majorité ont été des manifestations pacifiques (84.6%) dont une bonne partie a été organisée par le mouvement Lutte pour le changement ou LUCHA qui repose sur une mobilisation des jeunes luttant pour la dignité humaine et la justice sociale. Deux manifestations ont viré à l'émeute. ACLED identifie également deux attaques contre des civils durant cette période. Le calme à Tshikapa reflète une situation devenue également plus stable dans l'ensemble de la province du Kasai où ACLED répertorie 46 événements conflictuels sur près de trois ans. Les tensions ethniques entre Luba et Kuba dans le Kasai ont cependant donné lieu à des affrontements meurtriers avec des destructions et des dizaines de milliers de déplacés internes à la clef en 2020 en raison de litiges fonciers.

TABLEAU 12 LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DANS LA PROVINCE DU KASAI

Territoires	N	%
Tshikapa	28	58.3
Mweka	11	22.9
Ilebo	4	8.3
Kamonia	4	8.3
Dekese	1	2.1
Total	48	100 %

Source : données ACLED, 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en octobre)

16 Rapport de la mission de l'équipe de suivi mobile des Nations unies à Tshikapa (12-16 janvier 2017).

17 Ibidem, p. 20.

18 Ibidem, p. 5.

TABLEAU 13 LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DANS LA VILLE DE TSHIKAPA

Tshikapa		
	N	%
Violence contre des civils	2	7.7
Manifestation	22	84.6
Emeute	2	7.7
Total	26	100 %

Source : données ACLED, 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en octobre)

TABLEAU 14 LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DANS LA PROVINCE DU KASAÏ

Kasaï		
	N	%
Tshikapa	26	56.5
Mweka	11	23.9
Ilebo	4	8.7
Kamonia	4	8.7
Dekese	1	2.2
Total	46	100 %

Source : données ACLED, 2020, 2021 et 2022 (jusqu'en octobre)

CRIMINALITÉ

La commune de Mabondo fait face à un sérieux problème de criminalité que révèlent les taux élevés de victimes enregistrés dans le sondage. Ces taux sont assez nettement au-dessus des moyennes constatées dans les deux autres villes étudiées par le PARP III, à savoir Bunia et Mbandaka. Alors qu'à Bunia et Mbandaka, 33.7 % et 28.4 % des résidents respectivement déclarent avoir été victimes d'un cambriolage sur trois ans, ce taux grimpe à 47.5 % dans la commune de Mabondo. 13.7 % ont été victimes d'une agression durant cette même période à Mabondo contre 7.6 % à Bunia et 11.7 % à Mbandaka. 4.3 % ont été victimes d'une agression sexuelle sur trois ans à Mabondo contre 0.5 % à Bunia mais 5.5 % à Mbandaka.

ENCADRÉ 1 TAUX DE CRIMINALITÉ COMPARÉS SUR 3 ANS (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Cambriolage	28.4	33.7	47.5
Agression	11.7	7.6	13.7
Agression sexuelle	5.5	0.5	4.3

Si les cambriolages sont aussi fréquents dans la zone rurale que dans la zone urbaine de la commune de Mabondo, ce n'est pas le cas des agressions qui s'avèrent un phénomène avant tout urbain. 14.5 % des résidents des quartiers urbains de la commune ont été victimes d'une agression ces derniers trois ans contre 6.9 % dans sa zone périphérique rurale. Il en va de

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

même pour les agressions sexuelles: 4.6 % des résidents de la zone urbaine de la commune ont subi une agression sexuelle contre 1.6 % en zone rurale ces derniers trois ans. Les répondants déclarant des revenus supérieurs dans leur foyer ont été moins exposés aux cambriolages (29.2 %) que les autres (environ 48 %).

Les femmes sont pratiquement aussi souvent victimes de cambriolages (44.8%) et d'agression

(13.2 %) que les hommes (50.1 % pour les cambriolages et 14.2 % pour les agressions). S'agissant des violences sexuelles, un nombre élevé de 7.1 % des femmes déclarent en avoir été victimes durant la période de trois ans précédant l'entretien. La deuxième partie de ce DLS discutera ce résultat plus en détail de même que la problématique des agressions sexuelles dont 1.6% des hommes se sont déclarés également victimes.

TABLEAU 15 **TAUX DE VICTIMISATION SUR TROIS ANS POUR LES CAMBRIOLAGES, LES AGRESSIONS ET LES AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Cambriolage	44.8	50.1	47.5
Agression (hors agression sexuelle)	13.2	14.2	13.7
Agression sexuelle	7.1	1.6	4.3

TABLEAU 16 **TAUX DE VICTIMISATION SUR TROIS ANS POUR LES CAMBRIOLAGES, LES AGRESSIONS ET LES AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE TYPE DE ZONE**

	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Cambriolage	47.5	47.6	47.5
Agression	14.5	6.9	13.7
Agression sexuelle	4.6	1.4	4.3

TABLEAU 17 **TAUX DE VICTIMISATION SUR TROIS ANS POUR LES CAMBRIOLAGES, LES AGRESSIONS ET LES AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE REVENU DU FOYER**

	Pauvre %	Moyen %	Supérieur %
Cambriolage	47.2	48.8	29.2
Agression	16.2	9.9	12.5
Agression sexuelle	3.8	5.1	4.2

La distribution des taux de criminalité selon le type de criminalité (cambriolage, agression et agression sexuelle) dans les quartiers permet d'observer que certains quartiers ou groupements sont plus touchés que les autres. C'est le cas des quartiers les plus à l'ouest de la commune dans une bande située entre la rivière Kasai et le quartier de Mabondo, notamment Lungudi, Tshiela Buadi, Budikadidi, Bukitu, Kasai I et II.

Les taux les plus élevés de victimes sont enregistrés à Lungudi, la commune située en bordure du fleuve Kasai tout à l'ouest de la commune: 20.5 % des résidents du quartier disent avoir été victimes d'une agression sur trois ans. Sur la totalité des agressions de Mabondo, 17.7 % se sont déroulées dans ce quartier de Lungudi. Les deux quartiers de Kasai concentrent chacun un peu plus de 13 % des agressions dans la commune. Bukitu en

concentre 12.7 % et Budikadidi 11.6 %. Deux de ce groupe de quartiers enregistrent également les taux les plus élevés d'agressions sexuelles. Il s'agit de Lungudi (11 %) et Kasai I (9.1 %).

A la périphérie de Mabondo, les groupements de Benakasuba II et de Bena Kabuamushi enregistrent les taux de cambriolage les plus élevés de la commune avec, respectivement 67.1 % et 64.3 % de victimes de cambriolage sur trois ans.

Cet ensemble de résultats indique que les cambriolages sont un phénomène généralisé, touchant toutes les zones de la commune et que les groupements de la périphérie sont loin d'être épargnés par la problématique; ils abritent même des zones où les cambriolages sont très fréquents. La périphérie de la commune semble en revanche plus épargnée par les agressions physiques et

les agressions sexuelles. Celles-ci se concentrent dans la zone la plus urbanisée de la commune dans une bande qui va de la rive droite de la rivière Kasai jusqu'au quartier de Mabondo. Le quartier le plus central, Lungudi, présente par exemple les taux les plus élevés d'agression (20.5 %) de la commune et d'agressions sexuelles (11 %). A lui seul, il concentre 17.7 % de l'ensemble des agressions de la commune. Le quartier de Kasai I a le deuxième taux le plus élevé de la commune en matière d'agressions sexuelles (9.1 %) et concentre 13.8 % de toutes les agressions de la commune. Ces délits contre les personnes semblent directement liés au phénomène des bandes de jeunes agressifs, ou gangs de jeunes, qui sont organisés en « bases » et qui sont actifs précisément dans la zone la plus urbanisée de la commune comme nous allons le voir plus loin.

TABLEAU 18 **TAUX DE VICTIMISATION SUR TROIS ANS POUR LES CAMBRIOLAGES, LES AGRESSIONS ET LES AGRESSIONS SEXUELLES PAR QUARTIER (EN %)**

	Cambriolage		Agressions	
	Lieu du cambriolage	Quartier de résidence de la victime d'agression	Lieu de l'agression	Agression sexuelle
	Taux	Taux	%	Quartier de résidence de la victime d'agression sexuelle Taux
Lungudi	41.8	20.5	17.7	11.0
Kasai II	49.6	19.0	13.3	3.3
Kasai I	42.2	15.5	13.8	9.1
Bukitu	49.6	16.5	12.7	3.3
Tshiela Buadi	43.3	18.1	9.4	4.7
Budikadidi	50.4	15.5	11.6	3.1
Mabondo	44.2	10.5	8.8	3.9
Nkumina	53.1	6.3	3.9	2.8
Saints Martyrs	44.1	6.0	5.5	0.7
Bakua Muya II	30.6	8.3	0.6	-
Benakasuba II	67.1	7.1	2.8	4.3
Bena Kabuamushi	64.3	7.1	-	-
N			181	
Total			100 %	

La criminalité à Tshikapa se déroule essentiellement de nuit. Selon les données du sondage, 81.2 % des cambriolages ont eu lieu entre 22h et 6h du matin. 14.7 % des agressions ont eu lieu le soir entre 18h et 22h et 43.7 % après 22h dans la nuit. Il en va de même pour les violences sexuelles dont la majorité se déroule entre 18h et 6h du matin : 25.4 % des agressions sexuelles

ont eu lieu entre 18h et 22h et 47.5 % après 22h dans la nuit. Si l'on considère uniquement les événements dont ont été victimes les femmes, la « période criminogène » se concentre entre 22h et 6h du matin. C'est vrai de 80 % des cambriolages, de 58.8 % des agressions et de 55.1 % des agressions sexuelles.

TABLEAU 19 PÉRIODE D'OCCURENCE DES CAMBRIOLAGES, DES AGRESSIONS ET DES AGRESSIONS SEXUELLES

	Cambriolage %	Agression %	Agression sexuelle %
Entre 18h et 22h	3.8	14.7	25.4
Entre 22h et 6h	81.2	43.7	47.5
Entre 6h et 12h	5.9	15.7	11.9
Entre 12h et 18h	9.1	25.9	15.3
N	658	197	59
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 20 PÉRIODE D'OCCURENCE DES CAMBRIOLAGES, DES AGRESSIONS ET DES AGRESSIONS SEXUELLES CHEZ LES FEMMES

	Cambriolage %	Agression %	Agression sexuelle %
Entre 18h et 22h	6.2	16.7	8.2
Entre 22h et 6h	80.0	58.8	55.1
Entre 6h et 12h	11.1	15.7	12.2
Entre 12h et 18h	2.6	8.8	24.5
N	305	102	49
Total	100 %	100 %	100 %

Les données de sondage ne traitent pas des homicides volontaires ou d'événements tels que des braquages de véhicules survenus sur les axes routiers menant à Tshikapa. Les entretiens réalisés avec des acteurs de Tshikapa pour ce DLS ainsi que des articles de presse collectés font état d'une résurgence depuis quelque temps d'assassinats et de braquages qui évoquent une période des années 2000 où ce type de criminalité avait atteint un pic sur lequel nous reviendrons dans un chapitre subséquent. Sans avoir la

prétention d'être exhaustifs, nous pouvons mentionner quelques cas rapportés en 2022 par la presse locale :

- *Entre mars et mai 2022, une dizaine de cas de braquages ont été enregistrés notamment sur l'axe Tshikapa-Kamonia, Tshikapa-Kabambaie et Tshikapa-Kaluebo. Ces braquages ont fait un mort par balles, huit blessés et d'importantes sommes d'argent ont été emportées.*

- En mai 2022, un groupe de trois personnes portant des cagoules et armées des fusils d'assaut AK 47 ont fait irruption au marché de Tshibuaya dans le secteur de Luebo Kabamba et ont tiré plusieurs coups en l'air blessant au passage trois personnes et emportant plusieurs biens de valeur.¹⁹
- En mai, sur l'axe Kamonia-Tshikapa, un trafiquant connu sous le nom de Jean-Luc Bizala, directeur d'une société libanaise basée dans la commune rurale de Kamonia s'est vu extorqué par les coupeurs de route une somme de 1 200 USD et un colis de diamant dont la valeur est estimée à 2 500 USD.
- En mai, un médecin a été braqué sur la RN1 Tshikapa-Kananga à la hauteur du village Muila Mbumba et dépouillé de tous ces effets.²⁰
- Au mois de juin dernier, Paul Okolo, jeune négociant acheteur de diamant est assassiné sur la route de Katshianga (15 km de Tshikapa).
- Mercredi 06 juillet 2022, un véhicule de la Croix-Rouge de la RDC, branche du Kasai, a été attaqué par des hommes armés. Le fait s'est produit au village Kapola, dans l'axe Tshikapa-Kamonia.
- Le braquage le 28 juillet d'un changeur de monnaie, dans la commune de Dibumba 1. Trois hommes non identifiés munis d'armes se sont présentés devant la table de la victime appelé Tigre et lui ont tiré dessus avant d'emporter plus de neuf millions de francs congolais.
- Mardi 12 octobre dernier, le président de l'Entente urbaine de football de Tshikapa, Jean Kazadi est attaqué. Lui et toute sa famille sont torturés et ligotés par des malfrats. Au finish, ils ont emporté 500 dollars américain + 700 000 francs congolais, et d'importants biens de la maison.²¹
- Dans la nuit du mercredi 13 octobre, la résidence du député provincial Floribert Lobo a été ciblée par des hommes en uniforme lourdement armés.²²
- Le 13 octobre, un vendeur de carburant a subi le même sort. Il a perdu 950 USD et plusieurs biens de sa maison.²³
- Une tentative d'assassinat le vendredi 14 octobre d'un négociant acheteur de diamant, connu sous le nom de Kamul Bushala Buamba, dans la commune de Dibumba 1.
- Une tentative d'assassinat visant Adolphe Shimba à Kanzala un peu plus tôt dans l'année.
- Les agents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en mission pour la cartographie sont tombés dans l'embuscade le 14 octobre. Les téléphones et d'autres biens leur ont été ravés.

Ces braquages et assassinats, mais également les taux très élevés de cambriolages dont nous ont fait part les résidents de la périphérie de Tshikapa lors du sondage, sont un phénomène distinct des agressions qui se déroulent, elles, surtout dans l'espace urbain de la ville et qu'il faut rattacher à la problématique des bandes de jeunes. Ces braquages à main armée relèvent du grand banditisme et cible en priorité les négociants de diamant à Tshikapa et ses environs.

LES INCIVILITÉS

Le sondage s'intéresse à la problématique des incivilités ou petits désordres troublant l'ordre public en interrogeant les résidents sur l'existence de plusieurs types d'incivilités dans leur quartier et la fréquence du constat qu'ils en font (Tableau 21). La consommation abusive d'alcool est l'incivilité la plus communément rencontrée dans

19 *Actualité.cd* du 24 mai 2022 (vu le 4 janvier 2023 : <https://actualite.cd/2022/05/24/kasai-presumes-armes-des-eleveurs-venus-de-lest-de-la-rdc-soupconnes-dentretenir>).

20 *Actualité.cd* du 24 mai 2022 (vu le 4 janvier 2023 : <https://actualite.cd/2022/05/24/kasai-presumes-armes-des-eleveurs-venus-de-lest-de-la-rdc-soupconnes-dentretenir>).

21 *Opinion-Info.cd* du 19 octobre 2022 (vu le 4 janvier 2023 : <https://www.opinion-info.cd/societe/2022/10/19/kasai-insecurite-tshikapa-quelques-presumes-criminels-aux-arrets>).

22 *Opinion-Info.cd* du 19 octobre 2022 (vu le 4 janvier 2023 : <https://www.opinion-info.cd/societe/2022/10/19/kasai-insecurite-tshikapa-quelques-presumes-criminels-aux-arrets>).

23 *Opinion-Info.cd* du 19 octobre 2022 (vu le 4 janvier 2023 : <https://www.opinion-info.cd/societe/2022/10/19/kasai-insecurite-tshikapa-quelques-presumes-criminels-aux-arrets>).

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

la commune de Mabondo : 61.3% des résidents de Mabondo en constatent dans leur quartier et 11.1% considèrent que le problème est même fréquent. S'agissant des tapages nocturnes, des bandes ou gangs de jeunes agressifs ou encore de la consommation ou vente de drogue et des bagarres, environ un résident sur deux en constate en moyenne dans son quartier.

Les incivilités les plus fréquentes à Mabondo sont, dans l'ordre, la vente et consommation de drogue (19% des résidents disent en constater fréquemment), les tapages nocturnes (14.5% en constatent fréquemment) et les bandes de jeunes agressives (13.1% en constatent fréquemment).

TABLEAU 21 **LES TAUX DE PRÉVALENCE DES INCIVILITÉS PAR TYPE D'INCIVILITÉ**

	Présent dans le quartier %	Fréquent dans le quartier %
Tapages nocturnes	48.7	14.5
Bandes de jeunes agressives	53.6	13.1
Vente et consommation de drogue	51.7	19.0
Consommation abusive d'alcool	61.3	11.8
Bagarres	54.5	7.9

Les incivilités sont avant tout un phénomène urbain même si elles n'épargnent pas complètement la périphérie de la commune (Tableau 22). En zone rurale, 23.4% constatent des tapages nocturnes, 30.1% mentionnent l'existence de

bandes de jeunes agressives et 38.2% parlent aussi d'un problème de vente et consommation de drogue. En zone urbaine, ces incivilités sont très communes et plus d'un résident sur deux en constate dans leur quartier.

TABLEAU 22 **LES TAUX DE PRÉVALENCE DES INCIVILITÉS PAR TYPE D'INCIVILITÉ SELON LA ZONE**

	Urbain		Rural	
	En constate %	En constate fréquemment %	En constate %	En constate fréquemment %
Tapages nocturnes	51.7	15.3	23.4	5.9
Bandes de jeunes agressives	56.3	14.3	30.1	6.6
Vente et consommation de drogue	53.2	12.9	38.2	4.5
Consommation abusive d'alcool	61.7	19.6	57.9	12.6
Bagarres	55.0	8.5	46.2	3.7

Le prochain tableau (Tableau 23) indique les moyennes obtenues par trois incivilités sur une échelle de 1 à 10 où 10 signifie que la problématique importune très fortement les résidents. En zone urbaine comme en zone rurale, les résidents considèrent que la problématique des

bandes de jeunes agressives est celle qui dérange le plus: elle obtient un score respectivement de 5.58 en zone urbaine et de 5.55 en zone rurale. La problématique des bandes de jeunes importune sensiblement plus les hommes (5.88) que les femmes (5.38).

TABLEAU 23 **LE DEGRÉ DE NUISANCE DES INCIVILITÉS PAR CATÉGORIE D'INCIVILITÉ ET TYPE DE ZONE**

	Groupe de jeunes agressifs	Vente et consommation drogues	Consommation excessive d'alcool dans les maquis
	Moyenne sur échelle de 1 à 10	Moyenne sur échelle de 1 à 10	Moyenne sur échelle de 1 à 10
Urbain	5.58	5.14	5.40
Rural	5.55	4.33	5.19

Si l'on examine la présence des incivilités quartier par quartier, on observe que les quartiers les plus concernés sont, dans l'ordre, Lungudi (70.6%), Kasai II (63.3%), Bukitu (58.9%) et Kasai I (56.9%). Ce sont les quartiers les plus proches du centre-ville. C'est le cas pour la problématique des bandes ou gangs de jeunes: 69.4% des résidents de Lungudi en constatent dans le quartier, 64.5% en constatent à Kasai II et 60.2% à Kasai

I. La vente et la consommation de drogue est la plus prégnante dans le quartier du Lungudi où 70% des résidents affirment en constater dans le quartier. Kasai II est également plus touché que les autres par cette problématique (60.8%). La consommation abusive d'alcool touche en priorité Lungudi (72.4%), Bakua Moya II (86.1%) ainsi que Bukitu (67.5%) et Kasai II (64.5%).

TABLEAU 24 **TAUX DE CONSTAT D'INCIVILITÉS PAR TYPE D'INCIVILITÉ ET PAR QUARTIER**

	Bandes de jeunes agressifs %	Vente et consommation drogues %	Consommation excessive d'alcool dans les maquis %	Moyenne des 3 incivilités %
Lungudi	69.4	70.1	72.4	70.6
Kasai II	64.5	60.8	64.5	63.3
Kasai I	60.2	49.7	60.9	56.9
Bukitu	55.8	53.3	67.5	58.9
Tshiela Buadi	51.2	44.4	50.0	48.5
Budikadidi	49.2	46.1	57.4	50.9
Mabondo	51.0	48.0	62.7	53.9
Nkumina	52.5	50.7	55.3	52.8
Saints Martyrs	36.2	41.2	55.3	44.2
Bakua Muya II	11.1	44.4	86.1	47.2
Benakasuba II	40.0	32.9	44.3	39.1
Bena Kabuamushi	21.4	7.1	14.3	14.3

Si l'on considère l'indice de dérangement, la vente et consommation de drogue (6.11) et la consommation excessive d'alcool (5.64) dé-

rangent le plus à Lungudi tandis que c'est au tour de Kasai I d'être plus importuné par les bandes ou gangs de jeunes agressifs (6.04).

TABLEAU 25 **LE DEGRÉ DE DÉRANGEMENT PAR INCIVILITÉ SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 10 PAR QUARTIER (10=ME DÉRANGE BEAUCOUP)**

	Bandes de jeunes agressifs	Vente et consommation drogues	Consommation excessive d'alcool dans les maquis
	Moyenne sur échelle de 1 à 10	Moyenne sur échelle de 1 à 10	Moyenne sur échelle de 1 à 10
Lungudi	5.74	5.64	6.11
Kasai II	5.65	5.51	5.41
Kasai I	6.04	5.20	4.99
Bukitu	5.55	5.04	5.20
Tshiela Buadi	5.63	4.98	5.44
Budikadidi	5.32	4.92	4.97
Mabondo	5.26	4.96	5.46
Nkumina	5.62	4.79	5.63
Saints Martyrs	5.47	5.03	5.59
Bakua Muya II	5.75	4.00	5.26
Benakasuba II	5.89	3.39	4.39
Bena Kabuamushi	3.33	1.00	2.00

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité est mesuré à partir d'une question portant sur le sentiment de sécurité lorsque l'on se promène seul dans les rues de son quartier. L'insécurité de jour est très élevée : 38 % des résidents affirment ne pas se sentir en sécurité de jour dans de telles conditions à Mabondo. En comparaison, le taux d'insécurisés de jour à Bunia est de 5.2 % tandis qu'il se situe à 14.6 % à Mbandaka.

Après la tombée de la nuit, l'insécurité monte encore d'un cran. Le taux d'insécurisés grimpe à 78.2%. Autrement dit, 78.2 % des résidents de

Mabondo ne s'estiment pas en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans les rues de leur quartier après la tombée de la nuit. Ce taux est plus élevé qu'à Bunia où 70.7 % des résidents de cette ville se déclarent également insécurisés de nuit dans leur quartier.

Le sentiment d'insécurité varie sensiblement en fonction du genre, les femmes, plus vulnérables aux agressions, étant moins rassurées que les hommes. De jour, 39.5 % des femmes ne se sentent pas en sécurité contre 36.5 % des hommes. De nuit, elles sont 79.8 % à ne pas se sentir en sécurité contre 76.7 % des hommes.

TABLEAU 26 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT

	De jour %	De nuit %
Sécurisé	62.0	21.8
Insécurisé	38.0	78.2
N	1401	1368
Total	100 %	100 %

TABLEAU 27 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT SELON LE GENRE

	Sentiment d'insécurité de jour		Sentiment d'insécurité de nuit	
	Femme %	Homme %	Femme %	Homme %
Sécurisé	60.5	63.5	20.2	23.3
Insécurisé	39.5	36.5	79.8	76.7
N	692	709	682	686
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

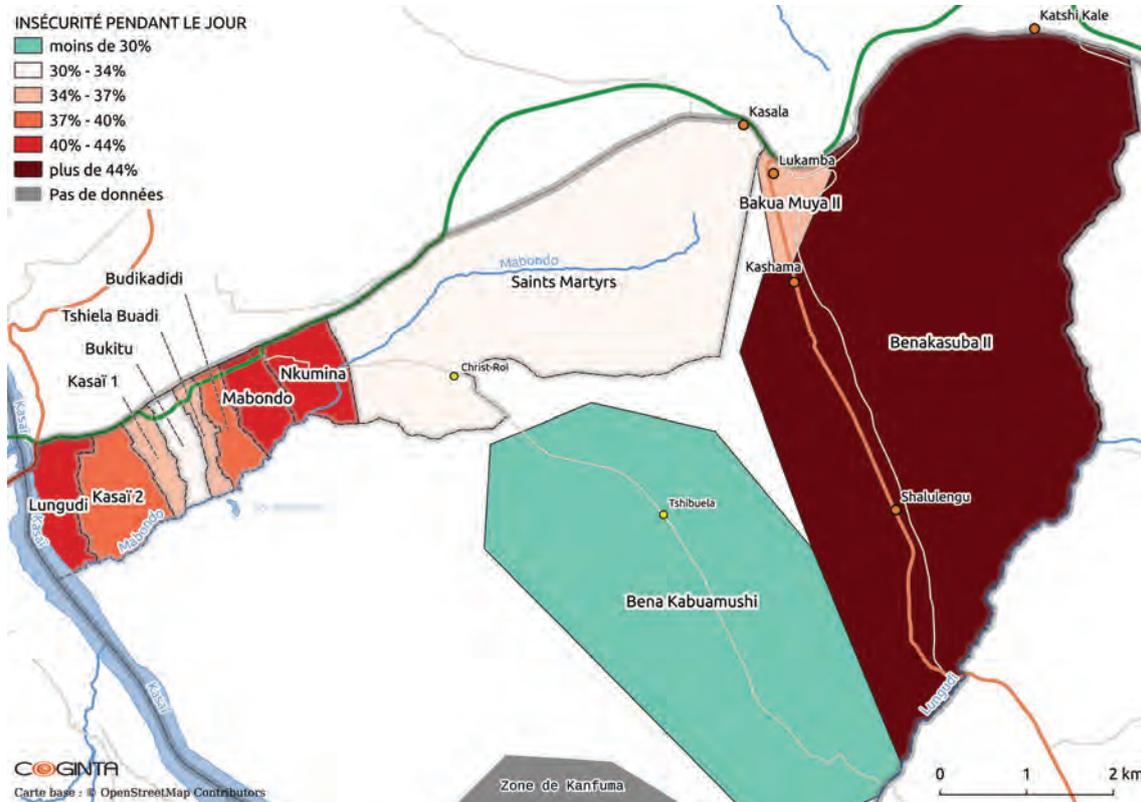
Si l'on examine la situation par quartier, il s'avère que le sentiment d'insécurité est particulièrement élevé à Benakasuba II (52.9% d'insécurisés de jour et 91.3% de nuit) (Tableau 28). Le sentiment d'insécurité est très élevé également à Bena Kabuamushi la nuit: 91.3%. Ces chiffres renvoient sans doute à la problématique des cambriolages dont on a vu plus haut que les taux sont très élevés dans ces deux groupements ainsi qu'aux bra-

quages sur les routes qui, généralement, ont lieu à la périphérie de Tshikapa. Le sentiment d'insécurité de jour est élevé dans les quartiers urbains, mais notamment à Nkumina (41.3%), Lungudi (41.1%) et Mabondo (40.3%). De nuit, le taux d'insécurisés est comparativement plus élevé à Kasai II (83.6%), Nkumina (82%) et Mabondo (81.2%) que dans les autres quartiers.

TABLEAU 28 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT PAR QUARTIER

	Insécurisés de jour	Insécurisés de nuit
Lungudi	41.1	73.2
Kasai II	38.8	83.6
Kasai I	34.4	71.5
Bukitu	32.8	79.2
Tshiela Buadi	36.7	75.2
Budikadidi	38.0	78.0
Mabondo	40.3	81.2
Nkumina	41.3	82.0
Saints Martyrs	30.3	76.0
Bakua Muya II	36.1	41.7
Benakasuba II	52.9	91.3
Bena Kabuamushi	7.7	92.9

CARTE 8: LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DURANT LA JOURNÉE À MABONDO



LA PERCEPTION DU RISQUE DE LA CRIMINALITÉ

ENCADRÉ 2 TAUX DE RÉSIDENTS ESTIMANT PROBABLE D'ÊTRE VICTIME D'UN CRIME LES PROCHAINS 12 MOIS (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Cambriolage	37.8	42.6	55.8

Un nombre très important de résidents de Mabondo redoutent d'être victimes d'un crime à brève échéance (Tableau 29). Alors que 42.6% des résidents de Bunia et 37.8% de ceux de Mbandaka estiment probable d'être victimes d'un crime durant l'année à venir, ce taux s'élève à 55.8% à Mabondo. 47.4% des femmes considèrent qu'il est probable qu'elles soient victimes d'une agression sexuelle lors des prochains 12 mois.

TABLEAU 29 PERCEPTION DU RISQUE D'ÊTRE VICTIME D'UN CRIME CES 12 PROCHAINS MOIS SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Improbable	44.8	43.5	44.2
Probable	55.2	56.5	55.8
N	685	689	1374
Total	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 30 **PERCEPTION DU RISQUE D'ÊTRE VICTIME D'UNE AGRESSION SEXUELLE CES 12 PROCHAINS MOIS SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Improbable	52.6	91.3	72.5
Probable	47.4	8.7	27.5
N	664	705	1369
Total	100 %	100 %	100 %

La perception du risque de victimisation varie selon les zones de Mabondo (Tableau 31). Le groupement de Bena Kabuamushi présente des taux particulièrement élevés pour l'ensemble des risques perçus. Toutes les personnes interrogées dans ce groupement considèrent qu'il est probable qu'elles soient victimes d'un crime lors des prochains 12 mois, 57.1 % pensent de même du

risque d'être victimes de violences sexuelles, et plus de 90 % estiment probable d'être victimes de vols et d'agressions. Au-delà de ce constat, on note qu'aucun quartier ne semble épargné par un sentiment de vulnérabilité par rapport aux cambriolages et aux agressions, un sentiment qui gagne l'ensemble de la commune.

TABLEAU 31 **PERCEPTION DU RISQUE D'ÊTRE VICTIME D'UN VOL, D'UNE AGRESSION, D'UNE AGRESSION SEXUELLE ET D'UN CRIME EN GÉNÉRAL CES 12 PROCHAINS MOIS PAR QUARTIER**

	Risque d'un vol %	Risque d'une agression %	Risque d'agression sexuelle %	Risque d'être victime d'un crime %
Lungudi	81.0	68.5	31.9	54.9
Kasaï II	84.2	73.0	23.1	57.6
Kasaï I	85.1	75.8	36.5	55.9
Bukitu	87.7	71.3	19.7	55.1
Tshiela Buadi	86.7	77.2	30.3	54.0
Budikadidi	86.8	75.8	29.9	54.7
Mabondo	83.8	70.9	29.6	55.9
Nkumina	90.9	71.8	25.9	57.4
Saints Martyrs	82.8	59.2	20.4	57.4
Bakua Muya II	61.1	38.9	33.3	50.0
Benakasuba II	91.4	42.9	21.4	45.7
Bena Kabuamushi	92.9	92.9	57.1	100.0

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

Interrogés sur le type de criminalité qu'ils redoutent, la majorité des femmes (59.2 %) et des hommes (60.2 %) de la commune de Mabondo déclarent redouter avant tout une agression physique sans motif particulier (Tableau 32). Un peu plus d'un tiers (35.8 % pour les femmes et 38.3 %

pour les hommes) craignent plutôt de se faire voler quelque chose. La peur de se faire agresser sans raison semble plus prononcée dans la zone périphérique de Mabondo avec 76.2 % des répondants insécurisés qui l'expriment ainsi.

TABLEAU 32 LE TYPE DE CRIMINALITÉ REDOUTÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Me faire agresser physiquement sans raison	59.2	60.2	58.7	76.2	59.7
Me faire voler quelque chose	35.8	38.3	38.1	19.0	37.0
Subir une agression sexuelle	3.1	0.3	1.5	4.8	1.7
Autre	2.0	1.2	1.7	-	1.6
N	358	337	653	42	695
Total	100 %				

Les personnes ayant mentionné des zones dangereuses dans leur quartier ont été interrogées sur ce qui, selon eux, rendait la zone dangereuse.

En zone urbaine, on observe une combinaison de facteurs insécurisants. La présence de bandes de jeunes désœuvrées et de drogue se conjugue avec des facteurs liés à l'environnement urbain tels que l'absence d'éclairage et l'isolement du lieu. Les femmes se réfèrent plutôt à l'environnement urbain tandis que les hommes pointent du doigt avant tout les bandes de jeunes et la drogue. 21.6 % des hommes interrogés à Mabondo font référence aux bandes de jeunes et 15.4 % mentionnent la drogue. Les femmes mettent plutôt en cause l'environnement urbain qui crée des opportunités, selon elles, d'agressions. 29.7 % des femmes considèrent que le manque d'éclairage est l'une des causes principales de l'insécurité tandis que 24.6 % pensent que les endroits isolés de leur quartier sont en cause.

Dans la périphérie rurale de la commune, la combinaison de facteurs est légèrement différente. Les résidents de cette zone citent le plus souvent les endroits isolés (44.2 %) et la présence d' «étrangleurs» (25.6 %). Ces étrangleurs sont également cités par 9.3 % des résidents insécurisés dans la zone urbaine de Mabondo. Sans que l'on puisse savoir exactement ce qui se cache derrière ce terme, il semble que les résidents distinguent bien entre le phénomène de bandes ou gangs de jeunes, la présence de miliciens (très peu cités : 2.3 %) et ces «étrangleurs» et que par ce terme ils entendent désigner des bandits de grand chemin, organisés et armés, qui sévissent avant tout sur les axes routiers pénétrants à Tshikapa et auxquels nous consacrerons un chapitre dans les études de cas de la deuxième partie de ce DLS.

TABLEAU 33 **LES CAUSES DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %
Le manque d'éclairage	29.7	17.5	24.9	7.0
Absence de passants, endroit isolé	24.6	18.3	20.2	44.2
Il y a des jeunes désœuvrés en bande	13.4	21.6	17.4	16.3
Il y a des gens qui prennent de la drogue dans le coin	13.4	15.4	15.3	-
Il y des étrangleurs	9.2	11.2	9.3	25.6
C'est un ravin dangereux	3.6	3.6	3.8	-
Il n'y a pas de police	3.4	7.4	5.4	4.7
Il y a des maquis et des personnes ivres	0.8	2.4	1.7	-
Il y a des miliciens dans la zone	0.6	1.5	0.9	2.3
Il y a des maisons de passe ou des motels de passe, prostitution		0.9	0.5	-
Il y des militaires dans cette zone	0.6	0.3	0.5	-
Autre	0.6	-	0.2	-
N	357	338	654	43
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ

L'opinion qui prime à Mabondo est que la situation sécuritaire n'évolue guère depuis quelques années. 56.8% sont de cet avis. Ce sont surtout les femmes qui sont de cet avis. Près de deux tiers des femmes (63.5%) considèrent que la situation sécuritaire reste inchangée alors que

50.4% des hommes partagent cet avis. 24.1% des hommes perçoivent une dégradation contre 14.3% des femmes. Les résidents de la périphérie de la commune sont légèrement plus positifs que ceux de la zone urbaine: 33.6% estiment que la sécurité s'est améliorée dans leur zone contre 22.8% dans les quartiers urbains.

TABLEAU 34 **OPINION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER CES DERNIÈRES ANNÉES SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Dégradation	14.3	24.1	19.6	17.5	19.3
Pas de changement	63.5	50.4	57.7	49.0	56.8
Amélioration	22.2	25.5	22.8	33.6	23.9
N	664	705	1247	143	1369
Total	100 %				

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Dans l'après crise de 2016-2017, la criminalité semble s'être installée dans la commune à un niveau supérieur à celui observé dans d'autres villes de RDC et la situation ne donne pas de signes d'amélioration. Les citoyens redoutent une violence gratuite, sans raison, qu'ils associent à une problématique aigüe de bandes de jeunes agressives et inciviles, un phénomène à l'origine d'une petite délinquance dans la ville sur lequel il faudra revenir dans la partie de ce DLS consacrée à des études de cas. Le territoire urbain semble le terrain de jeu de ces bandes territorialisées qui vivent de petits vols et insécurisent les résidents durant la journée comme la nuit. La consommation de chanvre est un facteur de risque supplémentaire. L'urbanisme de Mabondo avec ses chemins d'accès étroits, ses ravins profonds qu'il faut traverser ou pénétrer pour accéder aux points d'eau, ses lieux souvent isolés dès qu'on atteint les faubourgs, tout cela constitue un environnement favorable aux agressions, y compris aux agressions sexuelles, que redoutent les femmes en priorité. Le manque d'aménagement

urbain et d'éclairage public la nuit crée les conditions favorables à une petite délinquance qui importune fortement les résidents et pèsent sur la qualité de vie locale.

Une autre problématique de criminalité, plus organisée, dont les auteurs sont étiquetés par les résidents comme étant des «étrangleurs», se déroule plus à la périphérie de Tshikapa, le long de ses axes routiers pénétrants, et prennent la forme de cambriolages, de braquages et d'assassinats. Dans certains groupements ruraux de la commune, l'insécurité est à son comble et cela plus particulièrement dans le groupement incorporé de Bena Kabuamushi où la totalité des résidents estiment probable d'être victimes d'un crime lors des prochains 12 mois et où le taux de personnes cambriolées sur trois ans est de plus de 60%. Cette criminalité renvoie à des groupes organisés, armés, qui recourent aux armes à feu, aux braquages et à l'assassinat déstabilisant, comme nous l'analyserons dans un chapitre dédié dans la partie consacrée aux études de cas, toute la filière du diamant dans la région.

CHAPITRE II LES COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Dans le contexte d'insécurité que l'on vient de décrire, quels sont les comportements des résidents? S'adressent-ils à la police lorsqu'ils sont victimes d'un crime? S'organisent-ils collectivement pour parer à l'insécurité? Quelles mesures prennent-ils individuellement pour protéger leur logement contre le risque de cambriolage? Ce chapitre traite tout d'abord des comportements de dénonciation après avoir été victime crime. Il aborde ensuite les stratégies de prévention de la criminalité, collectives ou individuelles, qu'adoptent les résidents pour faire face à l'insécurité.

LA DÉNONCIATION

ENCADRÉ 3 TAUX DE PLAINTES À LA POLICE SUR 3 ANS (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Cambriolage	14.9	23.1	11.6
Agression	16.9	15.0	24.0
Agression sexuelle	24.7	-	23.3

Pour obtenir justice, les victimes de criminalité recourent à différentes stratégies, parfois en parallèle afin de maximiser leurs chances de réussite, en s'adressant à des institutions susceptibles de leur venir en aide dans un contexte où la police n'est pas le seul acteur à fournir des services de sécurité. On peut distinguer les stratégies suivantes :

La plupart des victimes ne déposent pas formellement plainte à la police ou aux tribunaux à

Mabondo (Tableau 35). Seules 11.6% des victimes d'un cambriolage survenu ces derniers trois ans se sont adressées à la police pour déposer plainte à Mabondo. Il y a pratiquement deux fois moins de dénonciations à la police pour un cambriolage à Tshikapa (Mabondo) qu'à Bunia (28.4%). Pour les agressions, les taux de plainte à la police ou aux tribunaux montent : 24% des victimes d'agression physique l'ont également fait et de 23.3% des victimes d'agressions sexuelles.

ENCADRÉ 4 LES QUATRE STRATÉGIES DE DÉNONCIATION

- Une *stratégie formelle* consistant à s'adresser à la police et aux tribunaux directement.
- Une *stratégie hybride* consistant à s'adresser à des représentants de l'administration locale, comme les chefs de quartier ou les chefs d'avenue, bien que ces derniers n'aient en principe pas de pouvoirs judiciaires et ne sont pas habilités à traiter de la criminalité.
- Une *stratégie informelle*, plus sociale, consistant à s'adresser à un parent influent ou à un leader religieux pouvant venir en aide d'une manière ou d'une autre. Cette stratégie informelle peut servir à faire pression sur les autorités ou simplement à venir en aide financièrement auprès de la victime lésée.
- Une stratégie consistant à s'adresser aux voisins mais plus pour les informer que pour chercher à obtenir justice dans ce cas. On peut parler de *stratégie de prévention* dans ce cas.

Les femmes et la zone périphérique rurale font chuter les taux de dénonciation formelle. Les femmes sont plus de moitié moins que les hommes à dénoncer un cambriolage à la police : 6.8% des femmes ont déposé plainte à la police pour cambriolage ces derniers trois ans contre 15.7% pour les hommes. En zone rurale, seuls 5.8% des victimes de cambriolage ont dénoncé leur cas à la police contre 12.4% en zone urbaine ; aucune femme et aucune victime en zone rurale ne s'est adressée aux tribunaux.

Pour les agressions physiques, le fossé entre les genres est également important puisque seuls 17.6% des femmes ont entrepris de dénoncer formellement le cas à la police contre 29.7% pour les hommes. Les victimes d'agression de la zone rurale (30%) ont dénoncé à la police plus souvent que celles de la zone urbaine (24.2%) à la police. S'agissant des violences sexuelles, 20.4% des femmes ont déclaré l'agression à la police contre 36.4% pour les hommes. Les tribunaux sont sollicités directement par 3.1% des victimes d'agression en moyenne. Aucune femme

interrogée n'a sollicité un tribunal directement pour traiter un cas d'agression contre 5.9% pour les hommes. Cette avenue est peu empruntée par les victimes de criminalité à Mabondo.

Les résidents de Mabondo privilégient les stratégies hybrides consistant à s'adresser aux cadres de base. C'est vrai pour tous les types de crime étudiés dans ce DLS. On note également que les femmes et la périphérie rurale se tournent essentiellement vers les chefs de quartier ou de groupement pour dénoncer. En moyenne, 37.7% des affaires de cambriolage sont dénoncées aux chefs de quartier. 31.1% des femmes et 43.5% des hommes s'adressent à eux pour les cambriolages. 52.2% des victimes en zone périphérique s'adressent aux chefs de quartier contre 36.1% dans la partie urbanisée de la commune.

Les agressions sont également plus souvent dénoncées aux chefs de quartier qu'à la police. En moyenne, 34.9% des agressions ont été dénoncées aux chefs de quartier contre 24% à la police. 29.7% des femmes et 39.6% des hommes

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

ont dénoncé l'agression dont ils ont été victimes ces derniers trois ans aux chefs de quartier. En zone périphérique, 60 % des victimes d'agression se sont adressées aux chefs de quartier ou groupement contre 34.1 % en zone urbaine. Ces taux plus élevés s'expliquent probablement par la dimension communautaire qui structure un ensemble de comportements à Tshikapa et le repli communautaire qui s'est cristallisé pendant la rébellion de la *Kamuina Nsapu*. Nous reviendrons sur ce réflexe communautariste dans les études de cas en deuxième partie du DLS. La préférence marquée des résidents pour une stratégie hybride est un premier indicateur de ce communautarisme qui tend à régir la manière dont les résidents cherchent à résoudre les problèmes de sécurité à Mabondo sans pour autant, comme on va le voir plus loin, mobiliser des groupes d'auto-défense.

Les femmes victimes de violences sexuelles rapportent plus souvent aux chefs de quartier qu'à la police : 38.8 % des femmes ont rapporté leur cas

aux chefs de quartier contre 20.4 % à la police. Les hommes font l'inverse. 36.4 % des hommes rapportent les cas de violence sexuelle à la police contre 18.2 % aux chefs de quartier.

Les stratégies plus informelles, sociales, consistant à s'adresser à un parent influent, sont plus rares. Seuls 1.5 % l'ont fait pour un cambriolage. Pour les agressions, 8.3 % l'ont fait et pour les agressions sexuelles 11.7 % l'ont également fait. Ces stratégies peuvent servir à mobiliser une personne influente pour s'immiscer dans le processus de traitement d'une plainte ou alors, plus simplement, pour venir en aide financièrement à la victime.

Selon les données de sondage, aucune femme victime de violences sexuelles ne s'est adressée à une ONG pour traiter son cas ni ne s'est tournée vers un centre de santé pour un traitement ce qui, a priori, met le doigt sur des faiblesses dans le réseau d'assistance aux victimes à Tshikapa.

TABLEAU 35 **Taux de dénonciation pour cambriolage, agression physique et agression sexuelle selon le genre et la zone**

		Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Cambriolages						
Stratégie formelle	Police	6.8	15.7	12.4	5.8	11.6
	Tribunal	-	1.5	0.7	-	0.6
Stratégie hybride	Chef de quartier	31.1	43.5	36.1	52.2	37.7
Stratégie informelle	Immam	1.3	3.1	2.3	0.0	2.3
	Homme de Dieu	0.0	2.8	1.5	1.4	1.5
	Parent influent	2.3	0.8	1.7	0.0	1.5
Stratégie de prévention	Voisins	30.4	27.0	28.5	27.5	28.6
N		309	356	596	69	665

		Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Agression						
Stratégie formelle	Police	17.6	29.7	24.2	30.0	24.0
	Tribunal	0.0	5.9	2.7	10.0	3.1
Stratégie hybride	Chef de quartier	29.7	39.6	34.1	60.0	34.9
Stratégie informelle	Immam	2.2	1.0	1.6	0.0	1.6
	Homme de Dieu	0.0	1.0	0.5	0.0	0.5
	Parent influent	5.5	11.9	7.7	20.0	8.3
Stratégie de prévention	Voisins	48.4	11.9	30.8	0.0	29.2
N		91	101	182	10	192

Agressions sexuelles						
Stratégie formelle	Police de police	20.4	36.4	22.4	50.0	23.3
	Numéro de la police gratuit	-	-	-	-	-
	Tribunal	2.0	0.0	1.7	0.0	1.7
Stratégie hybride	Chef de quartier	38.8	18.2	34.5	50.0	35.0
Stratégie informelle	Immam	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Homme de Dieu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Parent influent	10.2	18.2	12.1	0.0	11.7
	ONG	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Centre de santé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Amie	2.0	0.0	1.7	0.0	1.7
Stratégie de prévention	Voisins	22.4	9.1	19.0	50.0	20.0
N		49	11	58	2	60

LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Contrairement à d'autres localités congolaises, les résidents s'organisent très peu collectivement pour assurer la sécurité des quartiers à Mabondo. 97.4 % des résidents déclarent qu'il n'y a pas de

groupes d'autodéfense du quartier ni de jeunes organisés pour effectuer des veilles de nuit dans le quartier. Seuls 0.9 % des résidents interrogés par sondage ont fait état de groupes d'autodéfense, 2 % ont mentionné des groupes de jeunes faisant des veilles et 0.6 % ont évoqué d'autres types de groupe de surveillance du quartier.

L'absence d'organisations communautaires plus formelles pour sécuriser les quartiers a été confirmée par les entretiens qualitatifs que nous avons réalisés à Mabondo. Cela peut s'expliquer dans le contexte particulier de Tshikapa. Personne ne semble disposé à voir émerger de nouvelles formes de groupes d'autodéfense après avoir vécu le conflit armé de la *Kamuina Nsapu*. Les acteurs de la société civile rencontrés à Tshikapa ont cependant fait mention d'achat de sifflets dans les quartiers dans le cadre d'un système d'alerte mis en place et destiné à faire fuir les bandits et alerter le voisinage en cas de problème. Selon les données de sondage, 8.8% des résidents de Mabondo affirment que le voisinage a mis en place un système d'alerte ces derniers 12 mois et 4.6% déclarent qu'un tel système est en place depuis quelques années dans leur quartier.

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DANS LES MÉNAGES

Chaque foyer peut prendre toutes sortes de mesures préventives pour protéger individuellement son logement. En moyenne, 77.8% des résidents ont pris des mesures individuelles pour se prémunir de la criminalité dans leur logement à Bunia. A Mabondo, seuls 25.5% des résidents disent avoir pris de telles mesures. Parmi ces mesures, les chiens de garde ainsi que les portes en fer sont les plus courantes tout en restant cependant rares. Cela peut paraître surprenant dans cette commune qui connaît des taux de cambriolage comparativement très élevés.

TABLEAU 36 **TAUX DE RÉSIDENTS AYANT PRIS DES MESURES DE PRÉVENTION POUR SON HABITATION PAR TYPE DE MESURE ET DATE DE SON INTRODUCTION**

	Taux
J'ai engagé des jeunes comme gardien de nuit ces derniers 12 mois	0.6
J'ai engagé des jeunes comme gardien de nuit depuis quelques années	0.2
J'ai engagé une société de gardiennage ces derniers 12 mois	0.2
J'ai engagé une société de gardiennage depuis quelques années	0.1
J'ai pris un chien de garde ces derniers 12 mois	3.4
J'ai pris un chien de garde depuis plusieurs années	2.9
J'ai installé une porte en fer ces derniers 12 mois	4.0
J'ai installé une porte en fer depuis quelques années	1.4
J'ai engagé un policier comme gardien ces derniers 12 mois	0.3
J'ai engagé un policier comme gardien depuis quelques années	0.1
N	357

CHAPITRE III LES INTERACTIONS AVEC LA POLICE

LES CONTEXTES D'INTERACTION AVEC LA POLICE

ENCADRÉ 5 TAUX DE CONTACT AVEC LA POLICE SUR 1 AN (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Contact	10.6	30.9	15.2

Les interactions avec la police à Mabondo sont peu fréquentes (15.2 %) ou, du moins, le sont significativement moins qu'à Bunia (30.9%) mais légèrement plus fréquentes qu'à Mbandaka (10.6%). Les femmes ont moitié moins d'interactions avec la police que les hommes : 9.8 % des femmes ont déclaré avoir eu un contact sur 12 mois avec la police contre 20.4 % des hommes (Tableau 37). Les contacts sont plus fréquents en zone urbaine (15.7 %) que dans la périphérie rurale de Mabondo (11 %).

TABLEAU 37 **LE CONTACT AVEC LA POLICE CES 12 DERNIERS MOIS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Oui	9.8	20.4	15.7	11.0	15.2
Non	90.2	79.6	84.3	89.0	84.8
N	691	710	1255	146	1401
Total	100 %				

Le dépôt de plainte est le contexte principal d'interactions avec la police (Tableau 38). Sur la totalité des interactions entre la police et les femmes, 23.2 % se sont déroulées à l'occasion d'un dépôt de plainte et 14.5 % pour un suivi de plainte. Pour les hommes, pratiquement 50 % des situations de contact avec la police concernent les plaintes : 28 % pour un dépôt de plainte et 21 % pour un suivi de plainte.

17.5 % des interactions avec la police pour les hommes se sont déroulées dans un contexte d'arrestation tandis que cela concerne 7.2 % des femmes.

Le contact à l'occasion d'une patrouille de proximité est rare pour les hommes -6.3 % – à Mabondo et un peu plus fréquent pour les femmes -13 %.

TABLEAU 38 LES CONTEXTES D'INTERACTION AVEC LA POLICE CES 12 DERNIERS MOIS SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %
Pour déposer plainte	23.2	28.0
Pour le suivi d'une plainte déposée	14.5	21.0
Lors d'une intervention à mon domicile après un incident (cambriolage, vol, etc.)	5.8	3.5
Lors d'un contrôle de police sur la route	-	0.7
Lors d'un contrôle d'identité	4.3	1.4
La police m'a arrêté	7.2	17.5
Pour dénoncer un cas ou une personne suspecte	5.8	3.5
Pour répondre à une convocation de la police	8.7	6.3
Pour témoigner dans une investigation	4.3	7.7
Dans le cadre d'une recherche de personne disparue	8.7	0.7
Lors d'une participation à une manifestation	4.3	0.7
Lors d'une patrouille de proximité	13.0	6.3
Autre		2.8
N	69	143
Total	100 %	100 %

L'EXPÉRIENCE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE

ENCADRÉ 6 TAUX D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE SUR 3 ANS (EN %)

Mbandaka	Bunia	Tshikapa
12.3	20.2	12.5

Le taux de victimes d'un abus – ou du moins de ce qui est ressenti comme tel par les personnes interrogées – de la part de la police ces derniers trois ans est moins élevé à Mabondo (12.5 %) qu'à Bunia (20.2 %) mais similaire à celui de Mbandaka (12.3 %). Lors des 12 mois précédant l'entretien, 11.1 % des femmes de Mabondo déclarent avoir fait l'expérience d'abus contre 13.9 % pour les hommes (Tableau 39).

TABLEAU 39 TAUX DE RÉSIDENTS DÉCLARANT AVOIR FAIT L'EXPÉRIENCE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE CES DERNIERS TROIS ANS SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Non	88.9	86.1	87.5
Oui	11.1	13.9	12.5
N	686	707	1393
Total	100 %	100 %	100 %

Si l'on restreint l'analyse aux personnes ayant été en contact avec la police ces derniers 12 mois, il s'avère que 52.7 % d'entre elles déclarent avoir fait l'objet d'abus de la part de cette dernière.

C'est vrai de 53.9 % des hommes et de 50 % des femmes. Autrement dit, un contact avec la police entraîne l'expérience d'un abus pour une personne sur deux.

TABLEAU 40 EXPÉRIENCE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE POUR LES PERSONNES ENTRÉES EN CONTACT AVEC LA POLICE CES DERNIERS 12 MOIS SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Non	50.0	46.1	47.3
Oui	50.0	53.9	52.7
N	66	141	207
Total	100 %	100 %	100 %

Dans la très grande majorité des cas, l'abus est une « tracasserie ». 77 % des abus dont font l'expérience les résidents de Mabondo sont rangés sous la catégorie fourre-tout de tracasserie. Celle-ci implique, en général, une demande d'argent jugée abusive de la part de la police. C'est surtout vrai pour les hommes. 96.9 % des cas d'abus policiers vécus par les hommes sont des tracasseries alors que ce taux est de 51.3 % pour les femmes. Les femmes se plaignent éga-

lement de vols de la part de policiers. 42.1 % des cas d'abus dont on fait l'expérience les femmes sont des vols alors que seul 1 % des hommes fait état d'un vol par les forces de l'ordre. Les cas de violences ou mauvais traitements sont rares tout en étant légèrement plus fréquents pour les femmes. 5.3 % des abus mentionnés par les femmes sont de ce type contre 2 % pour les hommes.

TABLEAU 41 LE TYPE D'ABUS EXPÉRIMENTÉS PAR LES PERSONNES AYANT FAIT L'OBJET D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE DANS LA COMMUNE DE MABONDO SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Tracasseries	51.3	96.9	77.0
Violences et mauvais traitements	5.3	2.0	3.4
Vols	42.1	1.0	0.6
Autres abus	1.3	-	0.6
N	76	98	174
Total	100 %	100 %	100 %

S'agissant du profil des femmes ayant fait l'objet de vols de la part de la police, l'analyse des données permet de dire qu'il s'agit avant tout de femmes peu éduquées (87.5 % ont au maximum fait l'école primaire) et de femmes travaillant dans le secteur informel (75.8 % sont des journalières). Il est possible que ce soient des femmes travail-

lant sur les marchés informels, à savoir en dehors des marchés officiels taxés par la municipalité, et que ces femmes fassent l'objet de pressions policières.

Les abus dont sont victimes les femmes sont rarement dénoncés (Tableau 42). 7.9 % des abus

vécus par les femmes ont été dénoncés à la police. 10.5% de ces abus ont été dénoncés aux chefs de quartier. Dans 3.9% des cas, les femmes ont mobilisé un parent ou proche influent pour les aider. Les hommes victimes d'abus po-

liciers dénoncent beaucoup plus souvent le cas à la police. 30.6% des cas ont été dénoncés à la police. Les chefs de quartier ont été mobilisés dans 9.2% des cas, les tribunaux dans 3.1% des cas et un proche influent dans 3.1% des cas.

TABLEAU 42 **POURCENTAGE D'ABUS DE LA POLICE DÉNONCÉS PAR INSTITUTION SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %
A la police	7.9	30.6
Au chef de quartier	10.5	9.2
Au tribunal	-	3.1
A un proche influent	3.9	3.1

LA SATISFACTION AVEC LA POLICE

CONTEXTE D'UN CONTACT

Globalement, le niveau de satisfaction lors d'un contact est faible et l'insatisfaction domine très

largement. Seule une personne sur cinq (19.7%) entrée en contact avec la police s'est déclarée satisfaite de ce contact. Ce taux est très légèrement supérieur pour les femmes: 21.7% des femmes se sont déclarées satisfaites contre 18.8% des hommes.

TABLEAU 43 **LA SATISFACTION LORS DU CONTACT AVEC LA POLICE SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Satisfait	21.7	18.8	19.7
Insatisfait	78.3	81.3	80.3
N	69	144	213
Total	100 %	100 %	100 %

L'insatisfaction lors d'un contact avec la police – celui-ci étant souvent en relation avec une plainte – provient avant tout du fait de demandes d'argent de la police (29.2% des cas) et du sentiment que les droits de la victime n'ont pas été respectés (29.2% des cas) (Tableau 44).

Les femmes mentionnent plus souvent que les hommes que « les policiers n'en ont pas fait assez » pour les aider: elles sont 24.1% à mentionner cette raison contre 17.9% des hommes pour justifier leur insatisfaction.

TABLEAU 44 **LES RAISONS DE L'INSATISFACTION LORS DU CONTACT AVEC LA POLICE SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Les policiers m'ont demandé de l'argent	27.8	29.9	29.2
Les policiers n'ont pas respecté mes droits	18.5	34.2	29.2
Les policiers n'ont pas répondu à mon attente	16.7	23.1	21.1
Les policiers n'en ont pas fait assez pour m'aider	24.1	17.9	19.9
Les policiers n'ont pas été polis avec moi	15.1	13.7	14.1
Les policiers m'ont insulté ou menacé	1.9	3.4	2.9

LA SATISFACTION LORS DE LA DÉNONCIATION

Le sondage permet de mesurer le niveau de satisfaction dans le contexte strict de dépôt de plainte. Ces taux sont très bas. Seuls 2.7 % des victimes de cambriolage ayant dénoncé le cas à la police se sont déclarées satisfaites du traite-

ment de la plainte (Tableau 45). Dans le cas des agressions, le taux de satisfaction avec le traitement par la police est de 8.7 %. Les femmes sont sensiblement plus satisfaites que les hommes, mais les taux sont également très bas pour elles. Elles sont 4.8 % à se déclarer satisfaites du traitement de la plainte pour cambriolage et 12.5 % pour le traitement de la plainte pour agression.

TABLEAU 45 **SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE LA PLAINTE PAR LA POLICE POUR DES CAMBRIOLAGES ET DES AGRESSIONS SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Cambriolage			
Satisfait	4.8	1.9	2.7
Insatisfait	95.2	98.1	97.3
N	21	54	75
Total	100 %	100 %	100 %
Agression			
Satisfait	12.5	6.7	8.7
Insatisfait	87.5	93.3	91.3
N	16	30	46
Total	100 %	100 %	100 %

Le traitement des plaintes par les chefs de quartier ne satisfait pas plus les résidents que leur traitement policier. Seules 2.8% des victimes de cambriolage ayant dénoncé le cas à un chef

de quartier se sont déclarées satisfaites du traitement de la plainte tandis que ce taux de satisfaction est de 8.8% pour les agressions. Les différences entre les genres sont insignifiantes.

TABLEAU 46 SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ PAR LES CHEFS DE QUARTIER POUR DES CAMBRIOLAGES ET DES AGRESSIONS SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Cambriolage			
Satisfait	3.2	2.6	2.8
Insatisfait	96.8	97.4	97.2
N	94	155	249
Total	100 %	100 %	100 %
Agression			
Satisfait	7.1	10.0	8.8
Insatisfait	92.9	90.0	91.2
N	28	40	68
Total	100 %	100 %	100 %

CHAPITRE IV LA PERCEPTION DE LA POLICE

L'IMAGE DE LA POLICE

L'image de la police est analysée à partir d'une série de questions portant sur l'opinion des résidents sur le travail de la police. Il leur a été demandé pour plusieurs services – la lutte contre la criminalité, le traitement des violences sexuelles, la police de la route et le maintien de l'ordre lors des manifestations – s'ils pensaient que la police faisait du bon ou du mauvais travail.

L'opinion dominante est plutôt négative (Tableau 47). Si l'on compare la moyenne obtenue pour la lutte contre la criminalité à Mabondo au score enregistré à Bunia, la différence est de plus de 20 points. En moyenne, 43.3% des résidents de Mabondo estiment que la police fait du bon travail en matière de lutte contre la criminalité contre 63.7% à Bunia. Les chiffres plutôt médiocres à

Mabondo sont à mettre sur le compte des mauvais chiffres de la criminalité dans la commune. Près d'un résident sur deux y a été victime d'un cambriolage ces derniers trois ans. A Bunia, les cambriolages n'ont touché qu'un résident sur trois durant la même période. La résurgence à Tshikapa du grand banditisme – phénomène que nous documenterons au chapitre VII – est sans doute également en cause dans le jugement négatif que portent les résidents sur le travail de la police en matière de lutte contre la criminalité.

L'image de la police n'est pas meilleure pour les autres services. 42% estiment que la police fait du bon travail en matière de lutte contre les violences sexuelles, 35.4% sont de cet avis s'agissant du travail de la police en matière de circulation routière et 46.1% s'agissant du maintien de l'ordre. Les femmes expriment un avis

généralement plus positif sur le travail de la police que les hommes, sauf pour la circulation routière. En matière de lutte contre les violences

sexuelles notamment, 48.5 % d'entre elles expriment un avis positif alors que seulement 35.5 % des hommes le font.

TABLEAU 47 POURCENTAGE D'OPINIONS POSITIVES RELATIVEMENT À PLUSIEURS SERVICES DE POLICE SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
La lutte contre la criminalité	47.6	38.9	43.3
La lutte contre les violences sexuelles	48.5	35.5	42.0
La circulation routière	34.8	36.0	35.4
Le maintien de l'ordre	53.2	39.1	46.1

Interrogés sur les délais d'intervention de la police pour un cambriolage, 68.8 % des résidents estiment que la police intervient dans un délai supérieur à 1 heure ou simplement n'intervient pas

(Tableau 48). Les femmes sont plus négatives que les hommes. 41.4 % pensent que la police n'interviendrait pas contre 26 % des hommes.

TABLEAU 48 DÉLAIS D'INTERVENTION POUR UN CAMBRIOLAGE SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Moins de 10 minutes	6.3	2.8	4.6
Entre 10 et 30 minutes	9.0	12.1	10.6
Entre 30 et 60 minutes	9.9	22.1	16.0
(plus d'une heure ou n'intervient pas)	(74.7 %)	(63.0 %)	(68.8 %)
Entre 1 et 3 heures	13.0	22.1	17.5
Plus de 3 heures	20.3	14.9	17.6
La police n'interviendrait pas	41.4	26.0	33.7
N	664	670	1334
Total	100 %	100 %	100 %

LES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA POLICE

ENCADRÉ 7 TAUX D'AVIS POSITIFS (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Proximité de la police	39.8	50.5	34.6
Délais courts pour les urgences	31.9	19.9	34.8
Visibilité des patrouilles pédestres	35.8	63.8	35.7

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

La série précédente de questions sur l'image de la police renvoie en bonne partie à l'image de l'efficacité que se font les résidents du travail de la police.

Le sondage comprend une batterie de questions plus spécifiques sur des services de police de proximité. Les résidents ont été interrogés sur la «proximité et l'accessibilité de la police», la «capacité de la police à résoudre des conflits ou petits problèmes entre communautés ou interpersonnels», la «visibilité de patrouilles pédestres en uniforme de la police dans le quartier» ou encore la «rapidité d'intervention pour une urgence».

S'agissant de l'ensemble de ces services, les avis sont plutôt négatifs (Tableau 49). 34.6% des résidents de la commune de Mabondo estiment que la police est proche, accessible et au service du public; 34.8% estiment que la police intervient dans des délais courts pour une urgence; 35.7% affirment que les patrouilles pédestres visibles dans le quartier sont fréquentes et 36.3% pensent que la police résout les conflits et petits problèmes entre personnes ou communautés dans le quartier. Les femmes sont systématiquement plus négatives que les hommes.

TABLEAU 49 PERCEPTION DES SERVICES DE LA PNC SELON LE GENRE

	Femme	Homme	Moyenne dans la commune
	% de oui	% de oui	% de oui
Estimez-vous que la PNC dans votre commune est proche, accessible et au service du public ?	25.8	43.2	34.6
Estimez-vous que la PNC intervient dans un délai court lorsqu'on l'appelle pour une urgence ?	29.3	40.1	34.8
Estimez-vous que la PNC est visible dans le quartier à travers des patrouilles pédestres en uniforme fréquentes ?	26.7	44.6	35.7
Estimez-vous que la PNC résout les conflits et petits problèmes entre personnes ou communautés dans le quartier ?	33.7	38.9	36.3

L'analyse par quartier montre que les patrouilles pédestres de proximité et l'intervention d'urgence obtiennent les meilleurs scores à Lungudi et Kasai II pour la zone la plus urbanisée de la commune (Tableau 50). Près d'une personne sur deux estiment que les patrouilles pédestres sont fréquentes dans ces deux quartiers et que l'intervention d'urgence se fait généralement dans des

délais courts. De manière surprenante, les avis les plus positifs pour ces deux services de proximité sont obtenus dans le groupement excentré de Bena Kabuamushi. Dans les deux autres groupements de la commune, les patrouilles pédestres sont rares.

TABLEAU 50 LES SERVICES DE POLICE DANS LES QUARTIERS SELON LE QUARTIER

	Patrouilles visibles à pied et en uniforme fréquentes dans le quartier	La police intervient dans un délai court lorsqu'on l'appelle pour une urgence
	% de oui	% de oui
Lungudi	49.0	46.9
Kasaï II	33.9	35.0
Kasaï I	48.1	47.6
Bukitu	35.8	29.8
Tshiela Buadi	37.3	37.0
Budikadidi	31.0	27.1
Mabondo	30.5	32.5
Nkumina	35.9	32.4
Saints Martyrs	28.9	33.6
Bakua Muya II	25.0	36.1
Benakasuba II	26.5	31.9
Bena Kabuamushi	64.3	57.1

L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA POLICE

Pour la majorité des résidents de la commune, la qualité du travail de la police n'a guère évolué ces dernières années (Tableau 51). 55.2 % pensent que le travail de la police n'a pas changé ; 32 % estiment qu'il s'est amélioré contre 12.8 % qu'il s'est détérioré. Ce sont surtout les femmes (62.1 %) qui sont d'avis que la situation n'évolue pas alors que 48.5 % hommes sont de cet avis. Un peu plus

d'un tiers des hommes (34.2 %) pensent que la police s'est améliorée contre 29.8 % des femmes. 17.3 % des hommes pensent, au contraire, que le travail de la police s'est péjoré tandis que 8.1 % des femmes pensent de même.

Les avis varient peu selon la zone. Néanmoins, les résidents de la zone rurale sont un peu plus positifs sur le changement : 36.4 % estiment que le travail de la police s'est amélioré ces dernières années contre 31.6 % en zone urbaine.

TABLEAU 51 L'OPINION DES RÉSIDENTS DE MABONDO SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA POLICE DANS LA COMMUNE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Amélioration	29.8	34.2	31.6	36.4	32.0
Pas de changement	62.1	48.5	55.7	51.4	55.2
Détérioration	8.1	17.3	12.8	12.5	12.8
N	681	699	1236	144	1380
Total	100 %				

LA CONFIANCE DANS LA POLICE

ENCADRÉ 8 TAUX DE CONFIANCE DANS LA POLICE (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Confiance	64.1	56.0	44.0

Selon un dernier indicateur d'image de la police – le niveau de confiance –, la confiance dans la police est significativement moins marquée à Tshikapa qu'à Bunia et Mbandaka. 44 % des résidents de la commune de Mabondo accordent leur confiance à la police (Tableau 52) contre 56 % à Bunia et 64.1 % à Mbandaka.

TABLEAU 52 LA CONFIANCE DANS LA POLICE

	%
Confiance	44.0
Pas confiance	56.0
N	1394
Total	100 %

Le niveau de confiance à Mabondo est entraîné à la baisse essentiellement en raison de l'avis très négatif des femmes. Seul 1 % des femmes font « très confiance » dans la police et 34.1 % lui font « assez confiance ». Un nombre très élevé – 27.3 % – des femmes ne font « pas du tout

confiance » dans la police. Les hommes sont nettement moins négatifs à cet égard. 13.5 % lui font « très confiance » et 39.2 % « assez confiance ». Les différences entre la zone urbaine et la périphérie rurale sont peu significatives.

TABLEAU 53 LE NIVEAU DE CONFIANCE DANS LA POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Très confiance	1.0	13.5	7.0	9.7	7.3
Assez confiance	34.1	39.2	36.9	34.5	36.7
Plutôt pas confiance	37.6	29.3	33.8	30.3	33.4
Pas du tout confiance	27.3	18.0	22.3	25.5	22.6
N	699	681	1249	145	1380
Total	100 %				

Le chapitre IX de ce DLS reviendra sur cet écart du genre dans le niveau de confiance accordé à la police et tentera de l'expliquer à partir de l'expérience vécue par les femmes lors du conflit armé dans la province.

L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER

La police n'est considérée que par 46.2 % des résidents de Mabondo comme l'entité qui assure le mieux la sécurité dans leur quartier (Tableau 54). Ce chiffre est très inférieur aux taux constatés à Bunia et Mbandaka. A Bunia, 67.1 % pensent que la police est l'entité principale qui assure la

sécurité dans les quartiers tandis que 66.4 % pensent de même à Mbandaka. Les hommes de Mabondo sont plus positifs que les femmes sur le rôle joué par la police. 53.5 % d'entre eux contre 38.5 % des femmes voient dans la police l'entité principale assurant la sécurité des quartiers. Un nombre pratiquement aussi important – 37.7 % de l'ensemble des résidents de la commune – sont d'avis que la sécurité est en réalité en déshérence et qu'aucune entité ne prend véritablement en charge la sécurité à Mabondo. C'est plutôt en milieu urbain que cette opinion circule – 38.4 % y sont de cet avis – alors que dans la périphérie de la commune 32.4 % partagent cette opinion. Sur ce point, on n'observe aucune différence entre les hommes (37.6 %) et les femmes (37.7 %).



Poste de contrôle de Milambo

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

L'autre institution la plus fréquemment citée comme entité principale assurant la sécurité des quartiers sont les chefs de quartier dont nous avons vu plus haut qu'ils sont aussi l'entité à qui les résidents s'adressent le plus pour dénoncer la criminalité. Pour 22.2 % des femmes et 7.3 % des hommes, ces cadres de base jouent le premier rôle en matière de sécurité à Mabondo. Les cadres de base (chefs de quartier, les chefs d'avenue ou de groupement) sont plus fréquem-

ment cités comme jouant le premier rôle en matière de sécurité à la périphérie de Mabondo (21.1 %) que dans les quartiers urbains de la commune (13.8 %). Parmi les fournisseurs de sécurité, les groupes d'autodéfense ou les jeunes faisant de la veille de nuit sont très rarement mentionnés comme jouant un rôle majeur à Mabondo. Seulement 1 % des résidents estiment qu'ils jouent les premiers rôles dans la sécurité locale.

TABLEAU 54 **L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
La police nationale	38.5	53.5	46.3	45.8	46.2
Les sociétés privées de gardiennage	0.4	-	0.2		0.2
Les chefs de quartier	22.2	7.3	13.8	21.1	14.5
Les groupes d'autodéfense	0.4	0.1	0.2	0.7	0.3
Les groupes de jeunes de veille de quartier	0.6	0.8	0.7		0.7
La garde républicaine	-	-			-
La mission de l'ONU	0.1	0.3	0.2		0.2
Personne	37.7	37.6	38.4	32.4	37.7
Autre	-	0.3	0.2		0.1
N	668	710	1233	142	1378
Total	100 %				

L'ÉQUITÉ DE LA POLICE

ENCADRÉ 9 TAUX D'AVIS POSITIFS SUR L'ÉQUITÉ DE LA POLICE (EN %)

	Mbandaka	Bunia	Tshikapa
Équité	13.5	19.1	12.2

Comme dans les autres villes congolaises, la très grande majorité des résidents de Mabondo

ont un avis négatif sur la déontologie policière. 87.8 % des résidents de Mabondo sont d'avis que la police s'affranchit de la déontologie et discrimine entre les personnes. Les sceptiques sont plus nombreux qu'à Bunia où malgré tout 80.9 % des résidents sont également de cet avis. Les femmes sont sensiblement plus négatives que les hommes: 89.6 % des femmes estiment que la police discrimine entre les personnes contre 86 % des hommes.

TABLEAU 55 L'OPINION SUR L'ÉQUITÉ DE LA POLICE SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Même traitement	10.4	14.0	12.2
Traitement différent	89.6	86.0	87.8
N	675	702	1377
Total	100 %	100 %	100 %

Celles et ceux qui estiment que la police ne traite pas tout le monde de la même manière avancent comme motifs de cette discrimination au premier chef la corruption (79.8 % citent cet item) et le statut social (65.1 %). Les autres facteurs de discrimination sont l'âge, l'ethnie et le genre, chacun de ces facteurs étant cité par environ 20 % des résidents. Les hommes citent plus souvent le facteur ethnique (25.7 %) et les femmes l'âge (32.9 %) et le genre (24 %). Le facteur ethnique

n'est pas anodin dans le contexte de Tshikapa sachant que la ville est traversée par des tensions entre communautés. Un homme sur quatre pense que la police discrimine en fonction du critère ethnique. De la même manière, une femme sur quatre estime que la police à Mabondo les discrimine en raison du genre et cela pèse naturellement négativement sur le degré de confiance que les femmes accordent à la police et leur sentiment d'être marginalisées par l'institution.

TABLEAU 56 LES MOTIFS EXPLIQUANT LE NON-RESPECT DU PRINCIPE DU MÊME TRAITEMENT DE TOUS LES CITOYENS PAR LA POLICE SELON LE GENRE

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
La corruption	76.0	83.5	79.8
Le statut social	63.1	67.1	65.1
L'âge	32.9	12.4	22.7
L'ethnie	13.6	25.7	19.6
Le genre	24.0	13.2	18.6

CHAPITRE V LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES PRIORITÉS DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Deux priorités thématiques sortent du lot lorsque l'on demande aux résidents de se prononcer sur leurs souhaits en matière d'agenda de la police pour lutter contre l'insécurité. 31.7 %

citent la lutte contre les cambriolages et les braquages comme priorité et 27.1 % la lutte contre les bandes et gangs de jeunes agressifs. Les femmes placent en tête de leur liste la lutte contre les cambriolages et braquages (32.9 %) alors que les hommes font de même pour la lutte contre les bandes et gangs de jeunes agressifs (33.1 %). La troisième thématique la plus souvent mentionnée est la lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement. C'est surtout vrai des femmes

(11.8 %) alors que les hommes ne mentionnent cet item que dans 6.1 % des cas. La lutte contre le crime organisé est la quatrième thématique la

plus souvent mentionnée. 9.6 % des femmes le font contre 6.8 % des hommes.

TABLEAU 57 **LES PRIORITÉS THÉMATIQUES DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SELON LE GENRE**

	Femme %	Homme %	Moyenne communale %
Lutte contre les cambriolages et braquages	32.9	30.6	31.7
Lutte contre la drogue	2.0	3.9	3.0
Poursuite infraction de la route	2.9	1.8	2.4
Lutte contre les violences sexuelles	3.2	1.0	2.1
Lutte contre les agressions physiques	6.1	5.8	6.0
Lutte contre les tapages nocturnes	2.0	4.6	3.4
Lutte contre les bandes et gangs de jeunes agressifs	20.9	33.1	27.1
Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement	11.8	6.1	8.9
La lutte contre les violences scolaires	0.3	0.1	0.2
Lutte contre les violences domestiques	1.9	1.8	1.9
Lutte contre les fraudes	3.7	2.0	2.8
Lutte contre le crime organisé	9.6	6.8	8.2
Lutte contre les violences communautaires	2.5	2.4	2.4
N	684	710	1394
Total	100 %	100 %	100 %

Les priorités varient selon le type de zone (Tableau 58). Les zones urbaines privilégient la lutte contre les cambriolages et les braquages (31.5 %) et la lutte contre les bandes de jeunes agressives et les gangs de jeunes (28.5 %). La périphérie rurale de Mabondo met en avant trois thématiques: la lutte contre les cambriolages et les braquages (32.2 %), la lutte contre les bandes

et les gangs de jeunes (15.1 %) et la lutte contre le crime organisé (15.1 %). Sous le label du crime organisé, les répondants de la zone rurale pensent au grand banditisme, organisé, armé, le plus souvent utilisant des uniformes des services de sécurité, et qui sont à l'origine des braquages de négociants du diamant avant tout. Le chapitre VII reviendra en détail sur cette problématique.

TABLEAU 58 **PRIORITÉS THÉMATIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES RÉSIDENTS PAR ZONE**

	Urbain %	Rural %
Lutte contre les cambriolages et braquages	31.5	32.2
Lutte contre la drogue	3.2	1.4
Poursuite infraction de la route	2.2	4.8
Lutte contre les violences sexuelles	2.1	2.1
Lutte contre les agressions physiques	5.7	8.2
Lutte contre les tapages nocturnes	3.7	0.7
Lutte contre les bandes de jeunes agressives et les gangs de jeunes	28.5	15.1
Lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement	9.2	5.5
La lutte contre les violences scolaires	0.3	
Lutte contre les violences domestiques	1.8	2.1
Lutte contre les fraudes	2.4	6.8
Lutte contre le crime organisé	7.4	15.1
Lutte contre les violences communautaires	1.9	6.2
N	1249	146
Total	100 %	100 %

A l'analyse, il s'avère donc que les deux espaces – l'espace urbain et les territoires ruraux de la périphérie de la commune -, ont des priorités différentes liées aux problématiques particulières rencontrées par les résidents dans ces zones. La lutte contre le crime organisé est très fréquemment mentionnée à Bena Kabuamushi (35.7 %) ainsi qu'à Bena Kasuba II (20 %) et à Saints Martyrs (13.2 %). Dans cette zone périphérique, la problématique des conflits communautaires y est également plus souvent mentionnée (6.2 %) qu'en zone urbaine (1.9 %). En revanche, dans la zone urbaine, la lutte contre les bandes et gangs de jeunes agressifs est plébiscitée par les résidents. C'est surtout vrai dans les quartiers les plus touchés par leur présence et confrontés à une problématique liée à la drogue et présentant des taux d'agressions élevés. 28.9 % des résidents de Tshiela Buadi, 33.9 % de ceux de Kasai II, 32.9 % de ceux de Lungudi, 33.1 % de ceux de Kasai I et 33.9 % de ceux de Bukitu placent la lutte contre ces bandes inciviles en tête de leurs priorités.

LES PRIORITÉS À METTRE EN PLACE DANS LES ZONES CHAUDES

Un accroissement du nombre de policiers est la mesure prioritaire des résidents pour sécuriser les zones chaudes de la commune. En moyenne, 56.7 % d'entre eux plébiscitent cette mesure. C'est un peu plus souvent le cas en zone urbaine (57.4 %) qu'en zone rurale (50.3 %). Les résidents de la zone rurale sont d'avis que la présence policière doit se faire avant tout sous la forme de l'implantation d'un poste de police. A la périphérie de la commune, cette mesure emporte 57.9 % d'adhésion alors que, en zone urbaine, seuls 27.2 % mentionnent le poste de police comme mesure adéquate pour sécuriser les zones chaudes. Dans l'espace urbain, les résidents privilégient la patrouille pédestre de proximité (31.2 %). Dans l'espace rural, les résidents mentionnent également nettement plus souvent (26.2 %) que dans

l'espace urbain (10.4 %) l'intervention d'urgence sur appel à un numéro gratuit. L'éclairage public est également une mesure d'urbanisme plébiscitée par les résidents de la commune pour améliorer la sécurité mais là encore elle est surtout prioritaire dans l'espace urbain (42 %) et moins en zone rurale (32.2 %).

Le Tableau 59 permet également d'observer des différences de priorités selon le genre. Si l'augmentation du nombre de policiers est plébiscitée par les hommes comme par les femmes, les

hommes ont tendance à voir cette présence policière plus sous forme de patrouilles pédestres de proximité (36.3 %) que les femmes (25.9 %) et plus sous la forme d'un poste de police local (38.4 %) que les femmes (22.1 %). On note que 6.8 % des femmes souhaiteraient voir moins de policiers. L'éclairage public est lui aussi plus souvent mentionné comme mesure de protection par les hommes (44.3 %) que les femmes (37.6 %). En matière d'urbanisme, les femmes citent plus souvent des mesures pour lutter contre l'insalubrité (8.2 %) que les hommes (2.4 %).

TABLEAU 59 TAUX D'APPROBATION POUR 11 MESURES À METTRE EN PLACE DANS LES ZONES CHAUDES SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Plus de policiers	55.5	57.8	57.4	50.3	56.7
Moins de policiers	6.8	0.6	3.6	4.8	3.6
Plus de patrouilles de police dans les quartiers	25.9	36.3	31.2	31.0	31.2
Disposer d'un numéro vert d'appel gratuit à la police pour une intervention rapide	11.3	13.0	10.4	26.2	12.1
Avoir un poste de police dans le quartier	22.1	38.4	27.2	57.9	30.4
Plus de groupes d'autodéfense	3.5	1.7	2.7	1.4	2.6
Moins de groupes d'autodéfense	5.6	1.3	3.4	3.4	3.4
Plus de nettoyage et moins d'insalubrité	8.2	2.4	5.5	4.1	5.3
Moins d'attroupement de bandes au bord des routes et sur les carrefours	10.7	13.5	12.4	9.6	12.1
Plus d'éclairage public	37.6	44.3	42.0	32.2	41.0

LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE SERVICES DE POLICE

Les répondants au sondage ont été interrogés sur leur préférence par rapport à un catalogue de trois approches de police pour sécuriser leur quartier: des patrouilles pédestres en uniforme fréquentes dans le quartier (patrouilles de proximité), une intervention rapide de la police sur appel (police-secours) et un poste de police.

Les résidents de Mabondo privilégient les patrouilles pédestres de proximité dans les quar-

tiers (43.6%). De nombreux résidents – 39.7 % dans la commune de Mabondo – souhaitent avant tout voir s'implanter un poste de police dans leur quartier. L'intervention d'urgence sous forme de police-secours n'est pas une priorité à Mabondo (16.6 % la mentionnent comme priorité) et cela sans doute en raison du fait que les voies d'accès aux quartiers sont particulièrement difficiles et qu'il n'est dès lors pas raisonnable d'imaginer que la police puisse intervenir en véhicule rapidement pour une urgence. Les hommes sont plus nombreux (47.1 %) à faire des patrouilles pédestres une priorité. Les femmes en revanche placent le poste de police de quartier en tête de leur liste de priorités (42.5 %).

TABLEAU 60 **LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SERVICES DE POLICE DANS LES QUARTIERS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Patrouilles pédestres	40.0	47.1	45.5	27.6	43.6
Police secours	17.5	15.7	16.7	15.9	16.6
Poste de quartier	42.5	37.2	37.8	56.6	39.8
N	673	705	1234	145	1378
Total	100 %				

Les priorités varient fortement selon le type de zone. Les quartiers urbains privilégient largement la patrouille pédestre de proximité (45.5 %) alors que le poste de police de quartier l'emporte dans la zone rurale. 56.6 % des résidents de la périphérie de Mabondo veulent en priorité un poste de police dans leur zone.

LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LES SERVICES DE POLICE

Pour améliorer les services de police, la mesure prioritaire privilégiée dans la commune de Mabondo est l'amélioration de la discipline et la sanction des mauvais comportements (Tableau 61). En moyenne 29 % des résidents plébiscitent cette mesure. La deuxième mesure la plus fréquemment mentionnée est l'augmentation de la paie des policiers. 26 % des résidents de Mabondo mentionnent cet item.

Ce sont les femmes de Mabondo qui souhaitent le plus des mesures de renforcement de la discipline et des sanctions des mauvais comportements. 30.4 % d'entre elles placent cet item en tête des priorités contre 27.6 % des hommes. Outre une augmentation du salaire des policiers (22.7 %), les femmes mentionnent aussi des mesures pour améliorer la qualité du recrutement (15.9 %) ainsi qu'une meilleure formation (11.3 %). Les hommes placent l'augmentation de la paie (29.2 %) en tête des priorités suivie de l'amélioration de la discipline (27.6 %), la formation (13.4 %) et l'amélioration du recrutement (12.1 %).

En zone rurale, les priorités sont légèrement différentes. La paie de la police est la priorité numéro 1 pour 33.6 % des résidents. Les résidents de la périphérie, lesquels ne disposent pas de poste de police, formulent plus souvent le vœu que la police soit plus mobile (11.6 %) qu'en zone urbaine (6.9 %).

TABLEAU 61 LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LES SERVICES DE POLICE SELON LE GENRE ET LE TYPE DE ZONE

	Femme %	Homme %	Urbain %	Rural %	Moyenne communale %
Mieux payer les policiers	22.7	29.2	25.1	33.6	26.0
Mieux former les policiers	11.3	13.4	12.6	10.3	12.3
Améliorer la discipline et sanctionner les mauvais comportements	30.4	27.6	29.6	23.3	29.0
Augmenter le nombre de policiers	7.4	10.6	9.2	8.2	9.0
Augmenter la mobilité de la police	10.6	4.2	6.9	11.6	7.4
Améliorer la qualité du recrutement de la police	15.9	12.1	14.4	9.6	14.0
Informar la population sur le travail de la police	1.7	2.8	2.2	3.4	2.3
Autre	-	0.1	0.1	-	0.1
N	691	710	1255	146	1401
Total	100 %				

CONCLUSIONS

L'analyse des données de sondage permet d'identifier cinq thématiques clefs qui sont reprises, une à une, dans la deuxième partie de ce DLS. La première thématique est celle d'une délinquance juvénile qui se manifeste sous la forme de bandes organisées ou gangs de jeunes, dont le territoire est avant tout urbain et situé sur une étroite bande entre la rive droite de la rivière Kasai et le quartier de Mabondo. Ces bandes inciviles vivent de larcins, consomment de la drogue et de l'alcool, et sont associées à la persistance des agressions, des violences sexuelles et des incivilités dans cet espace urbain peu aménagé, mal éclairé la nuit et strié de ravins jugés dangereux à traverser de nuit. Cette thématique, et sa gestion par la police, est traitée au chapitre VI de ce rapport.

La thématique de cette délinquance juvénile est à séparer de la problématique des braquages et homicides qui touche en priorité la filière du diamant ainsi que des commerçants de Tshikapa. Aux yeux des répondants au sondage, elle renvoie au « crime organisé » et à des « étranqueurs » dont nous allons voir plus loin qu'ils ne sont à ce jour pas bien identifiés. Ce sont avant tout les résidents de la périphérie de Mabondo, une zone

rurale où domine l'extrême pauvreté, là où se situent aussi les mines de diamants et les axes routiers principaux pénétrant dans la ville, qui dénoncent cette problématique. Certains des groupements de cet espace périphérique présentent eux-mêmes des taux de cambriolages très élevés et leurs résidents redoutent plus qu'ailleurs le phénomène de la criminalité tout en appelant de leurs vœux un renforcement de la lutte contre cette criminalité organisée qui les préoccupe. Le chapitre VII revient sur ce grand banditisme qui insécurise les résidents de Tshikapa et qui, nous le verrons, évoque dans la mémoire collective de Tshikapa les années sombres où sévissait dans la zone un groupe de malfaiteurs regroupés autour d'un certain Ngolela et à qui l'on prête de certaines d'assassinats avant qu'il ne se fasse arrêter en 2013 avec d'autres membres de sa bande, dont des policiers et des militaires.

La troisième thématique est celle de l'interaction entre les résidents et la police qui, selon le sondage, comporte des faiblesses importantes. Cette thématique est traitée au chapitre VIII. Les résidents de Mabondo ont relativement peu de contacts avec la police, les victimes se tournant rarement vers la police pour traiter une affaire et préférant s'adresser aux cadres de base que sont les chefs de quartier ou d'avenue qui leur sont

plus proches. La rébellion de la *Kamuina Nsapu* a exacerbé les tensions ethniques, d'où un certain repli ethnique consistant à traiter avec les chefs de quartier qui sont du cru plutôt qu'avec une police jugée distante, souvent répressive, abusive, à l'origine de tracasseries. Les pratiques policières sont décriées sachant que près de 50 % des résidents ayant été en contact avec la police ces derniers 12 mois déclarent avoir subis un abus de cette dernière sous la forme, pour les hommes, de tracasseries pécuniaires. Les manquements à la déontologie de la police sont dénoncés par la grande majorité des résidents interrogés et notamment les femmes qui font de la répression des abus de la police une grande priorité de la réforme de la police.

La quatrième thématique qui ressort de l'analyse des données de sondage est celle d'un écart entre les sexes dans l'accès à la sécurité. La sécurité est au cœur des préoccupations des femmes de Mabondo. Elles affichent un sentiment d'insécurité systématiquement plus élevé que les hommes. Les femmes redoutent également d'être victimes de violences sexuelles : une femme sur deux estime probable d'en être victime dans l'année qui suit. Insécurisées dans l'espace public, estimant que l'insécurité est le problème principal qu'elles rencontrent dans la commune, elles se détournent pourtant de l'institution policière lorsqu'il s'agit de dénoncer un crime dont elles ont été victimes. Elles se détournent d'une police en qui elles n'ont pas confiance, qui les discrimine selon elles, et dont les services sont souvent payants alors que les résidents de Mabondo vivent dans la précarité financière. Nous verrons que la défiance face à la police a des antécédents dans le passé proche où les femmes ont été très exposées aux exactions des milices mais également des forces de sécurité. A travers la problématique des violences sexuelles, nous analyserons dans le chapitre IX les mécanismes à l'œuvre qui marginalisent les femmes dans le champ de la sécurité et expliquent en partie leur recours qu'elles font aux autorités coutumières et aux chefs de quartier lorsqu'il s'agit de déposer plainte alors que les hommes s'accommodent mieux des institutions formelles et de la police.

La cinquième thématique sur laquelle reviendra le chapitre X est celle du repli ethnique des communautés de Tshikapa. Nous l'avons vu, les résidents essentiellement lubaphones de Mabondo tendent à faire surtout confiance à leurs représentants locaux au niveau des quartiers, aux cadres de base, plutôt qu'à la police lorsqu'il s'agit de traiter des questions sécuritaires. La fracture entre les communautés historiques de Tshikapa, qui s'est exacerbée avec la rébellion de la *Kamuina Nsapu*, de fait pénètre aujourd'hui toutes les sphères sociale, économique et politique de la ville et la police n'est pas épargnée par ce phénomène qui pèse sur ses pratiques. Pour environ 20 % des résidents de la commune, la police discrimine en fonction de l'ethnie et nous verrons dans le chapitre consacré à cette problématique que la police doit prendre un éventail de mesures pour s'adapter à des communautés fortes et, dans une certaine mesure, négocier avec elles l'ordre public. La police elle-même, après la démobilisation des miliciens de la *Kamuina Nsapu* et la réintégration volontaire de certains d'entre eux dans la police, est traversée par des risques de communautarisation du moins de la part de certains de ses membres.

I

II

III

IV

PARTIE II
ÉTUDES DE CAS



PARTIE II

CHAPITRE VI LES BANDES DE JEUNES ORGANISÉES

La zone urbaine de la commune de Mabondo fait face à un problème persistant de bandes de jeunes inciviles à qui les résidents attribuent la responsabilité de nombreuses agressions dans la ville. Il existe à Tshikapa plusieurs bandes de jeunes délinquants, lesquels ont un ancrage territorial, et qui sont appelés des Kuluna selon le vocable d'usage au Congo pour les qualifier²⁴ ou, de plus en plus, des « bases ». Certaines de ces bandes sont constituées de femmes exclusivement, comme nous allons le documenter dans ce chapitre. Le chapitre s'intéresse aussi à la manière dont la police gère ces bandes et aux obstacles qui entravent son action. Il faut cependant noter les limites de l'analyse présentée. Elle ne repose pas sur des observations ethnographiques ou des entretiens avec des membres de ces gangs. Elle s'en tient aux informations qui nous ont été données par différents acteurs de la vie locale, aucun ne venant de ces groupes eux-mêmes. Aussi, nos informations sont partielles et ne permettent pas, par exemple, d'examiner les codes culturels²⁵, vestimentaires, musicaux, de ce que nous appelons ici indistinctement des bandes ou gangs de jeunes. Très peu d'informations sont disponibles sur leur nombre, leur organisation interne, leur leadership, ou encore leur mode de recrutement ou leur ancrage social. Nous les appelons gangs ou bandes indifféremment dans ce chapitre tout en étant conscients que la littérature spécialisée différencie bien entre ces phénomènes.²⁶ La sociologie française préfère le vocable de « bande » pour désigner des groupes informels, homogènes, déviants à un âge qui est celui de l'insertion sociale, et qui recourent à la violence pour contrôler un territoire face à un « extérieur » qui est le quartier voisin ou d'autres bandes. Les bandes se démarquent des gangs pour qui le pôle de la délinquance devient dominant, l'organisation est plus

hiérarchique et qui s'organisent autour d'une économie criminelle. Les bandes comme les gangs sont armées, mais seuls les gangs possèdent des armes automatiques. Pour qualifier les groupes de jeunes délinquants de Mabondo, le terme de « bande » serait probablement plus approprié que celui de gangs si l'on suit cette littérature.

LES BANDES DE JEUNES DITES « BASE » ET « C4 »

« Base » et « C4 » sont des bandes rivales qui opèrent à Tshikapa. Il s'agit de groupes mixtes constitués majoritairement de garçons, mais comprenant aussi des filles, qui se rattachent à un territoire ou un quartier. Il est possible qu'ils soient fédérés entre quartiers et qu'ils aient aussi de ce fait des connotations tribales ou claniques. Les disputes entre ces groupes rivaux tournent le plus souvent autour des filles. C'est ce que confirme le représentant du *Réseau de réforme de la police et de la justice* :

Moi, par exemple, dans l'enquête de la dernière fois, même le bourgmestre [de la commune] de Kanzala, elle nous a bien expliqué pour dire que des fois, c'est pour des bêtises! Des jeunes quittent leur quartier pour aller chercher des copines dans un autre quartier. Et l'autre [camp] s'érige en barrière pour dire, vous ne pouvez pas venir chercher les femmes, chez nous. Et puis, ça dégénère parce que leur camarade a été tabassé là-bas. Et puis il vient chercher le renfort et c'est la bagarre généralisée.

24 Sur les Kuluna de Kinshasa, voir Lagrange Marc-André et Thierry Vircoulon, *Les Kuluna, gangs de la République démocratique du Congo*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2021.

25 Les groupes étudiés par Lagrange et Vircoulon à Kinshasa sont intégrés à la vie sociale locale, ont un travail au moins irrégulier dans l'économie informelle tandis que leur environnement culturel est imprégné de la musique rap dure congolaise, de la bagarre sachant que ces gangs se battent entre eux et que savoir se battre permet aux nouveaux arrivants d'ingérer le groupe et d'y prospérer. Cf. Lagrange Marc-André et Thierry Vircoulon, *Les Kuluna, gangs de la République démocratique du Congo*, Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2021

26 Pour une discussion sur la différence entre « gangs » (maras) et « bandes » (pandillas, bandas) en Amérique latine, voir par exemple Maya Collombon. « Maras, Pandillas et autres outsiders. Pour une ethnographie des gangs latino-américains », *Cultures et Conflits*, 2018, no 110-111, pp. 7-37. Voir aussi Mohammed M., « La défiance des bandes : antagonismes sociaux et agressivité collective », *Cités*, 2012/2, n° 50, pp. 19-28. Lebleux, D., « Ce que sont les bandes, criminelles ou délinquantes », *Sécurité globale*, 2015/2, n°2, pp. 15-20; Dufour J., « La lutte contre les bandes. Analyses et perspectives opérationnelles », *Sécurité Globale*, Automne 2013, pp. 15-16.

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

1. Dans le quartier de Lungudi, des jeunes s'assemblent à partir de 20h ou 21h autour du rond-point « 3 Z » à une centaine de mètres du Pont Kasai qui enjambe la rivière Kasai pour rejoindre Kanzala. Hormis les passants qu'ils harcassent, et à qui ils arrachent occasionnellement argent et téléphones, ces jeunes s'en prennent aussi aux vendeuses de pain instal-

lées dans cet espace. Ils exigent qu'on leur remette du pain. Les dames qui leur résistent se font ravir tous leurs pains. L'autre endroit le plus cité par les résidents comme étant dangereux dans ce quartier est la zone située au niveau du collège Gédéon ainsi que l'église adventiste qui la jouxte.



ITM Gédéon/Eglise adventiste

2. Au niveau des quartiers Kasai I et Kasai II, un territoire est désigné du nom de « Gabon », faisant référence à un pays lointain qu'on n'atteint qu'après avoir traversé le Congo Brazzaville. Une fois dans cet espace, les jeunes se sentent comme étant dans un pays étranger, c'est-à-dire dans une zone hors contrôle policier où tout est leur permis. En quelque sorte, une zone de non-droit où ils

peuvent opérer sans être inquiétés. Plusieurs ravins pénètrent profondément dans ces deux quartiers, avec parfois des passages appelés « ponts » qui s'avèrent dangereux dès la tombée de la nuit. Le ravin dit Gabon qui forme plus ou moins la limite entre les deux Kasai est très souvent mentionné par les résidents comme étant un repère de gangs.



Ravin Gabon: un repère de Kuluna



Pont Flori

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

3. A Bukitu, le Marché Tendeur sur la N1 est réputé dangereux de même que des endroits au niveau de Bimsum et d'Assosa. Ces lieux sont investis par les jeunes qui se livrent à des agressions à partir de 21h et dévalisent les passants. Des bandes de jeunes sont aussi aperçues vers l'ancien marché de Mabondo et parmi eux la présence de jeunes filles est signalée.
4. Dans le quartier de Budikadidi, la zone du cimetière et du terrain de football qui le jouxte est réputée dangereuse; c'est également le cas d'un site appelé Bakamba.



Marché Tendeur

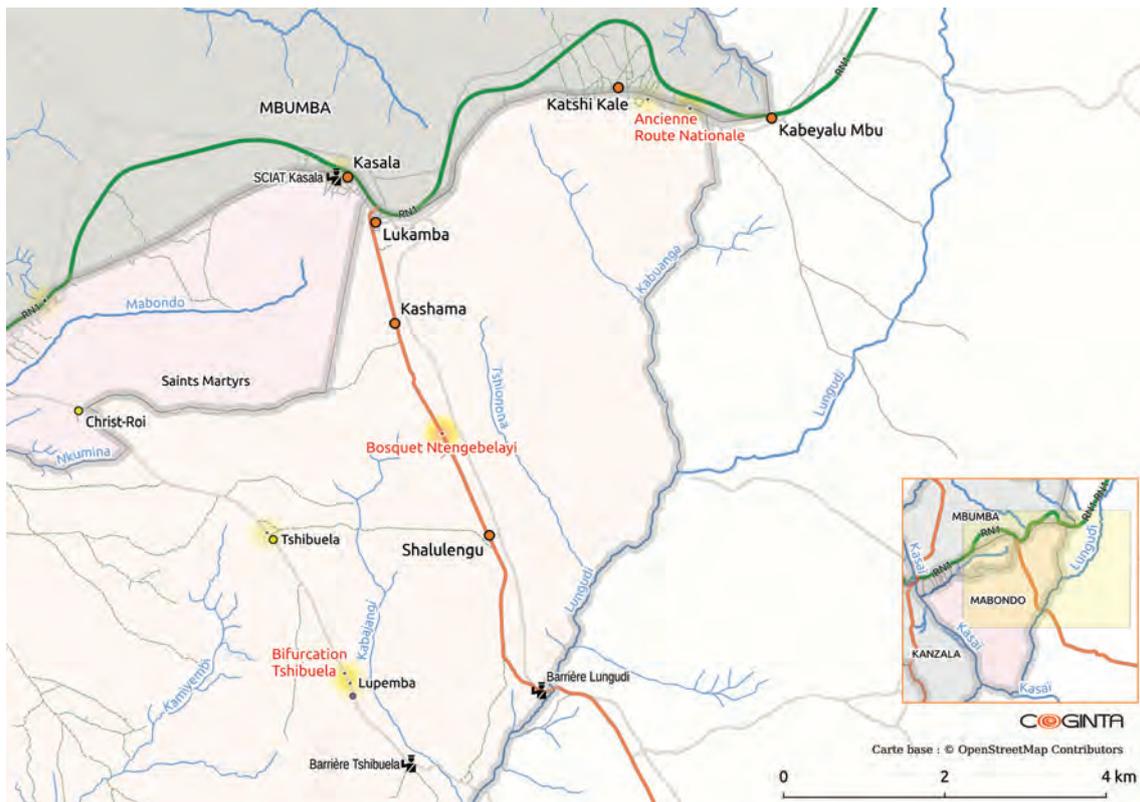


Cimetière de Bukadidi avec terrain de football attenant



Marigot à Nkumina

CARTE 10: LES ZONES CHAUDES DE LA PARTIE RURALE DE MABONDO



- I
- II
- III
- IV

5. A l'est de la commune, dans le quartier Saints Martyrs, le grand ravin qui sépare ledit quartier et les groupements incorporés de la commune, notamment celui de Tshibwela Nshimba, sert de refuge ou de base de repli à tous les Kuluna de la ville. C'est le sanctuaire ou fief des bandits et Kuluna. C'est un espace appelé « zone rouge » en raison des meurtres qui y ont lieu. Dans ledit espace opèrent, de nuit comme de jour, non seulement les jeunes Kuluna, mais aussi des bandits de grand chemin. Sur la route Tshikapa-Kananga, là où prend fin l'éclairage public, le tronçon entre RF et la paroisse Saints Martyr est une zone réputée à risque à partir 19h30.

Dans certains quartiers de Mabondo, vers 22h, les bandes installent des blocs de pierre sur la route. Ces bandes peuvent aussi se servir des barres de fer qu'elles soulèvent, de part et d'autre de la route pour constituer une barrière éphémère qui leur permet de stopper les motards. A ces barrages improvisés, les motards et leurs clients sont dépouillés de tout ce qu'ils possèdent.

A propos justement de l'insécurité entretenue par ces jeunes dans certains quartiers de Mabondo, le secrétaire du CLSP insiste sur le risque de violences sexuelles :

Entre 20h et 21h, un parent responsable ne peut pas envoyer sa fille en dehors de sa parcelle. Vous risquerez de vous croiser avec les Kuluna et ils appliquent la violence sur vous. Et cela même chez les mamans, et ils tuent après viol en groupe.

Ces propos illustrent la violence que ces jeunes font subir la nuit aux filles, ou mieux aux femmes en général, dans cette commune.

Hors de la commune de Mabondo, d'autres zones à risque ont été identifiées lors des entretiens avec des interlocuteurs de la ville. Le quartier Mulumba Nzolo, sur la rive droite de la rivière Kasai. Ici, les jeunes viennent, en pirogues, en provenance de la rive gauche de la rivière. Lorsqu'ils sont traqués par la police, ils traversent le Kasai et vont se réfugier à Kanzala dans un quartier appelé « 5 Chemises ». C'est un espace difficilement accessible car entouré de ravins et d'étangs. Lorsque la police y accède, les jeunes reprennent les pirogues vers l'autre rive et vice versa. Le centre-ville de Tshikapa étant une sorte

de presqu'île entre les rivières Kasai et Tshikapa, le même manège s'observe de part et d'autre des rives de la rivière Tshikapa qui sépare les communes de Kanzala et de Dibumba I et II.

Il faut noter que les rivières Kasai et Tshikapa et la présence d'étangs ainsi que les nombreux ravins de Tshikapa constituent des obstacles majeurs au contrôle de ces bandes. Ces jeunes choisissent, de manière stratégique, des endroits où habiter dans ces espaces difficiles d'accès. Généralement dans des zones entourées par des ravins voire aux abords des rivières, ils louent de petites maisons où ils logent en groupe de 15 à 20. De fait, en cas de répression, ils ont le temps nécessaire pour pouvoir organiser leur fuite.

A KANZALA

Quelques espaces à risque ont été identifiés. Des espaces que les gangs investissent de jour comme de nuit. Ces sites, les jeunes les nomment « Base ». De manière plus ou moins précise, il s'agit notamment des zones ci-après :

1. Sangamayi, au sein de l'école Ndeji. Les jeunes ont réussi à faire déguerpir les sentinelles qui gardaient ces endroits. Ainsi, après les heures de classe, ils viennent s'y installer. C'est donc leur « base ». C'est l'un des espaces les plus dangereux de la ville de Tshikapa. Il s'agit de jeunes désœuvrés et non scolarisés, nous ont dit nos interlocuteurs. Et généralement, ce sont des enfants du milieu qui opèrent de part et d'autre de la rivière Tshikapa, entre Kanzala et Dibumba. Par groupes, ces jeunes louent de petites maisons, mais parfois, ils résident dans leur famille et sont connus en tant que tels dans le quartier. Ils sèment la terreur là où ils vont : ils enferment les filles et les violent, se livrent à des vols et des cambriolages, agressent en poignardant. Et tout ceux qui oseraient s'interposer sont pris pour cible à leur tour. En toute quiétude, ils opèrent la nuit voire en pleine journée. Il faut donc noter qu'ils commettent de nombreux abus dans un espace où ils ont réussi à instaurer une sorte de zone de non droit où tout leur est permis. Dans leurs discours, les jeunes font croire aux résidents que la prison est une sorte de « WC » d'où ils entrent et ressortent à volonté. Lorsque la police intervient, les jeunes traversent la rivière Tshikapa pour se réfugier à Dibumba. De même, lorsqu'ils sont traqués à Dibumba, ils reviennent à Kanzala.

2. Une autre «base» se trouve vers le site de l'ancienne GENI. Dans cet espace, vers 23h, de retour à la maison, les vendeuses de pains autant que les autres femmes ou filles sont victimes de viol le long de la route ou vers la piste de l'aéroport. Est également signalée dans cet espace la présence des policiers et militaires qui opèrent en connivence avec ces bandes selon la rumeur.
3. La route vers EDC, après la clôture de REGIDESO. Ici, les filles membres de bandes s'y mêlent. Elles rejoignent leurs copains pour semer la terreur. Ces filles sont bien connues car ayant des familles bien identifiées à Tshikapa.
4. La zone autour du stade de Tshikapa et l'église Saint Laurent où les bandes opèrent même pendant la journée.
5. Au «Rond-point 6h», cet espace devient infréquentable à partir de 22h ou 23h.
6. Autour du Bar ou terrasse «Le Talent». Il s'observe une présence remarquable des filles et garçons membres de la bande dite «C4». Entre 23h et 3h du matin, en plus de s'en prendre aux passants, ces jeunes s'illustrent par une consommation excessive d'alcool et de chanvre. Ils ont des rapports sexuels dans la rue. Il est également fait état du fait que certains policiers, dans les mêmes conditions, ont des rapports sexuels avec les filles faisant partie de la bande.
7. A proximité de l'aéroport, dans la concession de l'église Mennonites, il n'est pas recommandé de circuler après 23 heures. Les victimes de viol sont les filles résidant dans les quartiers périphériques (Kanagayi, Sami 2 et Ndimbi) qui viennent puiser de l'eau.

A DIBUMBA

Les acteurs citent la zone de Muluwaya, à côté de l'église Saint-Vincent, le long de la rivière Tshikapa, sur sa rive gauche, et aux environs du port de Tshisele. A propos de Tshisele, l'un des acteurs de la société civile affirme :

On trouvait toujours des corps sans vie et on indexait la police qui était au port de Tshisele, et depuis qu'on a enlevé les policiers de là, il n'y a plus ce cas.

BANDES ORGANISÉES DE FEMMES : LES « CAMPUSARS »

Les Campussars sont généralement des travailleuses du sexe qui résident dans un quartier dénommé «Campus» en référence aux étudiantes logées dans les campus universitaires. Elles opèrent souvent en connivence avec des délinquants et œuvrent comme receleuses ou gardiennes des biens volés. Elles sont souvent également impliquées dans la revente des produits volés. Certaines se livrent au proxénétisme en recrutant des mineures.

Comme les Kuluna hommes, à partir de vers 20h ou 21 heures, les «campussards» investissent des espaces publics ou les rues où elles se livrent à des agressions en dépouillant les passants de leurs biens.

A Kele, ce phénomène s'observe au niveau du «Rond-point 3Z», à l'hôtel Bimsum (Bimasha) et entre le quartier de Mabondo et celui de Nkumina. A Kanzala, on observe des *Campussars* vers l'église Tabernacle, au quartier du marché et aux environs du stade, en face de Beltexco. Pendant la journée, elles se présentent souvent torse nu, exhibant leurs seins.

A propos du comportement de ces femmes «campussars» face aux couples mariés, le Secrétaire du CLSP Mabondo insiste :

Votre femme est sujet de bagarres ! Vous êtes obligé à aller faire tout qu'elles vont vous demander, c'est-à-dire se soumettre aux rapports sexuels non consentants ou forcés.

Concrètement, les «Campussars» s'en prennent violemment aux femmes qui sont en compagnie de leur mari pendant que ces derniers sont trainés de force vers des chambres de fortune où ils sont systématiquement violés de manière collective.

Ce phénomène s'observe dans les environs de la commune de Mabondo et à Kanzala (au centre-ville), souvent dans des endroits plus reculés et non éclairés.

Toutefois, il faut noter que lors des interventions de police, ces femmes deviennent elles-mêmes

victimes d'abus divers. Un fait que corroborent les propos de l'acteur de la société civile lors d'un focus groupe :

Dès lors que ces filles-là tombent dans le piège de la police, elles sont les premières victimes. Leurs premiers bourreaux, c'est plutôt la police!

LA POLICE ET LES BANDES

Comment la police gère-t-elle ces bandes? La commissaire en charge du commissariat central de Mabondo s'en explique :

Lorsqu'on arrête ces jeunes, nous les transférons au parquet, mais on nous exige toujours de brandir les preuves! Pour eux [magistrats du parquet], ils donnent l'impression qu'il faut que la police recoure à des actions fortes: tirer sur les jeunes!

Par ces propos, la commissaire exprime le désarroi de la police face à un parquet qui se cache derrière des procédures pour ne pas sanctionner les jeunes. La police estime également que les communautés protègent ces bandes qui sont des « fils du quartier » et, comme l'ont fait remarquer Lagrange et Vicoulon dans leur analyse des Kuluna de Kinshasa²⁷, ceux-ci peuvent être bien intégrés dans le tissu social du quartier. Pour le cas de Mabondo, nous verrons plus loin que cette attitude renvoie à une dynamique de repli communautaire et la défiance face à des forces de sécurité qui ont commis des exactions durant la rébellion de la *Kamuina Nsapu*. Face au rejet de la police lorsqu'elle cherche à contrôler ces bandes, la commissaire en charge de la police à Mabondo reste perplexé :

Nous envoyons même quatre policiers pour aller arrêter ces jeunes malfrats. Lorsqu'ils arrivent, ils font face à tout un quartier! Je ne comprends pas la mentalité de la population d'ici! Ils savent bien que c'est des voleurs, il faut les arrêter, mais ils jettent des pierres sur les policiers,

simplement parce que les malfrats sont des enfants du quartier!

Le commissaire urbain de police insiste lui aussi sur la complicité des chefs de quartier avec les bandes de jeunes délinquants :

Je sais qu'ici [à Tshikapa], le problème est celui-ci: les jeunes qui font partie du groupe des criminels sont enfants aux chefs de quartiers. Et les chefs de quartiers ne dénoncent pas les jeunes des bandes parce que leurs enfants sont intégrés dans les groupes. Et parfois, le chef de bandes c'est le fils d'un chef de quartier, et il y a des résidences ou des maisons où vous passez vous voyez les drapeaux de ces jeunes de bandes dans la parcelle du chef de quartier. Quand on l'interpelle à la police, on lui pose la question, « échappatoire », « échappatoire! » [Les chefs de quartier trouvent toujours des échappatoires pour couvrir le comportement criminel des jeunes].

Il faut noter que face au phénomène de bandes, l'adversité, l'hostilité des résidents et la complicité des responsables de quartier constituent des obstacles en matière répressive, la représentation partagée étant que la prison constitue un mouroir. La population, dans un élan de résistance collective, s'arroge ainsi le devoir d'empêcher la police d'y conduire des jeunes du quartier fussent-ils des petits délinquants notoires. Au-delà, on pourrait y voir le signe de l'exterritorialité même d'une police qui peine à imposer son autorité ou à se faire accepter car jugée trop éloignée de la communauté et représentant un Etat lointain. Mais ceci ne doit pas occulter le fait qu'en cas de perturbation grave de l'ordre public, la police recourt à des actions fortes impliquant notamment l'armée en vue de rétablir l'ordre. Des opérations dures qui se soldent souvent par des interpellations.

Toutefois, au regard de l'ampleur du phénomène et de sa complexité, il y a lieu de s'interroger sur ce qui justifie l'inefficacité de l'action policière à pouvoir le juguler.

LES OBSTACLES À L'EFFICACITÉ POLICIÈRE

Hormis la question de l'insuffisance des effectifs et le manque d'équipements, l'inefficacité de la police s'explique parfois par certains facteurs inhérents au fonctionnement interne de la police.

Il est vrai qu'une certaine littérature sur la police de proximité fait éloge de l'appartenance du policier à l'espace social où il œuvre en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un gage d'efficacité, le policier étant familier des problématiques du quartier et étant connu du public. A la rigueur, il est issu du milieu qu'il est appelé à contrôler. Fort d'un tel ancrage social, le policier aurait donc une certaine emprise territoriale en termes de connaissance des problèmes à gérer au quotidien. Il n'en demeure pas moins vrai que du point de vue opérationnel, surtout en matière répressive, comme fils du terroir, c'est-à-dire recruté localement et œuvrant dans sa commune d'origine, le comportement de certains policiers peut aisément laisser à désirer en raison des loyautés communautaires. Le commissaire urbain de police dénonce la connivence que peuvent avoir certains de ses policiers avec les petits délinquants en ces termes :

...tous les policiers d'ici sont natifs d'ici: ils sont nés et ont grandi ici. Ils ont intégré la police du moment où on payait 100 dollars à un policier. Même si vous les envoyez, ils appellent déjà le concerné pour lui demander de fuir. Et donc, ils sont dans la complicité! Si vous cherchez; et même si vous cherchez les vendeurs de chanvres pour les arrêter, ils appellent: «Bazoya ko kanga bino, bokima.» Vous arrivez là, vous ne trouvez personne, pas même une partie du chanvre.

A cela il faut ajouter que la police de Tshikapa a intégré dans ses rangs un certain nombre de miliciens de la *Kamuina Nsapu* via un processus de démobilisation, désarmement et réintégration mené par le gouvernement national. Le commandant du CIAT urbain de Tshikapa rappelle que :

Ils [les miliciens de la Kamuina Nsapu] se sont rendus et on a demandé à tout un chacun

de faire son choix. Soit en intégrant la police, soit encore l'armée. Ceux qui voulaient aller à l'armée, on les a ramenés et ceux de la police aussi.

Ces ex-miliciens ont reçu trois mois de formation jugés insuffisants pour les transformer en professionnels de la police. Il s'avère donc que certains policiers, du fait de leur ancrage social ou de leurs antécédents, sont réputés avertir à l'avance les délinquants, lesquels sont des fils du quartier, de l'imminence de leur arrestation ou d'une opération policière. Ces derniers prennent alors des dispositions pour s'échapper avant l'arrivée de la police. Le manque de moyens roulants de la police fait également qu'elle intervient longtemps après un acte de brigandage ou un braquage, ce que la population interprète volontiers comme le signe d'une complicité patente avec les braqueurs.

LUIZA COMME BASTION DE LA CULTURE DU CHANVRE: LES « COLOMBIENS » À L'ŒUVRE

Au sujet de la provenance du chanvre consommé par les jeunes à Tshikapa, tout le monde semble être unanimes pour pointer du doigt Luiza, le chef-lieu du territoire portant le même nom, dans la province voisine du Kasai Central. Le commissaire urbain de la police fixe les contours de ce trafic :

Oui, la provenance, c'est Luiza, au Kasai Central. Et ça fait frontière avec nous côté Kamonia et aussi ici à Kazumba. Ils viennent de Luiza et ils entrent par Kazumba. On les appelle les Colombiens parce que la Colombie est un grand pays des trafiquants des drogues... Les Colombiens collaborent avec les militaires, un sac de chanvre je ne sais pas combien, ça coûte. C'est très lucratif, et d'ailleurs, c'est à Luiza où on plante les chanvres. Il y a des champs là-bas. Et des grands champs, des hectares, quelqu'un peut vous faire 10 sacs pleins de chanvres très bombés...

La culture du chanvre est de plus en plus développée à Luiza. Des étendues entières y sont consacrées pour une production rentable et très lucrative. Les personnes impliquées dans ce type de trafic sont bien connues : des « Colombiens », allusion faite aux narcotrafiquants colombiens. Quant à savoir comment ils opèrent, le commissaire précise :

...en complicité avec les militaires pour qu'ils leur facilitent le passage jusqu'à Tshikapa et en retour, ils leur donnent l'argent. Et le militaire va créer une rubrique que non, « je vais aller voir ma femme qui est malade à Tshikapa » et quand la feuille de route arrive, il embarque sur la moto celui qui transporte le chanvre. Là où il y a les militaires, ils collaborent, ils passent.

Mais tout ne se réalise pas toujours comme prévu. Il arrive que les forces de l'ordre interviennent en mettant la main sur une bande ou un criminel. Le commissaire revient sur les faits :

Une fois, un policier a voulu contrôler. Le militaire a abattu le policier [qui] est mort sur place ! Et eux sont partis. Et comme nous étions déjà sensibilisés, nous avons mis les gens partout. Et lui, le militaire, on a remarqué son absence à son unité, il avait quitté son unité illégalement, son chef a remarqué son absence et a envoyé les gens en brousse, et on a retrouvé sa moto abandonnée et on a fini par mettre la main sur lui.

Parmi les acteurs majeurs dans la facilitation, le transport et la commercialisation des stupéfiants, on retient les policiers et les militaires. Certains bénéficient des autorisations de déplacement dûment signées par leur hiérarchie et redoublent d'imagination pour contourner ou échapper aux dispositifs de contrôle érigés sur les grands axes routiers.

Les propos du commissaire en disent plus :

Eux aussi [les Colombiens], quand ils arrivent tout près de la barrière, ils entrent en brousse jusqu'à ce qu'ils vont sortir loin de la barrière et continuent leur chemin. Une fois, ils ont changé le mode opératoire, ils prennent un fût vide de 200 litres, on ouvre ça, on met le chanvre bien comprimé à l'intérieur et puis, on ferme avec la soudure et vous ne saurez même pas que ce fût a été coupé. Et là, il présente comme un fût de carburant et là, ça venait souvent de Kananga et sur des camions en ce moment-là et deux jours après, ils cherchent des clients pour aller à Kinshasa. Et nous avons signalé cela et pendant les perquisitions de l'auditorat, on ouvre le fût, on trouve le chanvre bien comprimé.

En tant que maillon de la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation, les policiers et militaires sont réputés alimenter les bandes des jeunes à qui ils fournissent le chanvre. Des jeunes avec qui ils partageraient aussi des moments de consommation. D'où l'ambivalence des agents qui sont revêtus d'une double casquette : celle d'être aux manettes de la répression et, en même temps, celle d'acteurs complices et impliqués dans l'économie criminelle. Il semble difficile d'éradiquer un tel phénomène si la police s'avère, elle-même, en être une partie prenante et un rouage.

Souvent, le chanvre est dissimulé dans des sacs de braise transportés au-dessus des minibus. Même au niveau des postes de péage, il est difficile de se saisir des telles cargaisons. Parfois, ce sont des trafiquants civils eux-mêmes qui se chargent d'acheminer les sacs de chanvre. Pour ce faire, à chaque poste de contrôle, ils laissent un colis de chanvre pour passer en toute quiétude. Ce réseau des trafiquants bénéficie de la complicité non seulement des policiers et militaires, mais aussi de tous les services de sécurité commis au contrôle notamment les agents de l'ANR.

CHAPITRE VII

LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LE DIAMANT



Négoce de diamants à Mabondo

DES AUTEURS INTROUVABLES

Tshikapa et ses environs sont le théâtre d'un phénomène persistant de braquages à main armée entraînant parfois mort d'homme. Ceux-ci se déroulent essentiellement sur les axes pénétrants de la ville mais, de plus en plus, sur le territoire même de la ville de Tshikapa. Les victimes en sont avant tout des négociants de diamants dans une province où les volumes de circulation de diamants sont très importants. En RDC, ces négociants qui vont sur le terrain pour acheter les diamants sont appelés des «trafiquants».²⁸ Rappelons ici que la RDC est la deuxième réserve mondiale de diamants après la Russie. Le Kasai est la troisième province en termes de volumes de production (derrière le Kasai oriental et le Kasai central selon les chiffres de 2018),²⁹ et que la province du Kasai et celle du Kasai central produisent 65 % des gemmes (à savoir des diamants utilisés

en joaillerie) qui, pour ce qui est de Tshikapa, proviennent de mines artisanales.³⁰ De plus en plus, selon nos interlocuteurs, le grand banditisme de Tshikapa cible également les cambistes, des taxis-motos et des foyers aisés de la ville.

S'agissant de l'identité des auteurs, il règne une certaine confusion et les spécialistes du cru se perdent en conjectures. Un commissaire urbain de Mabondo interrogé sur la question incrimine quant à lui les *Mbororos*, une communauté d'éleveurs peulhs venus récemment du Sahel, très présente désormais en RDC³¹, souvent victime de préjugés, et à qui il prête une implication dans ce grand banditisme devenu récurrent à Tshikapa :

**[Les Mbororos],
nous les soupçonnons parce que
ces gens-là sont trop malins,
ils se promènent avec des armes
cachées... ce sont les mêmes
Mbororos qui ont des tenues**

28 Cf. Nicolas Long. *Revue annuelle de l'industrie du diamant*, RDC 2007.

29 RDC: 10 provinces ont contribué à la production du diamant en 2018, *Desk Eco*. Cf. (accédé le 9 novembre 2022): <https://deskeco.com/rdc-10-provinces-ont-contribue-a-la-production-du-diamant-en-2018>.

30 Dieudonné Tshimpidiambua Mujanayi, Georges Bokonde Mukuli et Joseph Cihunda Hengelela. *A qui profite le diamant du Kasai oriental?* Southern Africa Resource Watch. Kinshasa 2021.

31 Voir par exemple Adolphe Agenonga Chober, «La transhumance des éleveurs Mbororo et l'insécurité en République démocratique du Congo», *Thinking Africa*, Note d'analyse, juillet 2016. <https://www.thinkingafrica.org/V2/la-transhumance-des-eleveurs-mbororo-et-linsecurite-en-rd-congo/>.

militaires ou policières (...) pour faire croire à la population que ce sont les militaires. Car, je ne peux pas comprendre que les militaires et les policiers se mélangent et aillent opérer ensemble! Et d'un autre côté, nous soupçonnons aussi certains militaires et policiers. Moi, je pense que c'est le même groupe qui change seulement de tenue. De fois, ils viennent en tenue noire cagoulée ou encore en tenue militaire ou policière et toujours cagoulée.

Le commissaire n'est pas seul à pointer du doigt les *Mbororos* venus de l'Est dont on relate qu'ils ont acheté des terres dans le Kasai où ils se sont installés dans des fermes vers Mayi Munene, dans les environs de Tshikapa, et vers Kamonia. La presse relaie ces accusations qui semblent être populaires dans la ville.³² Jusqu'ici, aucune évidence n'a cependant pu être avancée pour justifier ces soupçons qui font néanmoins l'objet d'investigations selon le gouverneur de la province³³. Des militaires et policiers actifs ainsi que des « déserteurs » (anciens militaires et policiers) sont également incriminés sachant que les auteurs de ce grand banditisme portent, selon les témoins, des uniformes des forces de sécurité lorsqu'ils opèrent. Dans leurs notes ethnographiques lors du sondage, les équipes d'enquêteurs ont constaté que les résidents soupçonnent les policiers d'être de mèche avec les bandits et que c'était un thème récurrent dans les conversations qu'ils ont eues dans l'ensemble des quartiers. Ces soupçons sont partagés par la corporation des négociants en diamant comme l'extrait d'entretien suivant le confirme :

Diamantaire: Moi, je voudrais que le colonel soit là pour que je réponde en sa présence. Parce qu'il a dit que tout négociant qui veut sortir vers ici aille demander la protection pour qu'on lui donne un policier. Mais c'est un danger parce que policier tango akomona oza na makambo nyonso, okoteya ye [quand il verra que tu as tout, tu lui apprendras].

Enquêteur: Ce que je comprends, c'est que la police demande aux négociants de se faire protéger par une escorte, mais l'escorte représente en elle-même toujours un danger. Parce que ce même policier qui vous a vu avec l'argent peut communiquer, et on me dit qu'on a mis des barrières.

Diamantaire: Représentez-vous qu'il y avait un négociant qui avait cette police de garde, ils vont à la recherche du diamant en brousse, on tire sur un négociant et on lui ravit tout et on vient demander au négociant qui avait un élément de police, comment il a pu observer qu'on tire sur l'autre négociant et on l'a soupçonné de négocier avec les bandits et l'auditorat l'a arrêté.

Le commissaire urbain précédemment cité estime que ces criminels n'agissent pas seuls et qu'ils bénéficient de complicités locales au sein même de la corporation des négociants qui leur fournissent des informations précises sur la somme d'argent perçue à la vente ou à l'achat par la victime que l'on va cibler au sortir de Tshikapa. Et sur le chemin du retour des sites miniers, les criminels sont au courant de l'importance des colis de diamants que les victimes ciblées ramènent à Tshikapa.

Le commissaire l'explique bien :

[...] c'est eux-mêmes qui se trahissent. Quand quelqu'un a son diamant, il le vend. Ils savent qu'il va faire un tour à Tshikapa et à partir de Kamonia. Ils signalent l'itinéraire de la personne et ils savent où ils viendront [...] tendre l'embuscade. C'est souvent aux endroits où il y a beaucoup de sable, trop de boue où la moto ne peut pas rouler trop vite. C'est à des endroits pareils qu'on attaque des gens. Donc les espaces sont bien ciblés et ceci [...] dans tous

32 Voir par exemple l'article « Kasai: présumés armés, des éleveurs venus de l'Est de la RDC soupçonnés d'entretenir l'insécurité à Tshikapa » du 24 mai 2022 dans *Actualité CD* disponible en ligne (vu le 1.11.2022): <https://actualite.cd/2022/05/24/kasai-presumes-armes-des-eleveurs-venus-de-lest-de-la-rdc-soupconnes-dentretenir>.

33 Le gouverneur, cité dans l'article « Kasai: présumés armés, des éleveurs venus de l'Est de la RDC soupçonnés d'entretenir l'insécurité à Tshikapa » du 24 mai 2022 dans *Actualité CD*.

***les axes où c'est sablonneux!
Ils ont tué des gens, ils ont ravi
l'argent!***

Il ressort des différents entretiens menés avec nos interlocuteurs à Tshikapa que, dans la plupart des cas, ces bandits portent des tenues de la police et de l'armée et fonctionnent selon le mode opératoire de « coupeurs de route », ravissent des biens et/ou se livrent à des assassinats ciblés. Après avoir opéré, ils se retirent en brousse. A titre d'illustration, le chef de groupement que nous avons interrogé évoque le cas d'un négociant de retour d'un site minier à qui l'on a ravi un colis de diamants dans une zone appelée « Tapi rouge », à la limite de Mabondo et des groupements incorporés. Connue pour sa dangerosité, la zone est ainsi nommée par allusion aux nombreuses victimes qui y versent leur sang. C'est donc l'un des espaces réputés les plus dangereux de Tshikapa.

UN GRAND BANDITISME QUI SE RAPPROCHE DE LA VILLE

Si par le passé les faits criminels se commettaient à bonne distance de Tshikapa, environ 20 km, de plus en plus, le phénomène s'observe dans la proche périphérie, à 4 ou 6 km notamment au sud-est, voire dans les quartiers résidentiels jusqu'au centre-ville lui-même qui ne sont plus épargnés. Les criminels s'attaquent non seulement aux négociants, mais « à tout le monde » aujourd'hui. Des cas de braquages armés, ciblés, sont rapportés lors desquels les criminels cagoulés, en tenue de police ou de l'armée, défoncent des portes et emportent des sommes importantes, des téléphones et d'autres biens de valeur. Les femmes trouvées sur le lieu sont systématiquement violées et en série. La scène se solde souvent par des blessures par balle ou des homicides.

LES BARRIÈRES COMME SOLUTION

Pour contrer ce grand banditisme, des barrages, appelés « barrières », ont été érigés sur les axes pénétrants dans les environs de Tshikapa. Le paradoxe c'est que les policiers s'illustrent à ces barrages routiers par des pratiques problématiques contenues dans la catégorie fourre-tout de

« tracasseries ». Le chef de groupement interrogé s'en plaint ainsi :

***Les policiers, si vous ne leur donnez
rien, vous ne passez pas!
Personne ne passe sans verser
l'argent!***

Pour ce chef de groupement, en lieu et place des barrières, la meilleure solution serait d'installer des sous-commissariats ou des postes de police dans le secteur. On aurait ainsi, comme ailleurs, des policiers qui font leur travail et pour lequel ils seraient payés mensuellement par l'Etat. Aux dires du commandant de la police des mines, les barrières ont du reste montré leurs limites :

***Mais souvent, ce qu'on reproche à
ces barrières, c'est que le contrôle
n'est pas efficace. Ils contrôlent
juste ceux qui passent. Et pour les
criminels, quand il y a une barrière,
ils contournent l'obstacle.***

Pour ce responsable de la police, au lieu des barrières, une autre solution serait de mettre sur pied des unités mobiles de police qui pourraient facilement se déplacer ou se déployer à la poursuite des criminels. Il faudrait donc des moyens de transport adéquats pour des interventions rapides. En plus, pour être efficaces, il faudrait que ces équipes mobiles d'intervention puissent bénéficier d'un appui en renseignements car c'est dans les faubourgs de la ville que les criminels trouvent refuge, comme, entre autres, toujours selon ce responsable, dans le camp de Tshamusanda qui héberge des Congolais refoulés d'Angola. Se pose donc un problème de renseignements pour pouvoir traquer les criminels jusque dans leur retranchement. Le commandant insiste :

***[...] Nos services sont un peu
lacunaires de ce côté-là. Nous avons
un problème de renseignement pour
cibler [...] les endroits où [se cachent]
tous ces criminels-là.
Ils se cachent dans les fins fonds
des extrémités de la ville!
Il y a des villages là-bas à côté des
fermes. Pas tellement des villages,
il y a quelques villages, parfois ici, en
face le village Kabukabuka, un village
comme une ferme, mais c'est
un village! Et puis, à Milombe, il y a
une ferme, c'est un village aussi.***

Par ailleurs, la police des mines organise des escortes à motos pour accompagner les négociants. Le commandant explique :

[...] ceux qui ont besoin des policiers, ils nous appellent. S'ils se sentent réellement en insécurité, nos policiers les escortent. Nous leur donnons les policiers qui les escortent. C'est ce que nous faisons pour pallier cette situation.

Cela étant, en matière répressive ou de lutte contre ce type de criminalité, les résultats restent mitigés jusqu'à ce jour. Le commandant s'en explique :

Jusqu'à maintenant, on n'a pas tellement arrêté les vrais auteurs [avec] des preuves. C'est difficile parce beaucoup de cas se terminent par manque de preuves. Ils fuient dans la forêt et maintenant nos policiers, ils n'ont pas suffisamment de moyens, pas suffisamment de formation, difficile de les poursuivre. Même quand on appelle un renfort, le renfort vient rarement. Et il est presque inexistant [...] cela faute de moyens de transport.

Il faut ajouter le fait que les enquêtes sont déficientes et permettent peu d'élucider les crimes commis.

LES RÉMINISCENCES AVEC LE GROUPE NGOLELA

Ce grand banditisme s'est intensifié depuis quelque temps à tel point qu'il suscite désormais des débats au niveau de l'assemblée provinciale³⁴, fait l'objet de critiques dans la presse et que des manifestations ont été organisées récemment dans la ville pour réclamer de la sécurité. Aux yeux des observateurs, la situation n'est pas sans rappeler une période des plus sombres³⁵ traversée par la ville de Tshikapa lors des agissements entre 2002 et 2013 d'un cartel

emmené par un célèbre bandit, Bruce Ngolela, un déserteur de l'armée, originaire de Tshikapa, à qui l'on attribue de très nombreux assassinats – on parle de 200 personnes assassinées – ciblant des négociants dans l'espace minier de Tshikapa. Après son arrestation en 2013 et celle de membres de sa bande, il a été condamné à mort pour association de malfaiteurs par une Haute Cour militaire et purge aujourd'hui sa peine à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa. Son procès a permis de démanteler un réseau criminel qui bénéficiait de la complicité et la protection d'acteurs du monde judiciaire, de l'armée, de la police et d'autres services de sécurité ou étatiques. Cette affaire avait, selon des interlocuteurs, des ramifications politico-tribales dans la mesure où les revenus de l'extraction du diamant jouaient un rôle dans le financement de candidats politiques locaux et que « les rivaux politiques utilisaient les bandits à mains armées pour éliminer les autres », comme nous l'a expliqué un de nos interlocuteurs. Celui-ci s'est exprimé sur ce point de vue ainsi :

Ça a commencé dans le secteur de Luniaka, on voyait dans les diamantaires des potentiels candidats politiques. Et on estime que le diamantaire fait son activité pour financer un potentiel candidat aux élections. C'est qui a engendré le phénomène Ngolela. Donc il y a eu une dimension politique. On a utilisé les croix rouges parce qu'ils peuvent sillonner sans être inquiétés, ils sont envoyés pour faire l'espionnage. On a trouvé aussi au niveau de nos administrés comme les chefs d'avenue, des localités pour recueillir les informations. [...] Et s'ils cherchent à faire le mal, ils changent le mode de communication par exemple yeye bateka forme pour dire ce qu'on disait il y a un étranger au milieu de nous. Par exemple quand vous arrivez à une barrière dès qu'on crie bateka forme, si vous ne répondez pas,

34 Le député provincial Fidel Castro Ntumba Kambulu, a déposé le lundi 2 mai 2022, au bureau de l'Assemblée provinciale du Kasai, une question orale avec débat adressée au ministre de l'Intérieur, sécurité et administration territoriale, Alain Tshisungu Ntumba, sur la question du grand banditisme qui affecte de manière accrue la ville de Tshikapa récemment.

35 Voir par exemple l'article du 15 octobre 2022 de l'Africa Press « Insécurité à Tshikapa : le gouverneur Pieme devant l'épreuve du cartel Ngolela bis ». <https://www.africa-press.net/congo-kinshasa/toutes-les-actualites/insecurite-a-tshikapa-le-gouverneur-pieme-devant-lepreuve-du-cartel-ngolela-bis>.

on vérifie sur la liste et on sait déjà que c'est Mukuya, on vous ravit juste le bien et on vous laisse partir.

Si vous êtes sur la liste, on vous ravit les histoires et on vous élimine. [Ces listes étaient dressées par] les hommes politiques qui s'arrangent avec Ngolela et identifient les adversaires et ceux qui les aident ils les mettent sur une liste et cette liste est transmise dans le réseau. C'était une politique utilisée à caractère ethnique et tribal.

Le responsable des négociants de diamants de la ville de Tshikapa explique lui aussi à propos de Ngolela :

Il opérait avec les autorités qui étaient là sur place, l'ancien commandant. Il venait se ravitailler [en armes et munitions] auprès de nos forces. Il avait ces commissionnaires, [...], une organisation [...] des troupes [toute une équipe] avec lesquels [laquelle] il opérait [et qui] étaient éparpillées [dissimulées] parmi nous ici! Et c'était difficile de les identifier. Ils peuvent aussi amener un colis de diamants, comme s'ils sont venus vous vendre le diamant. Pendant que vous êtes en train d'opérer [marchander], ils identifient aussi des gens qui ont des gros montants dans les comptoirs ici! Il [Ngolela] avait un système très bien organisé! Il a infiltré le système des négociants. [Parmi] les changeurs de monnaie « bradaires » ou « cambistes », [dans] les maisons de sécurité privée, il avait un grand réseau qui le renseignait. Même les creuseurs [...] le renseignaient sur les mouvements des négociants. [Seule différence], en son temps, on arrêtait la personne ciblée, mais maintenant, on s'attaque à tout le monde, même les Wewas [motocyclistes] et les Bayanda.

Après l'arrestation des membres du groupe Ngolela, les braquages ont diminué significativement à Tshikapa. Mais le grand banditisme qui ressurgit ces derniers temps est interprété comme la résurgence du phénomène Ngolela car fonctionnant selon un mode opératoire similaire

et ciblant la même communauté de négociants du diamant à tel point que certains pensent que « cela recommence ». Ce que confirment les responsables de la corporation des négociants :

[...] quand vous êtes ciblé que vous avez l'argent ou le diamant, on doit vous abattre! C'est même système qui revient, le système que Ngolela avait laissé [où] on ciblait les gens! [...] c'est un système organisé! Le même fléau a repris [...] aux alentours de la ville [...] des gens qui se cachent avec des fusils [...] et ils opèrent pendant la journée.

MINES DE DIAMANTS ET DÉVIANCES DES FORCES DE SÉCURITÉ

Ce chapitre ne serait pas complet si l'on n'abordait pas la problématique de la gouvernance des mines artisanales de diamants à la périphérie de Tshikapa et les déviations de la part de différents acteurs, dont la police, qui nous ont été rapportées lors d'entretiens avec des négociants et des creuseurs résidant à Tshikapa. L'exploitation minière du diamant, essentiellement artisanale dans la zone, est régulée formellement par le Code minier bien que la réalité de sa gouvernance fasse l'objet de tous les compromis par les acteurs sur le terrain, dont chefs coutumiers (chefs des terres), les militaires, les policiers et d'autres services étatiques.

L'exploitation minière artisanale, lorsqu'elle est bien organisée, implique souvent une pluralité d'acteurs allant du chef coutumier, au « propriétaire » du carré minier auquel le chef coutumier a cédé des droits et qui bénéficie d'un permis, en passant par le « *Kapita* » qui supervise un chantier, les creuseurs et tamiseurs, ainsi que, dans certains cas, des sponsors qui financent les outils des creuseurs en échange de la promesse que les diamants découverts leur seront vendus. Le *Kapita* surveille entre autres le tamisage des graviers en vue d'un tri de granules de diamant. Concrètement, les creuseurs remontent du gravier à la surface, que ce soit à partir de puits pouvant aller jusqu'à 40 mètres de profondeur ou depuis le lit des rivières selon un système de plongée, et ceux-ci sont stockés dans des sacs. Il s'ensuit ensuite une phase de nettoyage et de triage à l'aide d'un tamis. Lors de cette phase,



s'ils ne sont pas bien surveillés, les creuseurs peuvent subtiliser ou cacher tout diamant de valeur découvert. Souvent, les creuseurs, après avoir stocké les graviers, sont mis à l'écart par le chef de chantier qui recrute d'autres personnes, notamment des enfants, pour l'opération délicate de tamisage :

[...] ils ont leurs gens qui tamisent le gravier! [...] vous ne pouvez pas tamiser le gravier sans la présence de ces gens-là. [Après avoir sorti les graviers du puit, le Chef de chantier] peut venir confisquer les graviers. Oui, il s'impose et chasse les creuseurs [...] et lui recrute d'autres pour tamiser. De fois, ils utilisent les creuseurs pour tamiser quand ils ont une certaine quantité de graviers. Par rapport aux responsables qui s'approprient la terre [les chefs coutumiers], ils commettent des criminalités, des crimes, vous n'avez pas idée [...] Ils sont prêts à poser n'importe quel acte.

Pour contrôler cette phase où les diamants peuvent être subtilisés, les *Kapita* peuvent se révéler brutaux. Un creuseur interrogé nous a confié ceci :

Et de fois, vous avez le fouet! Même les Belges ne nous frappaient pas comme ça! Chaque chef coutumier, surtout ici au Kasai, a un gouvernement organisé. Lorsqu'il donne un ordre, on peut vous frapper! Comme il n'y a pas la présence de l'Etat, ils sont prêts à faire n'importe quoi! Ils frappent surtout avec les bâtons! Vous voyez les bêches? Les bêches, on les utilise avec les bâtons [pour vous frapper]! [...] il y en a même qui meurent de ça [torture]! Quand quelqu'un meurt, on vous achète un cercueil et on vous enterre! Il y a certains sites [...] où il n'y a pas la présence de l'Etat! Il y a tout un désordre organisé. Et comprenez les conséquences!

D'abord en commençant par les responsables du site, ils ne savent pas qui est habilité [d'être dans le site minier]. Vous trouverez qu'il y a même des mineurs qui travaillent là-bas. Or la loi congolaise interdit la présence des mineurs. Ce ne sont même pas les mineurs émancipés comme les intellectuels le disent, ce sont des mineurs de 5-6 ans qui vous maîtrisent le tamis! Il suffit qu'ils sachent distinguer le gravier et le diamant, cette personne est autorisée d'entrer dans les mines.

Pour le maintien de l'ordre, la prévention et la répression des infractions relatives à la protection des zones minières et la protection de l'environnement, la PNC a mis en place des Escadrons de la Police des mines.³⁶ Ces derniers sont placés sous l'autorité du commissariat urbain ou territorial, selon les cas. Ces escadrons font des tournées et patrouilles en brousse, des contrôles et fouilles de véhicules et personnes en transit dans et autour des sites minières, sécurisent le patrimoine de l'Etat, escortent du personnel des services des mines, collectent du renseignement et appuient le personnel des services des mines au niveau des points de vérification et contrôle, d'entrée et de sortie des minerais mis en place par le ministère des Mines.³⁷ En aucun cas, la police ou l'armée n'est autorisée à « solliciter et obtenir cartes d'exploitant artisanal, de négociant, l'agrément au titre de coopérative minière ou des produits de carrières ainsi que l'agrément au titre de comptoir d'achat et de vente des substances minérales d'exploitation artisanale », précise l'article 27 de Code minier du 28 mars 2018.

Policiers et militaires, nous ont dit nos interlocuteurs à Tshikapa, se transforment souvent en creuseurs. Ce qu'affirme un responsable des négociants de Tshikapa :

La police dans des sites comme ça, ce sont des creuseurs camouflés, sans documents, sans assignation de missions. Parce qu'il est de la police de mines, il va là-bas et il exploite et si vous lui reprochez, il réplique en disant libulu na ngai. [...]

36 Cf. Article 24 du décret no 15/028 du 9 décembre 2015 déterminant organisation et fonctionnement des unités territoriales et locales de la Police nationale congolaise.

37 *Vademecum de la police des mines*, Commissariat général, PNC, 2020.

Et même eux aussi, ils se transforment en exploitants. Ils ont l'accès et puis ils ne paient pas les documents de l'Etat.

L'un des creuseurs décrit la même situation :

[Lorsque les creuseurs découvrent un puit riche], les militaires confisquent. Il n'y a pas de pourcentage [aucun pourcentage n'est réservé aux creuseurs]! [...] personne ne les contrôle! Ils exploitent, pour eux-mêmes, dans un carré minier qui ne leur appartient pas. [...]

Autre cas de figure, ils recrutent eux-mêmes des jeunes pour creuser ou simplement « touchent un pourcentage », comme l'explique un responsable des négociants :

Ce puit, c'est pour qui? C'est pour le major, mais le major protège le puit et il a un pourcentage à la fin. Parce que le creuseur, c'est comme une machine qu'on utilise, il y a un pourvoyeur. On cite beaucoup plus les noms de commandant de police.

Un creuseur renchérit que les militaires n'hésitent pas à confisquer des diamants :

Vous pouvez ramasser une pierre qui peut coûter une grosse somme d'argent et lorsque lui [le militaire] vous arrête, il vous arrache et vous donne [fixe] un montant forfaitaire, [alors que] le diamant n'est pas pesé! Or, nous avons des comptoirs où l'on vend le diamant, mais eux confisquent pour ne pas dire arrachent. [Et ils peuvent] taper, frapper! On peut mêmes vous tirer [dessus], vous mourrez! Ils tirent à bout portant.

Pour nos interlocuteurs, la hiérarchie est impliquée. « On cite beaucoup les noms de commandant », dit un responsable des négociants. Un creuseur s'est expliqué sur cet état de choses :

Les policiers qui sont sur site, eux travaillent pour le compte de leurs chefs qui les envoient: les procureurs et les hauts gradés de l'armée et de la police. Ils sont protégés par leurs chefs hiérarchiques et la tracasserie s'installe maintenant [s'installe alors]!

Les responsables étatiques, du monde judiciaire et de la sécurité, seraient ainsi, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans l'exploitation du diamant. Toutefois, dans les conditions optimales de fonctionnement, il existe une clé de répartition du revenu du diamant sur laquelle conviennent les acteurs concernés. Un creuseur explique la clef de répartition entre les différents acteurs :

[Par exemple, si on a trouvé le diamant de 100 000 Dollars]. Qu'est-ce qu'on fait? Il y a 30% pour responsable du carré minier, c'est celui-là qu'on appelle « concessionnaire ». Lui, il a son délégué là-bas [sur le site]. Il reste 70% [dont] 10% pour le chef coutumier, 30% pour le financier ou « sponsor », celui qui prend en charge les creuseurs, et les 30% restants, c'est pour les creuseurs.

CHAPITRE VIII

LES RELATIONS ENTRE LA POLICE ET LA POPULATION

A Mabondo, les relations entre la police et la population oscillent entre adhésion, souvent conjoncturellement, et rejet, lequel s'exprime très souvent lors des interactions concrètes avec la police et dont nous avons vu, avec les données de sondage, qu'elles donnent lieu à une opinion largement négative sur le travail de la police et engendrent une défiance prononcée à l'égard de l'institution policière. Les pratiques de prédation et d'extorsion communément appelées « tracaseries » en RDC sont lues par la communauté lubaphone de Mabondo à la lumière des exactions commises par les forces de sécurité durant le conflit avec la *Kamuina Nsapu* et, partant, cette lecture les rend encore moins « acceptables » que dans d'autres régions de la RDC. Ce conflit dont les plaies ne sont toujours pas pansées peut aussi expliquer les ambiguïtés de la communauté à l'égard de petits délinquants, considérés comme des fils du quartier, qu'elle peut protéger contre les interventions d'une police déconsidérée. Les résidents ne sont pas simplement des victimes du « système » ; ils restent des acteurs rationnels qui peuvent chercher à utiliser les failles du système, la déviance des policiers, notamment lorsqu'ils cherchent à régler des comptes comme nous le verrons dans ce chapitre.

ADHÉSION SOCIALE À L'ACTION POLICIÈRE

Les actions ou approches policières à valence positive entraînent par définition l'adhésion de la population. Il s'agit, entre autres, de l'approbation que rencontre la police lorsqu'elle organise la traque de criminels socialement « indésirables ». Par ce terme, on entend des criminels ou délinquants perçus par les résidents comme des agents qui contribuent au désordre en s'illustrant par des actes d'agression, des cambriolages, des vols ou encore des viols pouvant aller jusqu'au meurtre. Des actes susceptibles de susciter un rejet de la communauté. La répression de la police sera alors saluée par les résidents car répondant directement aux besoins ou attentes sécuritaires des communautés. A titre illustratif, un acteur de la société civile évoque le cas d'un poste de police et son rôle de dissuasion qui emporte l'adhésion des résidents et dont

nous avons vu, dans le sondage, que ce type de prestations répond à une demande sociale forte :

Les postes de police théoriquement apaisent un peu la population. Vous pouvez même remarquer qu'[ici chez moi], nous sommes à côté d'un poste de police. Et c'est un peu tranquille parce que les voleurs vont avoir peur d'attaquer ici. C'est dissuasif, donc la proximité, ça apaise toujours. On reconnaît le pouvoir dissuasif de la police.

Les dispositifs ou les actions policières dont la mise en œuvre ou le déroulement s'effectue dans la stricte observance des règles de l'art, avec professionnalisme, rencontrent généralement l'assentiment populaire ou l'intérêt des résidents et il peut en aller de même avec ceux qui le sont les moins, dans la mesure où ils dégagent des bénéfices aux yeux des résidents. La commissaire de Mabondo revient sur l'un des cas de figure :

Entre la police et la population, ça se passe comme ça : si la population voit que vous avez arrêté un voleur, avec tout ce qu'il vient de voler, là, la population vous acclame !

A bien des égards, comme on l'a vu dans le sondage, la police reste l'acteur principal de la sécurité à Tshikapa aux yeux des résidents même beaucoup estiment que personne véritablement n'assure la sécurité à Mabondo.

DISTANCE SOCIALE ENTRE LA POLICE ET LA POPULATION

Parallèlement à cette approbation du rôle positif joué conjoncturellement par police lors d'opérations réussies, il existe de fortes tensions reproduites au quotidien dans les interactions entre la police et la population que ce soit dans le traitement d'une plainte, à un passage de barrière où il faut payer des taxes indues, ou dans d'autres contextes d'interaction comme les arrestations ou encore le contrôle d'un véhicule. La majorité

juge négativement l'efficacité de la lutte contre la criminalité et désapprouve ses pratiques de prédation qui leur inspirent une défiance dans l'institution. Il faut ranger dans le registre de la « distance sociale » tous les faits à valence négative qui se déroulent dans ces contextes d'interaction et donnent lieu à des avis largement négatifs de la population lubaphone.

Parce que les faits réprochés par la communauté sont lus à travers la lunette de l'histoire récente d'exactions durant le conflit lié à la *Kamuina Nsapu*, leur rejet est amplifié à Mabondo. Les exactions commises par la police et l'armée pendant ce conflit, qui ont touché au premier chef la communauté lubaphone soupçonnée de soutenir en bloc la rébellion, et la persistance d'abus, de prédatons et d'actes d'extorsion commis aujourd'hui par ces forces, alimentent la distance sociale qui caractérise aujourd'hui la relation des résidents lubaphones de Mabondo avec la police. Les

données de sondage révèlent un écart de confiance de plus de vingt points entre les communautés lubaphones et les communautés parlant lingala. En effet, 64.3% des locuteurs lingala de Mabondo déclarent avoir confiance dans la police contre 43.1% des locuteurs lubaphones (Tableau 62). Une étude d'Interpeace³⁸ menée dans le Kasai montrait que la défiance des femmes dans la police et l'armée trouvait sa source dans les exactions commises par les forces de sécurité auxquelles elles furent particulièrement exposées. Selon les chiffres de cette étude, 71% des femmes interrogées dans la province contre 56% des hommes ne faisaient pas confiance dans les forces de sécurité. Nos chiffres confirment les résultats de cette étude en montrant que, à Mabondo, les taux de défiance à l'égard de la police sont beaucoup plus élevés chez les femmes lubaphones (67%) que les femmes parlant lingala (33.3%) (Tableau 63).

TABLEAU 62 **CONFIANCE DANS LA POLICE SELON LA LANGUE PARLÉE DANS LE FOYER À MABONDO**

	Lingala %	Lubaphone %
Confiance dans la police	64.3	43.1
N'a pas confiance dans la police	35.7	56.9
N	56	1327
Total	100 %	100 %

TABLEAU 63 **CONFIANCE DANS LA POLICE SELON LE GENRE ET LA LANGUE PARLÉE DANS LE FOYER À MABONDO**

	Lingala %	Lubaphone %
Femme		
Confiance dans la police	66.7	33.0
N'a pas confiance dans la police	33.3	67.0
N	42	645
Total	100 %	100 %
Homme		
Confiance dans la police	60.0	52.6
N'a pas confiance dans la police	40.0	47.4
N	20	755
Total	100 %	100 %

38 *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai Central*, Interpeace, 2020

La police tente d'expliquer certaines de ces tensions en convoquant la notion d'un malentendu. Il y aurait un malentendu entretenu au sein de la population au sujet de la mission qui lui est dévolue et de ce que la police est censée ou peut faire dans le contexte juridique, politique et économique qui est le sien. Ainsi, les responsables de la police insistent sur la sensibilisation en vue de communiquer autour des activités de la police et des impératifs de la justice qui, souvent, relaxe des criminels arrêtés, ce qui suscite l'ire de la population. Elle tente de justifier aussi les « tracasseries » pécuniaires par le fait que l'Etat central ne paie pas ses policiers régulièrement ou ne fournit pas d'équipements appropriés ni même de budget opérationnel pour lui permettre de fonctionner. Comme nous allons le voir un peu plus loin, les responsables de police jugent également bénins les petites « tracasseries » comparées aux services de sécurité rendus par la police aux communautés. La police peine aussi à comprendre l'attitude des communautés lorsqu'elle tente d'arrêter des malfrats. A Tshikapa plus particulièrement, bien que pour beaucoup de résidents la lutte contre les gangs et bandes de jeunes agressives devrait être la grande priorité de la police, dans le même temps, il n'est pas rare que la population agisse en fonction d'un réflexe communautariste par lequel s'expriment toutes les tensions existantes avec une police décriée, distante, mal formée à leurs yeux qui s'en prend à des « enfants du quartier » fussent-ils membres de gangs terrorisant le quartier. Dans un focus groupe, une femme rapporte ceci au sujet des policiers qui ont voulu arrêter un jeune membre de gang dans un quartier de Kele taxant, au passage, ces policiers d'« ennemis » :

Tout un quartier se mobilise pour frapper les policiers. Lorsque les jeunes trouvent refuge chez le quartier, [ce dernier, le chef de quartier] préfère protéger les « bourreaux » [le délinquant]. S'adressant au jeune [délinquant], le chef de quartier lâche : « Comment tu tombes dans les mains des ennemis [les policiers] ». Il a chassé les policiers. Pour se protéger, les policiers ont relâché les garçons [le jeune délinquant] et ont pris la fuite [...] le policier, c'est l'adversaire en face, c'est un ennemi !

Des membres de la société civile admettent la confusion qui peut s'installer dans l'esprit de la population sur les missions de la police mais cela ne doit pas dédouaner la police d'une responsabilité dans l'ambiguïté permanente qu'elle entretient dans la réalisation de son mandat de protection :

La population ignore la procédure, les infractions. Les affaires pénales sont confondues avec des affaires civiles ! Mais, il y aussi l'ignorance de la part des policiers. Ils ignorent tout des infractions ! Ils arrêtent les voleurs, en même temps, la police tracasse la population !

Un acteur de la société civile renchérit sur le besoin de formation de la police :

Dans d'autres cas, ici [à Tshikapa], la police n'inspire pas confiance, c'est ça ! Il y a une méfiance d'ailleurs grandissante dans les chefs de la population vis-à-vis des services rendus par la police. Cette police éprouve un besoin d'être recyclée, d'être formée. Mais, l'image [de la police] n'est pas bonne !

Le sondage de la population présenté dans la première partie de ce DLS a révélé que, notamment pour les femmes, la grande priorité de la réforme de la police doit être la sanction des comportements déviants des policiers.

LES PRATIQUES POLICIÈRES DE PRÉDATION DANS L'INTERACTION QUOTIDIENNE AVEC LES RÉSIDENTS

La réalité d'une population dont la confiance envers la police est vacillante n'est pas spécifique à la ville de Tshikapa même si, dans la communauté lubaphone de la ville, le conflit avec l'Etat durant la rébellion de la *Kamuina Nsapu* a renforcé cette défiance qui atteint, dans la commune de Mabondo, un niveau inégalé dans les autres villes étudiées par le PARP III. Cela est particulièrement vrai, comme nous l'avons vu, pour les femmes lubaphones qui ont été très exposées aux exactions des forces de sécurité durant le conflit. Il existe tout un catalogue de pratiques policières

de prédation que la population réproûve sévèrement et qui contribuent à reproduire au quotidien des relations tendues, conflictuelles, avec la police. Dans cette section, nous en faisons un inventaire tout en reconnaissant que la police, institutionnellement sachant que bien souvent elle n'a pas de budget opérationnel, comme individuellement pour ses agents dont les salaires sont maigres, exerce dans un ensemble de contraintes structurelles et organise une résilience en s'inventant des modes de rétribution, certains étant légaux³⁹ tandis que d'autres l'étant moins, dont certains sont bien rodés et systématiques dans l'ensemble de la RDC.

Parmi cet éventail non exhaustif de pratiques réprouvées, on peut citer :

LE MONNAYAGE DES SERVICES ET PAIEMENTS À DES TAUX SOUVENT EXCESSIFS

- Lors du dépôt de la plainte, des frais sont exigés pour ouvrir un dossier.
- Il en va de même pour aller arrêter un mis-en-cause, les frais de déplacement (motorisé ou à pied) des policiers sont pris en charge non seulement par le plaignant, mais aussi par le mis en cause, une fois celui-ci arrêté. Ce dernier est sommé de payer lesdits frais en guise de remboursement.
- Les amendes transactionnelles à des tarifs négociés ne correspondant pas forcément au barème fixé dans le cadre légal et qui peuvent, le cas échéant, se baser sur de fausses preuves et devenir des cas d'extorsion.⁴⁰ Une large proportion des situations pouvant donner lieu à une amende transactionnelle sont évitées en payant un montant aux policiers qui constatent l'infraction pour éviter d'être escorté au poste de police.
- La garde à vue dans des conditions limites avec autant de restrictions imposées aux familles et visiteurs. Tout semble se monnayer, même parfois l'accès à la nourriture.

LES PATROUILLES PÉDESTRES NOCTURNES

Les patrouilles nocturnes, si tant est qu'elles se fassent, sont des moments emblématiques où la police est accusée d'exactions, violences et abus divers. De l'avis de certains interlocuteurs que nous avons interrogés et des personnes enquêtées lors du sondage, les policiers peuvent sortir du dispositif pour se livrer eux-mêmes à des cambriolages souvent de mèche avec des groupes de bandits civils.

LES BARRIÈRES OU POSTES DE POLICE

Erigés sur différents axes pénétrant dans Tshikapa pour lutter contre le grand banditisme, ces dispositifs se transforment en lieux de collecte ou d'approvisionnement pour les policiers qui y sont commis. Au passage, une somme de 500 ou 1000 francs congolais est exigée. Faute d'argent, ceux qui reviennent des champs sont contraints de laisser des biens en nature : manioc, braise ou bois de chauffage, légumes...

A propos justement des barrières, lorsque l'on demande au commissaire urbain s'il est saisi au sujet des plaintes de la population contre les tracasseries policières, il évoque les contraintes du métier et fait référence à la nécessité de « manger » selon une logique que Michel Thill nomme le « ventre et son appétit »⁴¹ qui traverse l'institution policière de part en part :

[...] ce sont les chefs de ce groupement là où les députés qui appellent : « Non mon colonel ! [A chaque barrière] tes hommes exigent de l'argent ». Moi, je leur réponds : « dites aux victimes de venir me le rapporter ! Mais ils ne viennent pas [personne ne vient se plaindre] ». Les députés me disent : « Non ! Il faut que vous enleviez vos gens ! » Moi, je dis : « mais non ! Quand on tuait des gens, est-ce que toi, tu es parti intervenir là-bas ? Mais si on enlève

39 Par exemple des frais dits de « fourrière » où les résidents parquent leur véhicule la nuit devant le poste de police pour être protégés ou le louage du service d'un policier comme garde.

40 Voir par exemple Raul Sanchez de la Sierra, Haoyang Xie, Albert Malukisa Nkuku, Aimable Amani Lameke. *The real state: inside the Congo's traffic police*, working paper 30258, juillet 2022

41 Thill, Michel. *Congo Cop. Performing the State in Central Africa*. Thèse non publiée, 2022.

les barrières et qu'on commence à tuer les gens, vous allez imputer ça à la police! Parce que les policiers, ils demandent aux gens 1000 FC, c'est autour de 200, 500 FC pourquoi, parce que si vous leur donnez, vous êtes sécurisé. Le gouvernement provincial ne leur donne rien, ils vont manger quoi, mais c'est en demandant.

L'interprétation de la police est claire et se réduit à la logique suivante : les « barrières » constituent un dispositif de lutte contre la « grande » criminalité, celle liée au phénomène des « coupeurs des routes ». Pour autant que ledit dispositif permet d'en réduire l'ampleur, la balance ne peut que logiquement pencher en faveur de son maintien. La « petite » délinquance ou déviance policière à laquelle se livrent les policiers qui s'approvisionnent auprès de la population, le commissaire urbain la juge bénigne au regard des bénéfices en matière de sécurité qui en découlent. De son point de vue, elle se justifie par l'absence d'une prise en charge adéquate par l'autorité et aux contraintes liées à la précarité de vie du policier. S'inscrivant dans cette logique de banalisation, le commissaire urbain estime que les tracasseries policières renvoient à une situation bien connue et face à laquelle la population, elle-même, tente de s'accommoder tant bien que mal dès lors que, au niveau collectif, elle en tire bénéfice et qu'il est nécessaire de ne pas dramatiser outre mesure vu le contexte. Selon lui, il est donc hors de question de démanteler un dispositif qui a fait ses preuves en termes d'efficacité – et qui nourrit les policiers au passage – pour des faits aussi « bénins ».

LA GESTION DES CONFLICTUALITÉS SOCIALES

C'est aussi un fait bien documenté qui veut que les officiers de police judiciaire, les OPJ, opèrent parfois comme des juges communautaires en judiciarisant des affaires souvent non pénales et en déjudiciarisant celles qui le sont. Ainsi, en fonction de la rétribution qu'ils obtiennent, ils classent certaines affaires sans suite et tranchent en faveur de l'une ou l'autre partie en conflit. D'où un fort sentiment d'injustice de la part des moins offrants et la perception très largement majoritaire dans la commune de Mabondo que la corruption joue un rôle clef dans le traitement des affaires,

comme nous l'avons vu avec les données de sondage plus haut.

Le public n'est pas toujours la victime expiatoire d'un système qui le dépasse. Il peut se révéler un acteur qui instrumentalise la déviance policière à son avantage. La police peut être instrumentalisée par les plaignants pour régler des comptes dans un conflit qui les oppose avec un voisin, un marchand ou tout autre personne avec laquelle ils ont un différend. Recourir à la police, c'est déjà au départ suivre une logique punitive de la part du plaignant alors qu'un recours au chef de quartier dénote une démarche plus conciliatrice. Un membre du CLSP Mabondo explique les logiques qui sont derrière les choix des résidents de se tourner vers la police ou vers les chefs de quartier pour une affaire :

Moi, si j'ai des difficultés [problèmes] avec mon voisin, je ne peux pas l'amener chez le chef de quartier parce que là, il ne sera pas puni et il n'y aura pas beaucoup d'amendes. Par exemple au GMI, là il payera beaucoup d'amendes, il va me craindre et prochainement il ne fera pas ça. C'est ainsi que les gens qui veulent punir les autres vont à la police que [chez le] chef de quartier. Je paie un peu pour que celui qui s'est joué de moi soit puni. Il va payer beaucoup, il sera tabassé. Les gens ne s'intéressent pas beaucoup aux chefs de quartiers.

Dans un différend, une partie au conflit peut trouver des opportunités dans la règle du jeu que la police impose et mettre la déviance de celle-ci à profit pour servir ses intérêts. Lorsque cela arrive, la situation devient gagnant-gagnant et l'utilisation par le plaignant de ces règles faussées du jeu renforce du même coup la déviance policière. Il s'agit alors d'une nouvelle situation qui permet au plaignant de parvenir à ses fins tout en permettant à la police d'obtenir les revenus qu'elle convoite. Ces situations particulières renforcent le traitement différentiel des affaires qui caractérise la police aux yeux des résidents et contribuent à générer de la défiance dans la population qui voit les affaires se traiter selon des règles et un registre qu'elle réprouve. Ces situations ne sont pas rares et sont même la règle. A travers les données de sondage présentées dans la partie quantitative du DLS, nous avons pu voir

que dans leur très grande majorité les résidents sont d'avis que la corruption est la source principale de la pratique généralisée du traitement non équitable des affaires par la police.

Les résidents ont donc plusieurs choix à leur disposition pour résoudre un différend. Ils peuvent recourir aux chefs de quartier, et c'est ce qu'ils font dans la majeure partie des cas comme le sondage a permis de l'observer, lorsqu'ils visent une conciliation. Ils peuvent recourir plus formellement à la police lorsqu'ils cherchent à punir l'auteur ou que la conciliation n'a pas abouti. Ils peuvent aussi se tourner vers l'armée ou l'Agence nationale des renseignements (ANR) – cela se fait surtout en zone rurale -, lorsqu'ils entendent punir plus sévèrement l'auteur.

LE CHEF DE QUARTIER

Dans les rangs des juges communautaires, il faut compter avec les chefs de quartier et les chefs coutumiers. A leur tour, ils gèrent certaines zones d'incertitude où le public juge plus opportun de s'adresser à eux qu'à la police. Une telle pratique soulève des inquiétudes qu'expriment certains acteurs de la société civile :

[En réalité], le chef de quartier, lui, ne peut [se saisir] que [des] dossiers civils. Mais dès lors que les chefs de quartier s'arrogent le pouvoir de recevoir [traiter] les dossiers pénaux, alors là, ils entrent en conflit avec les policiers... S'il y a des cas comme ça, il faut venir à la police.

Mais lorsqu'on cherche à comprendre les raisons pour lesquelles le public préfère le chef de quartier à la police, les participants au focus group répondent :

[Chef le chef de quartier], ça n'engage pas beaucoup de coûts [...] Alors c'est sur base de ça, ce sont les critères aussi. Donc les chefs de quartier arrangent de manière pragmatique les choses [affaires]: pas trop de procédures! Les raisons fondamentales? La population sait que si nous allons à la police, on va nous demander les amendes à verser [on va payer des amendes]. Mais [chez] les chefs de quartier, c'est plus un arrangement à l'amiable

qui ne va pas demander [exiger] beaucoup de frais.

La commissaire de Mabondo renchérit :

Pourquoi certains refusent de venir ici chez nous [à la police]? Ils se disent, si nous allons à la police, on sera arrêtés. Pour qu'ils vous libèrent, ils vont demander beaucoup d'argent. Par contre, le chef de quartier, si tu lui remets simplement 5 000 Francs congolais, on te libère!

Et au sujet des affaires qui sont gérées au quotidien par les chefs de quartier, la commissaire précise :

Ça se passe ainsi: avant que le public ne vienne se plaindre chez nous, il commence d'abord par le chef de quartier, généralement, pour des faits bénins notamment des disputes autour des dettes surtout lorsque le débiteur devient insolvable ou refuse carrément de payer. Dans ce type d'affaire, ils vont s'adresser au chef de quartier. C'est lorsque la bagarre éclate et que le chef de quartier se sent débordé que ce dernier nous appelle.

Non seulement les coûts de procédure sont faibles lorsque l'on adresse un problème aux chefs de quartier mais ils le résolvent par des méthodes de conciliation qui garantissent la paix sociale. Lors des affaires traitées par les chefs de quartier, une somme est versée par les parties qui répond à une logique socioculturelle. En effet, une telle somme est versée en guise de reconnaissance pour le service rendu et le temps consacré par le chef de quartier et son collègue à trancher les différends. En langue luba, la pratique se nomme «Tshikula nkwasu ya banfumu». Littéralement, tel un ordre implicitement donné aux protagonistes: «pliez les chaises des sages!». Comme pour dire «permettez aux sages de se lever pour qu'ils aillent s'occuper d'autres choses». Il n'y a pas de montants fixes. Il est laissé à chacun la liberté de verser le montant qu'il estime raisonnable. Ce mode de régulation s'applique à toutes les situations jusqu'aux cas de viol dont le dénouement consiste en général en des compromis de mariage ou des ar-

rangements à l'amiable. Il arrive cependant que le montant versé par une partie soit trop modique aux yeux du chef de quartier ou que l'une des parties refuse de verser la caution car l'estimant inopportune. Ce fait est généralement interprété par le chef de quartier comme du mépris de sa personne ou simplement comme un manque de considération. En vue de faire pression sur la partie concernée, le chef de quartier peut menacer de transférer le dossier à la police où elle sera soumise à des fortes amendes.

L'ARMÉE ET L'ANR COMME RECOURS ULTIMES

L'armée et l'ANR constituent des instances plus ou moins concurrentielles que le public mobilise, de manière instrumentale, dans la régulation des conflictualités sociales. Une réalité que confirment les propos de cet acteur de la société civile lors d'un focus groupe :

[...] nous connaissons des situations sur terrain. [Il n'y a pas longtemps que nous revenons de Kamonia [...], dans la périphérie ici [de Tshikapa]. Il y a eu des conflits sérieux entre les militaires et les policiers par rapport à la gestion des dossiers pénaux que la population doit amener à la police, mais elle [la population] préfère amener [...] chez les militaires pour mieux sanctionner le voisin qui soi-disant a proféré les injures. Et le chef de quartier dit : « moi, je suis impuissant, allez où vous aurez gain de cause! [C'est des] cas que nous avons rencontrés!

A propos de l'ANR, l'acteur précise :

Oui, dans l'ignorance de la population, au lieu d'aller voir l'OPJ de la police, il préfère aller à l'ANR. L'ANR est plus puissante pour la population! Les agents de l'ANR traitent de certains dossiers alors qu'ils n'en ont pas compétence. Ce n'est pas à Tshikapa, c'est à l'extérieur de la ville.

Au regard de ce qui précède, il existe bel et bien des situations et des lieux où la mobilisation de l'armée et de l'ANR sont des pratiques courantes selon le prestige et le pouvoir que leur prête le public dans le traitement des certains différends. Les deux ont en commun le fait d'être des structures qui font peur du point de vue répressif. En effet, la létalité des actions militaires surtout lors des opérations mixtes de rétablissement de l'ordre auxquelles l'armée est associée et la torture que l'ANR inflige au sein de ses cachots rendent ces deux institutions très redoutables. Par conséquent, aux yeux du public, il est plus acceptable d'avoir des démêlés avec la police que de se retrouver, un jour, dans les geôles de ces deux instances. D'où leur instrumentalisation punitive par le public dans le seul but de dissuader l'adversaire dans un conflit. Et dans ce domaine, il n'est pas rare de voir les auteurs utiliser les éléments de l'armée ou de l'ANR pour intimider les victimes ceci dans un élan de trafic d'influence. Il s'agit de cas qui sont légion et assez documentés dans la littérature.

CHAPITRE IX VIOLENCES SEXUELLES

L'exclusion des femmes de la sphère de la protection, ou du moins les difficultés d'accès à cette sphère, s'exprime dans le sondage réalisé pour ce DLS à Mabondo par un écart important entre les sexes dans la confiance accordée à la police, les comportements de plainte et l'image des services de police de proximité. Cet accès limité est paradoxal dans la mesure où ce sont justement les femmes qui placent la sécurité

comme leur préoccupation principale au quotidien, s'avèrent chroniquement plus insécurisées que les hommes et présentent des taux de violences sexuelles, à Mabondo, très élevés. Pourtant, elles évitent la police, ne s'adressent pas à elle lorsqu'elles sont victimes d'un crime, jugent que les services de police sont déficients et se montrent insatisfaites de ces services d'une manière générale. L'Etat bureaucratique ne

semble pas répondre adéquatement à leurs besoins dans un système social qui lui-même tend déjà à les marginaliser. La problématique des violences sexuelles, et de son traitement par les acteurs de la chaîne pénale, est emblématique des difficultés qu'elles rencontrent. C'est ce thème que ce chapitre traite plus en détail et qui doit être considéré comme illustratif des obstacles que rencontrent les femmes dans leurs interactions avec la police et leur accès à la protection et la sécurité.

La problématique des violences sexuelles a déjà été abordée dans les autres chapitres de ce DLS en rappelant le contexte historique de la rébellion de la *Kamuina Nsapu* où les femmes ont été surexposées aux violences sexuelles tout autant de la part des milices et que des forces de sécurité. Les agressions sexuelles restent à un niveau élevé aujourd'hui à Mabondo et sont le fait de gangs de jeunes délinquants dans un espace urbain où les opportunités sont légion en raison de l'absence d'aménagements adéquats en matière d'urbanisme, la multiplication des ravins, l'absence d'éclairage et la multiplicité de zones criminogènes peu contrôlées par la police. Il faut rappeler que la problématique des violences sexuelles s'insère dans un contexte qui tolère, voir justifie, des pratiques culturelles taxées de « rétrogrades » par la modernité et la loi congolaise, mais qui sont culturellement ancrées au sein de la communauté lubaphone, et qui ont pour effet de marginaliser socialement les femmes. Malgré leurs amendements pour les rendre plus inclusifs, les mécanismes traditionnels de réhabilitation des victimes de violences sexuelles ont leurs limites tandis que, comme on le décrit dans une seconde partie de ce chapitre, le système formel de la justice pénale est tellement colonisé par des pratiques qui le transforment en un espace marchand qu'il n'est pas en mesure de répondre aux besoins de justice des femmes, au contraire.

VIOLENCES SEXUELLES COMME PRATIQUES CULTURELLEMENT CONSACRÉES

Certaines violences sexuelles relèvent de pratiques régulées par des normes traditionnelles ou coutumières ancrées au sein des communautés locales et qui entrent en conflit avec les normes modernes contenues et articulées dans le droit

congolais sur les violences sexuelles. Ce dernier pénalise des comportements culturellement « consacrés » de par leur forte prégnance socio-culturelle notamment en milieu rural. A titre d'illustrations, il convient de citer les cas d'enlèvement des jeunes filles, la polygamie et ou encore les rituels de purification auxquels des femmes victimes de violences sexuelles se soumettent en vue de leur réintégration sociale.

L'ENLÈVEMENT DES FILLES

De manière spécifique, pour la commune de Mabondo, à prédominance luba, on peut relever des situations où un garçon en âge de se marier identifie au sein de sa communauté une fille qu'il estime être nubile. Cette nubilité est définie socialement dans la communauté entre autres par le fait d'avoir eu des menstrues, la carrure physique « acceptable » et l'aptitude à assumer les tâches ménagères. La majorité ne constitue pas un critère déterminant.

Le rituel consiste en ceci : de manière concertée avec la famille ou un proche de la famille de la jeune fille – souvent son propre père –, le jeune prétendant, aidé par ses pairs, organise l'enlèvement de la fille. En milieu rural, l'implication du chef de localité ou du village est de rigueur. Il est impérativement tenu au courant et c'est lui qui parraine le processus. Après sa capture, la jeune fille est gardée en un lieu secret, en brousse, loin du village. Elle est généralement vierge. C'est lors de la captivité qu'on va lui imposer d'avoir ses premiers rapports sexuels. Suivront logiquement d'autres expériences sexuelles pendant toute la période de sa prise en « otage ». Tel que l'exige la coutume, au bout de trois à quatre jours, on ramène la jeune fille au village. Culturellement, il s'agit d'un rituel par lequel tout garçon apporte la preuve de sa virilité et à l'issue duquel il peut alors solliciter la main d'une fille en mariage. Cette dernière n'a pas d'autre choix que d'accepter ce mariage.

Concomitamment, il existe d'autres formes d'enlèvement indépendamment du cadre coutumier réglementaire qui visent à exploiter des êtres humains

Il s'agit d'abord du cas de jeunes filles qui sont enlevées, transportées vers d'autres villes ou villages lointains pour des durées prolongées, deux à trois voire cinq ans par exemple. Devenues mères, elles sont reconduites au village pour

« régulariser » leur situation par un mariage coutumier. D'autres sont détenues de force dans des maquis, sont victimes d'abus sexuels avec un risque élevé d'accouchement sans assistance médicale pouvant mener à leur décès. Les femmes qui résistent à ces pratiques risquent la mort.

Les résidents de Mabondo font également état de l'existence d'un phénomène de traite d'enfants que confirment les propos de l'abbé de la cure de Mabondo avec qui nous sommes entretenus. Celui-ci nous a déclaré ceci :

C'est un cas qui est très fréquent. Ce sont les enfants qui sont dans la tranche d'âge qui varie de 5 ans à 15 ans. Le dernier, c'est un enfant qui allait à l'école le matin [...] et à partir de là, l'enfant disparaît. [...] On a eu des cas des enfants qui ont fui au niveau de la barrière [...] avant d'arriver au pont Loange, quand le véhicule s'est arrêté, l'enfant a eu le temps de s'échapper [...] On a appelé les parents et ces derniers sont partis le récupérer. Parce que l'enfant avait le numéro de téléphone de ses parents, on a communiqué et c'est ainsi que ces derniers sont venus le prendre.

Ce trafic s'organise semble-t-il avec Kinshasa où l'on a retrouvé certains d'entre eux :

Généralement, [les enfants], on les amène à Kinshasa. Oui, c'est là qu'on les amène souvent.

Cette traite est le fait de réseaux criminels qui utilisent ensuite ces enfants dans la mendicité forcée⁴², la petite criminalité et, probablement aussi, dans la prostitution à Kinshasa. C'est du moins ce que l'abbé a pu observer à travers le cas d'un enfant qui a été retrouvé.

Oui, là-bas, il était dans le groupe d'enfants qu'on initiait au vol, on les amène pour apprendre à voler et amener le butin à leur patron. [...] Il était tout petit, et il a été retrouvé en ville en train d'être tabassé et c'est la police qui l'a amené jusque'ici.

Pour juguler le phénomène, les agents de la DGM (Direction générale de la migration) exercent depuis un certain temps un contrôle systématique sur toutes les barrières érigées sur la route nationale numéro 1 (RN1) en direction de Kinshasa. Les passagers accompagnés d'enfants doivent détenir des documents administratifs qui attestent qu'ils ont statut de parents ou de tuteurs.

LA POLYGAMIE

Les peuples lubas pratiquent la polygamie, interdite par la Constitution et le Code de la famille. Quant à la limitation du nombre de femmes, un acteur de la société interrogé note l'inexistence d'une restriction coutumière en la matière : « [un homme peut aller] même à 20 [femmes] s'il en a les moyens! ». Le drame est que des filles mineures figurent parmi ces femmes. Des faits socioculturels qui sont en opposition aux dispositions de la loi sur les violences sexuelles. Les chefs coutumiers sont impliqués car ils voient dans cette pratique une manière de renforcer leur pouvoir.

Mais le mariage précoce des filles n'est pas spécifique aux seuls peuples lubas. Dans les alentours de Tshikapa, il s'agit d'un phénomène que l'on observe dans d'autres communautés, y compris chez les Pende et les Tshokwe de Tshikapa.

Par ailleurs, il existe aussi des pratiques où les femmes, après le décès de leur conjoint, sont forcées de prendre, en substitution, en mariage l'un des jeunes frères du défunt. C'est l'une des conditions de leur stabilité car en s'y soumettant elles continuent de bénéficier des biens ou de l'héritage. A défaut, la famille du mari décédé lui ravit tout, l'expulse de la maison, et elle et tous ses enfants peuvent se retrouver dans la rue du jour au lendemain.

DES RITUELS DE RÉINTÉGRATION SOCIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

La coutume chez les Lubas, notamment les Lubas de Mabondo, veut que, sexuellement, la femme ne peut connaître qu'un seul homme

dans sa vie, à savoir son époux. Cela relève des interdits ou des tabous. Si pour des raisons quelconques la femme enfreint cette règle de fidélité consacrée, elle fait l'objet d'une réprobation sociale par la communauté qui l'ostracise. Pour la femme adultère ou qui a subi des violences sexuelles, il existe des mécanismes de réhabilitation sociale qui passent impérativement par un rite de purification que l'on nomme « *kulobola mukaji* » [purifier la femme]. Coutumièrement, un tel rite est conduit par un collègue des sage-femmes, dépositaires ou gardiennes de la culture, et que l'on appelle « *bakalenga bakaji* », au singulier « *mukalenga mukaji* ». Il s'agit des « reines sœurs » car, traditionnellement, elles sont des sœurs du chef coutumier établi. Elles vivent dans un état de célibat consacré.

Le rituel de purification se déroule comme suit : la femme considérée comme « impure », est conduite hors du village, en un lieu apprêté pour accueillir la cérémonie. Là, elle sera soumise à l'épreuve de pratiques d'une pénibilité parfois excessive comme se présenter nue, transporter un gros bassin plein de sable, avancer à genoux vers les « reines sœurs » en parcourant une bonne distance, etc.

A l'issue du cérémonial de purification, on exige de la femme concernée qu'elle remette une caution souvent en nature, 5 chèvres par exemple. Les chèvres sont aussi exigées pour réparer un cas d'inceste ou « *tshibindji* » en langue luba.

Pareille somme n'est pas à la portée de toutes les bourses. Ceci explique pourquoi autant de femmes violées et démunies ne parviennent pas à se faire purifier. Elles n'ont donc aucune autre alternative que de demeurer dans ce statut de « rejetées sociales » et de vivre en marge de toute considération humaine. Dans certains villages, le drame que vivent ces femmes est un véritable calvaire : on les déshabille, on les promène nues, en public, dans la rue où l'on crie sur elles. En plus d'être frappées, des objets sont enfoncés dans son vagin, en bref elles subissent toutes sortes de tortures psychologiques et physiques inouïes. Ces femmes ne peuvent se remarier car, dans l'imaginaire collectif, un homme qui ose accepter une telle femme chez lui peut lui-même en mourir tandis que la femme encourt le risque de développer des symptômes de folie. Les mêmes répercussions peuvent être observées sur la vie des enfants.

Dans la situation où la femme est répudiée et expulsée de son foyer, cette dernière est perçue comme « maudite » et/ou « porte-malheur » et, par conséquent, aucun de ses propres enfants ne peut s'approcher d'elle. Elle est donc rejetée par la société et par ses proches et doit mener désormais une vie à l'écart, entièrement démunie. Elle n'a droit à aucun argent de la part de son époux, pas même transmis par une personne interposée.

Comme déjà indiqué, dans la région de Tshikapa, la période de la rébellion *Kamuina Nsapu* a engendré la multiplication de viols collectifs perpétrés par différentes milices et les forces de sécurité. Certains chefs coutumiers ont assisté au viol de leurs épouses par les miliciens. Certaines femmes ont été placées devant un dilemme : accepter d'être violées pour épargner la vie de leur époux ou alors refuser et voir leur mari être décapité sur le champ. C'est ce qu'explique un acteur de la société civile interrogé :

On demande à la femme de choisir entre tuer son mari et être violée. Et beaucoup de femmes ont choisi de se faire violer pour juste sauver la vie de leur mari ! La femme est violée en présence de son mari !

Mais après de tels faits, la cohabitation entre conjoints est devenue difficile à gérer dans le contexte des pesanteurs socioculturelles qu'on a décrites et en raison des traumatismes psychosociaux engendrés par ce type de situations-limites.

Lors de nos discussions avec des interlocuteurs de Tshikapa, il a été fait mention d'une situation où, face à l'avancée des miliciens *Kamuina Nsapu* à Kakenge, dans le territoire de Mwika, les femmes Kete et Kuba ont mis en œuvre un stratagème pour contenir sexuellement les « agresseurs » en les empêchant de commettre des exactions sur leurs maris ou de se déchaîner sur leurs proches. Un acteur de la société civile explique :

Les femmes ont accepté les relations sexuelles avec les envahisseurs pour sauver la vie de leurs proches. La stratégie a marché ! Le soir les femmes s'apprêtent [se font belles] pour aller à la rencontre des agresseurs.

I

II

III

IV

Cette stratégie proactive consistait, pour les femmes, à prendre le devant en vue d'assouvir les appétits sexuels des « envahisseurs », hors du village et loin des yeux du public. Une manière de les gérer sexuellement en évitant de s'inscrire dans une logique de confrontation marquée par des scènes de viols spectaculaires auxquelles les miliciens *Kamuina Nsapu* ont soumis les femmes.

Lors des focus groupes, l'existence de pratiques magiques ou fétichistes d'envoûtement des jeunes filles par des jeunes hommes a été mentionnée par les membres du groupe. Selon la rumeur, il arrive qu'un homme parvienne à séduire une femme, sur le mode du « coup de foudre », juste en lui serrant la main, en la croisant d'un regard perçant ou par une simple salutation verbale à laquelle la femme répondrait. À la suite de ces rumeurs, les jeunes filles, à Tshikapa, tiennent en horreur de saluer, de serrer la main, d'échanger ou de converser avec des hommes surtout lorsque ceux-ci sont inconnus. Ce type de psychose collective se surajoute à la crainte d'être victime d'une agression sexuelle très largement répandue au sein de la communauté. Rappelons que, selon le sondage que nous avons mené, près d'une femme sur deux (47.4 %) de Mabondo estiment qu'il est probable qu'elles soient victimes d'une agression sexuelle dans l'année qui vient.

L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Des ONG et des structures médicales œuvrent activement dans la prise en charge des violences sexuelles à l'aide de financements d'organismes internationaux. C'est le cas du Mécanisme d'amélioration de la réponse des survivants des VBG (violences basées sur le genre). Cette ONG travaille grâce à l'appui financier du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR). Elle développe quatre volets de prise en charge : médical, psychosocial (assistance psychosociale), réinsertion socioéconomique ainsi que juridique (les avocats qui assistent les victimes des violences sexuelles bénéficient de l'appui financier jusqu'au jugement ou décision judiciaire). Pour des cas de viol liés au phénomène *Kamuina Nsapu*, l'ONG a réussi à organiser un forum de sensibilisation des chefs coutumiers en présence des leaders d'opinion sur le contexte dans lequel ces femmes ont été violées. A l'issue, les chefs coutumiers ont pris

l'engagement de ne pas faire payer aux femmes victimes de viols des frais élevés lors des rituels de purification. Par exemple, en lieu et place d'une chèvre en nature, il a été convenu que les femmes attachent 500 francs congolais à une corde. Cette somme est remise à titre purement symbolique en vue de simplifier le processus. La pratique a permis à nombreuses femmes d'être réhabilitées et de retourner vivre dans leur foyer. Il faut cependant noter que peu de femmes semblent avoir recours à ces structures sachant que, dans le sondage, aucune victime de violences sexuelles n'a déclaré avoir rapporté le fait à une ONG ou à une structure médicale. L'impact des ONG semble plutôt indirect dans la sensibilisation des acteurs coutumiers à des pratiques permettant de faciliter la réhabilitation sociale des victimes.

LA GESTION JUDICIAIRE DES CAS DE VIOL

Il existe une police chargée de la protection de l'enfant et de la femme dont certains membres ont largement bénéficié de formations pour la gestion des cas de viol. En matière répressive, la loi prévoit que les OPJ et les magistrats puissent traiter de ce type d'affaire en urgence. Le policier est tenu de constater les infractions, réunir les preuves et transférer l'auteur au parquet. Il est censé ne pas faire payer d'amendes transactionnelles, ne pas faire d'arrangements à l'amiable et ne pas autoriser la liberté provisoire du prévenu. Formellement, le commandant de la police tente d'expliquer la procédure :

Lorsque nous sommes saisis d'un cas, nous n'appliquons que la loi. Sauf si le bourreau [auteur] a pris fuite et [...] toute personne citée comme complice, nous l'interpellons. [...] De fois, j'appelle les organismes qui nous aident avec le transport et on achemine l'auteur.

Oui, [nous observons] toute la procédure. [...] nous envoyons la victime chez le médecin pour la réquisition du médecin après l'avoir auditionné. Mais si ça nécessite qu'elle soit envoyée d'urgence selon l'état dans lequel elle se trouve pour privilégier la santé. Nous laissons d'abord que le médecin fasse son travail et nous allons continuer avec la procédure après.

Et de poursuivre en décrivant des pratiques qui privilégient la «paix sociale» au détriment du droit :

Lorsqu'il n'y a pas résistance, on défère facilement! Mais en cas de résistance, c'est difficile! Lorsque je vois qu'il y a résistance, j'appelle le procureur et je l'informe, il donne des injonctions et on le défère. Le procureur [peut dire]: « comme la tension n'est pas bonne, cherchez à relaxer à [votre] niveau ». Il faut relaxer pour éviter de ne pas troubler l'ordre public. Oui pour la paix sociale, lorsque le procureur donne l'ordre, [nous nous exécutons]! Nous voulons seulement qu'il y ait la paix sociale! [Mais si c'est dans un village], j'associe le chef de groupement et je lui explique ce que dit la loi. Il comprend très facilement, [et me dit]: « commandant oui, là vous pouvez faire votre travail! ».

Au sujet des rapports avec les structures médicales, le commandant ajoute :

Oui, toute la procédure est que lorsque nous sommes saisis d'un cas, nous envoyons la victime chez le médecin [...] après l'avoir auditionnée. En cas d'urgence, nous laissons d'abord que le médecin fasse son travail et nous allons continuer avec la procédure après. Dans la réquisition du médecin, la première de chose, nous lui demandons de recevoir d'abord la victime de violence sexuelle, d'apprécier d'abord son état de santé de déterminer les soins appropriés, d'évaluer les préjudices subis et les conséquences qui peuvent en découler. Nous, lorsque nous transmettons des dossiers de violence sexuelle, c'est après avoir ressorti tous les éléments. Il y a même une rubrique des preuves: la théorie de la victime témoin, les aveux du suspect, le suspect a avoué et que la victime a déclaré. Est-ce qu'on peut avoir des éléments supplémentaires!

Dans la gestion des cas de viol, la police travaille en réseau avec les ONG impliquées dans l'assistance aux victimes des violences sexuelles. Il existe des contrats de prise en charge entre les ONG et les structures médicales. Mais la police peut aussi directement requérir l'expertise médicale.

Lorsque le délai de garde à vue arrive à son terme, le dossier est transféré auprès du ministère public. Si certains dossiers transmis par les OPJ au parquet contiennent tous les éléments à charge ou des indices sérieux de culpabilité, les enquêtes sont souvent mal conduites. Cette situation entraîne le classement du dossier sans suite et à la libération de l'auteur présumé. Un acteur de la société civile interrogé, avocat de son état, revient sur les faits :

La justice est gangrenée de corruption du début jusqu'à la fin! Nous les avocats, nous sommes obligés d'encadrer le dossier, même s'il est du côté du droit. Le juge me demande: « maître, on se voit à Schengen [l'un des bars célèbres de Tshikapa]. Le juge attend son pourboire! Si je ne passe pas, dans sa façon de traiter le dossier, il va réorienter l'affaire [requalifie les faits]. Il va devenir l'avocat du camp adverse. Il dit aux avocats de l'autre camp, pour ce dossier, faites ça, faites ça. Même si je suis du bon côté, le juge attend le pourboire, et du côté de la victime, et du côté de l'incriminé. Le juge vous dit: « concrètement, vous m'avez amené quoi? » On donne l'argent, et au juge, et au ministère public qui est dans le dossier! Ou alors on donne au juge qui donnera au ministère public. Et comme le juge ne va pas siéger seul, il donne aussi aux autres. Après, il va trouver une formule pour motiver la décision. [Très souvent], il vous renvoie dos à dos pour permettre au bourreau [l'auteur du viol] de rentrer à la maison.

Mais lorsqu'on veut savoir l'enjeu d'un tel marchandage, l'acteur de la société civile enchaîne :

Dans ce dossier-là, si voulez que la personne aille en prison, vous devez motiver le dossier. Vous devez motiver le juge. Je m'arrange avec la partie civile pour qu'on me donne des moyens [argent]. J'ai intérêt à mettre des moyens pour que la personne soit conduite à la prison. Contrairement, la partie que je défends [partie civile] va croire que je suis un avocat faible et ne plus me faire confiance. Il en va de ma crédibilité et de mon image. L'honneur d'avocat en dépend. Et l'autre partie civile va faire la même chose. Et le juge va voir quelle est la partie qui est économiquement forte ou celle qui a bien financé. Et c'est là que le dossier prend beaucoup de temps qu'il peut prendre. Or on sait que les dossiers de violence sexuelle doivent être traités en toute urgence, mais d'abord que le bourreau soit emprisonné pour ne fusse que consoler psychologiquement la victime. Les choses se passent comme ça !

Le fonctionnement du système judiciaire est fortement influencé par le gain financier que peuvent tirer les parties prenantes à ces situations. Les avocats des deux parties s'affrontent comme intermédiaires, entre leurs clients et le juge, dans un jeu de compétition où c'est la partie financièrement la plus puissante, celle qui débourse plus d'argent que l'autre, qui en sort gagnante. Dans ce contexte congolais, cette réalité est bien intégrée dans la posture des acteurs lorsqu'ils s'engagent dans la « bataille » judiciaire devenue un marché dans lequel le plus offrant l'emportera. L'enjeu financier est au cœur de toutes les transactions autour des dossiers notamment de viol. Ce phénomène s'observe dans la phase pré-juridictionnelle, au niveau de la police, comme dans la phase juridictionnelle au niveau de la justice.

Cependant, la situation crée des frustrations au niveau des OPJ envenimant la relation entre la police et le parquet. Aux yeux des OPJ, les magistrats « s'enrichissent » sur le dos des policiers qui pourtant les alimentent en dossiers. Autrement, ceci s'explique par une « situation

de subordination » entre la police et le parquet : ce dernier qui contrôle la police est aussi celui qui travaille avec elle pour résoudre des affaires courantes. Les OPJ qui sont sur le terrain alimentent le parquet en affaires dont les magistrats tirent les plus grands bénéfices au grand damne des policiers qui en payent, parfois, les conséquences. Ce que tente d'exprimer l'OPJ avec qui nous nous sommes entretenus :

Parce que lorsque nous les [les auteurs de viol] déferons là-bas [au parquet], c'est le parquet qui perçoit et nous, nous restons [sans rien]! [...] si vous [voulez vérifier] que tout le monde déferé au parquet est en prison, vous ne trouverez personne! Et comment ils [les auteurs de viol] se retrouvent à l'extérieur? Or, à cette [période-là], il n'y a pas eu [...] d'évasion à la prison, même [pas] dans un cachot [au parquet]! Peut-être ceux qui ont des moyens s'arrangent au niveau du parquet! [...] Et [c'est nous] qui sommes mal vus et même défiés par les bourreaux qui sortent.

Le lendemain du classement d'une affaire, assis dans son bureau, l'OPJ dit s'étonner de revoir surgir la personne qu'il a transférée au parquet dans des conditions requises par la loi, c'est-à-dire dans le respect de la procédure, avec tous les éléments à charge :

Il faut dire que c'est un métier à risque voire même à grand risque parce que les auteurs de viol, [aussitôt que le parquet les libère], la plupart d'entre eux, ils reviennent ici nous défier! [Il entre au bureau et vous salue]: « Mon commandant, bonjour! Et il ajoute: « mon commandant, on m'a libéré hein! » D'autres nous retournent des messages par téléphones et ils nous injurient même au téléphone en disant: « vous pensiez que j'allais mourir? [Voilà], des histoires comme ça! [Ils nous disent] des bêtises! Nous sommes menacés, nous sommes en insécurité, nous ne sommes pas en sécurité parce

que de fois on peut vous lapider à la cité. J'ai été moi-même victime des coups!

On sent que les policiers expriment un fort sentiment d'insécurité. Un policier affirme même l'avoir dit en face à un procureur lors d'une réunion :

L'autre fois, j'avais relevé ça dans une formation. J'ai dit: « Monsieur l'officier du ministère public, vous nous rendez une tâche difficile. » J'étais clair! J'ai dit: « vous nous rendez une tâche difficile parce que vous nous exposez. » Je lui ai dit: « j'auditionne une personne qui a lui-même décliné son âge qui a dit: « je suis majeur. J'envoie le monsieur ici, il vous déclare qu'il est mineur [estimant] qu'à la police on l'a contraint d'affirmer qu'il était majeur. Vous le relâchez immédiatement! Et quand la personne revient à la police, vous savez combien vous nous exposez? La plupart de cas, on défère les violeurs, ils nous retournent à la cité, et lorsqu'ils vont se former un bloc contre nous, nous serons où? »

En réalité, tous les dossiers qui partent de la police ne sont pas toujours bien ficelés. Pour une simple raison : les OPJ, pour la plupart, n'ont pas les compétences requises pour la conduite des enquêtes. La procédure est souvent biaisée et les interrogatoires sont menés de façon chaotique. Les procès-verbaux mal rédigés. Conséquence : les preuves sont souvent réunies de manière très déficiente. Il faut ajouter qu'au procès, le magistrat fait face à des avocats chevronnés défendant les deux parties et qui maîtrisent parfaitement les principes de droit. Et bien souvent, la partie défenderesse a peu de mal à relever toutes les faiblesses contenues dans le dossier. Ce qui met le magistrat devant ses responsabilités. Les magistrats exploitent à leur tour toutes ces faiblesses pour classer les dossiers sans suite. Par exemple, le magistrat voit les preuves, il vérifie si le rapport médical atteste que la personne a été réellement violée, etc. Il exploite toutes les faiblesses et le déficit que présente le dossier. Et l'affaire se solde par la libération du prévenu.

CONCLUSION

L'insécurité des femmes de Mabondo résulte de la superposition de couches de vulnérabilité.

Elles sont vulnérables aux agressions, notamment sexuelles, face à des bandes de jeunes délinquants dans un espace urbain peu aménagé pour leur sécurité et des pratiques culturelles tolérant, voire encourageant certaines de ces agressions lorsqu'elles prennent la forme d'enlèvements nuptiaux par exemple. Les femmes font face à une constellation d'agresseurs potentiels, qui peuvent inclure les forces de sécurité elles-mêmes, et donc développent dans un tel contexte un sentiment anxigène prononcé face à des auteurs potentiels de tous acabit : criminels occasionnels, gangs de rue, policiers patrouilleurs, en vadrouille ou en poste à des barrières, militaires en poste ou en divagation, militaires et autres services de sécurité.

Elles font également face à un environnement lié à la chaîne pénale qui les insécurise du fait de la colonisation du système par le marchandage. Les traitements différentiels par les instances judiciaires (police, parquet, tribunal) des dossiers de violences dont elles sont victimes et les coûts sociaux et financiers que cela engendre les insécurisent. Neuf femmes sur dix, selon le sondage que nous avons mené à Mabondo, estiment que la police est biaisée et les femmes avancent plus souvent que les hommes le fait que, outre la corruption des agents, elles sont perdantes du fait même qu'elles sont des femmes. Quel que soit l'issue ou le dénouement de l'affaire au tribunal, lorsqu'elles s'engagent un processus judiciaire pour un viol, les femmes ont comme l'impression d'être prises ou embarquées dans un engrenage judiciaire dont elles ne ressortiront peut-être pas indemnes. Les femmes victimes de violences sont ballotées, en quelque sorte, dans le jeu d'une justice inféodée au plus offrant. Même en cas de condamnation de l'auteur ou du « bourreau », si cela apporte un peu de réconfort, en lui seul ce soulagement ne suffit pas pour atténuer les effets de la victimisation secondaire qu'imposent des comparutions, parfois publiques, en marge de toute protection psychosociale garantie par la loi, et la stigmatisation sociale qui en résulte de même que le sentiment de honte qui s'ancre dans les interdits et tabous imposés par la culture. Cela explique que les femmes victimes de violences sexuelles choisissent rarement d'obtenir justice en déposant plainte formelle-

ment; elles ne cherchent pas non plus l'assistance des ONGs et des centres médicaux. Leur vulnérabilité face au système judiciaire et à des normes culturelles qui stigmatisent les victimes constituent des obstacles majeurs de l'accès des femmes à la sécurité et la protection. Elles

tendent à s'adresser plutôt aux instances coutumières ou aux chefs de quartier dans la ville, du moins la moitié des victimes le font à Mabondo, afin d'obtenir *ad minima* une réintégration sociale vitale qu'eux seuls semblent en mesure de leur garantir.

CHAPITRE X LE REPLI COMMUNAUTAIRE ET L'IMPACT SUR LES PRATIQUES POLICIÈRES

UN FOND DE TENSIONS ET L'ESCALADE

Il existe de longue date à Tshikapa un conflit latent qui trouve son origine dans le ressentiment des peuples tshokwe et pendé face à une forme d'hégémonie et la tendance expansionniste du peuple lubaphone dans leur espace, surtout l'espace tshokwe. Cette hégémonie tient au fait qu'ils ont occupé la majorité des postes à responsabilité dans l'administration des mines de diamants au détriment des autres groupes⁴³. L'« expansionnisme » s'est traduit historiquement par la désappropriation des terres louées par les chefs tshokwe aux peuples lubas qui avaient sollicité des terres pour s'y installer. Au fil du temps, les Lubas en ont revendiqué la pleine propriété en se comportant comme des ayants-droits fonciers. Il en est de même des Babindji, peuple dont on estime que les membres sont venus à Tshikapa comme employés de la Forminière⁴⁴, l'ancienne entreprise d'exploitation du diamant, et qui, bien qu'ils soient perçus comme des allo-gènes, revendiquent aujourd'hui la création d'une entité administrative à part entière, comme groupement territorial, dans l'espace où ils se sont installés. Les stéréotypes dont les Badindji font l'objet sont visibles dans les propos d'un acteur de la société civile interrogé :

Les Babindji, ils sont dangereux car ils ne se sentent pas à l'aise à Tshikapa. Ils veulent devenir des autochtones de Tshikapa. Ils sont venus ici par ce qu'ils étaient

utilisés dans les mines en provenance de Kazumba et de Luiza. Ils sont dangereux quand ils traversent la rivière, car chez eux le vol est culturel et c'est un signe de bravoure et de virilité.

Chez les Lubas, le conflit s'exprime sous la forme d'un ressentiment face à la haine et la jalousie dont ils font l'objet et que nourrissent à leur égard les Tshokwe et les Pendé. Les Lubas se sentent plus ou moins « indésirés » en raison de la prospérité financière affichée par certains d'entre eux, prospérité qu'ils doivent au négoce du diamant, un secteur qu'ils ont dominé à Tshikapa historiquement.

Il faut remarquer que de part et d'autre ces ressentiments ont été exacerbés par la rébellion de la *Kamuina Nsapu*, la milice lubaphone, en provenance de Kananga, qui a semé la terreur dans la province du Kasai entre fin 2016 et 2019. Sur fond de tensions intercommunautaires, nous l'avons vu plus haut, les Lubas de Tshikapa, majoritaires aujourd'hui sur le flanc de la colline de Kele qui plonge vers le centre-ville de Tshikapa, ont été accusés par les autres communautés autochtones, notamment les Tshokwe et les Pendé, de s'être alliés avec ladite milice et de leur avoir permis de s'infiltrer dans la ville. Selon les témoignages recueillis lors des focus groupes à Tshikapa, la milice s'est attaquée aux villages tshokwe, violant les femmes et assassinant voire décapitant certains chefs coutumiers. A propos de la milice *Kamuina Nsapu*, l'un des acteurs de la société civile explique :

43 P. 38. ONU. *Rapport de la mission de monitoring mobile à Tshikapa* (12-16 janvier 2017).

44 Ancienne Société internationale forestière et minière du Congo belge nommée Forminière dont l'exploitation de diamant dans la province du Kasai a commencé en 1913.

Ils ont voulu même s'en prendre à d'autres communautés qui n'appartiennent pas à la leur c'est-à-dire aux non lubaphones. Et les autres ont organisé la résistance pour dire que c'était leur terre et ils devaient la défendre et à tout prix. Ça a fait un conflit communautaire et ça paralysé les activités. Après ce phénomène les gens ont commencé à avoir peur d'entrer dans les mines.

En réaction aux incursions de la milice, les Tshokwe et les Pende ont organisé une ligne de défense en constituant leurs propres milices d'autodéfense: L'«Ecurie Mbembe» chez les Pende et les «Bana Mura» chez les Tshokwe. En réalité, *Bana Mura* est un régiment de l'armée régulière formé à Mura, dans le Haut-Katanga, venu combattre la rébellion *Kamuina Nsapu*. Une fois à Tshikapa, la milice d'autodéfense tshokwe s'est ralliée à l'armée pour contrer les «insurgés» et par identification avec ce régiment elle a fini par s'appeler elle-même *Bana Mura*.

En représailles aux exactions de la *Kamuina Nsapu*, la chasse aux Lubas s'est alors organisée dans la région de Tshikapa. On raconte que dans l'espace tshokwe, notamment à Kamonia, les Lubas ont été systématiquement assassinés. Dans l'espace pende, des barrières ont été érigées sur l'axe Tshikapa-Kikwit. Pour contraindre les transporteurs à s'arrêter, des trous ont été creusés sur les routes. Un tri s'opérait parmi les voyageurs et les lubaphones étaient mis à l'écart et systématiquement assassinés. Le commissaire urbain de la police relate ces faits à travers cet extrait :

Comme la route n'était pas asphaltée, ils viennent, ils creusent des trous sur la route et quand le véhicule s'embourbe, ils s'en approchent et demandent à tous les passagers de descendre pour identifier qui est Muluba et qui ne l'est pas. Car, quand un Muluba parle, on [le] sent par la tonalité. Et tous ceux qui n'étaient pas Luba continuaient leur chemin et les balubas restent et on les tue. [...] Dans cet axe d'ici [à Tshikapa] jusque Kamonia frontière, on ne pouvait pas

voir un Muluba. [...] ils ont monté leur milice qu'on appelait «Bana Mura». Ils tuaient les Balubas et les jetaient dans la rivière.

Cette réaction était nourrie par le sentiment très vivace au sein des communautés tshokwe et pende d'une marginalisation de longue date. L'intolérance envers les Balubas est devenue la norme au sein des communautés tshokwe et pende. Le commandant urbain de la police a tenu à souligner le vécu du clivage socioethnique :

[...] il se passe un problème sérieux entre les communautés. Pendant la période de Kamuina Nsapu, on ne voulait pas voir les Balubas ici, car pour eux [les Tshokwe et les Pende], ce sont les Lubas qui amenaient l'insurrection dans la contrée. C'est comme ça qu'eux [les Tshokwe et Pende], ils sont ! C'est lié à des groupes ethniques parce qu'eux [les Tshokwe et les Pende], ils disent que les autres là [les Lubas] sont des venants [des non originaires]!

Il est fait état du fait que, pendant ladite insurrection, les Tshokwe et les Pende ne pouvaient plus tolérer de cohabiter avec les Lubas notamment les gens de Mweka, Lwebo et Ilebo. Un sentiment similaire s'est concomitamment développé au sein des peuples lubaphones contre les Tshokwe et les Pende. La fracture était ainsi nettement établie entre ces communautés et leurs rapports déjà tendus ont été exacerbés par le rébellion et sont empreints aujourd'hui par de fortes tensions et une grande méfiance mutuelle.

LE RETOUR DU TRIBALISME

Un sondage réalisé fin 2019 dans la province du Kasai montre que les ressentiments entre les communautés sont encore très vivaces et que, sous l'impulsion du conflit, le tribalisme s'en est trouvé accru entre communautés qui, jusque-là, cohabitaient pacifiquement.⁴⁵ Le conflit, même redevenu latent, affecte toujours énormément le tissu social et les conduites des acteurs. Ainsi, par exemple, les chefs tshokwe de l'espace Kamonia, s'abstiennent-ils désormais de concéder des terres aux Lubas à qui ils exigent

dorénavant de ne s'installer que dans des villages sous leur autorité⁴⁶. Comme le précise un acteur de la société civile interrogé à Tshikapa, le conflit s'est prolongé dans le secteur de l'exploitation minière. L'un des responsables de la coopérative des exploitants de diamants interprète la montée récente de la criminalité à Tshikapa à travers le prisme communautaire. Il dit :

Juste après les histoires de Kamuina Nsapu, [...] il y a eu un sérieux problème qui opposait les communautés. Mais chaque tribu se préservait de ne pas aller visiter une autre tribu pour éviter d'être attaqué ou agressé! [...] il y a eu un peu de calme. Mais ça fait deux ans que nous sommes redevenus la cible. Ça a commencé avec les négociants!

Et lorsqu'on lui demande en quoi une telle réalité entrave le travail des négociants dans les sites miniers notamment si, en tant que négociant, pour accéder à tel ou tel autre site, le critère d'appartenance ethnique est déterminant. Le responsable de la coopérative est formel: «vous ne pouvez pas!». Autrement dit, il est très difficile, voire impossible aujourd'hui, d'accéder à un site si l'on n'est pas originaire de la contrée. Pour contourner un l'obstacle, les négociants ont développé une stratégie d'accès à des sites qui leurs sont hostiles en recrutant des intermédiaires appartenant aux tribus du secteur où l'on exploite le diamant et qui leur servent ainsi de relais.

L'IMPACT DU TRIBALISME SUR LA POLICE ET L'ORDRE PUBLIC NÉGOCIÉ

Le conflit intercommunautaire, et le processus qui a amené à sa pacification, ont affecté et affectent encore aujourd'hui le fonctionnement de la police qui, en quelque sorte, s'est elle-même communautarisée sous son effet ou, du moins, doit composer avec le communautarisme avec beaucoup de doigté. Le commissaire urbain fait remarquer par exemple que pendant les événements *Kamuina Nsapu*, si les communautés

de l'espace tshokwe et pende acceptaient des commandants de police originaires d'autres provinces, tout commandant muluba était devenu *persona non grata* dans ledit espace. En guise d'illustration, le commandant urbain rapporte le sort d'un commandant muluba affecté dans la zone :

[...] le chef de groupement est venu dire au commandant: « Commandant, je ne voudrais pas voir ton sang couler ici. La première chose que je te demande, c'est d'enlever carrément ta tenue de policier pour que je te la cache. En second lieu, je te demande de retourner à Tshikapa. Si tu t'obstines à passer cette nuit ici, tu signeras ton mort. Je refuse de voir ton sang couler. » Il a remis la tenue et il est parti et la nuit, on est venu le chercher.

Le commandant eut la vie sauve en prenant au sérieux ces menaces et en prenant immédiatement le large dès qu'elles furent proférées à son encontre. Sur un fond de méfiance communautaire, le commandant du commissariat central de Mabondo rapporte que la police a dû s'interposer lorsque d'anciens chefs de la *Kamuina Nsapu* ont tenté d'organiser eux-mêmes la sécurité dans la zone lubaphone de Kele :

[...] tout s'est organisé quand Fatshi [Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, l'actuel Président] a eu le pouvoir. Pour les Kamuina Nsapu, ils devaient quitter la brousse [...]. Et on les amenait au stade pour enlever leurs grigris. Et à un certain moment, quand on leur a dit qu'il n'y avait plus de guerre et que chacun devait rentrer dans son milieu d'origine, l'autre chef là [l'un des chefs Kamuina Nsapu] est allé à Kele. Il a érigé une barrière et il commençait à contrôler, à faire payer les taxes. [...] il demandait à la population de ne pas aller à la police quand il y a un problème, de venir chez lui pour trancher

⁴⁶ Paradoxalement, on explique que ces mêmes chefs Tshokwe, pour contourner la succession matriarcale au trône, préfèrent épouser les femmes lubas dont la culture est plutôt patriarcale pour s'assurer de la succession au trône de leurs fils. Par conséquent, de plus en plus, les jeunes chefs coutumiers dans l'espace Tshokwe sont issus de cette mixité culturelle et sont souvent bilingues, mais gardent tout de même leur fort ancrage Tshokwe.

les problèmes [...] jusqu'à ce que l'ordre a été donné qu'il soit arrêté. Et il a été arrêté pour ça.

Le tribalisme, selon un commandant de police interrogé à Tshikapa, est devenu très vivace. Aujourd'hui encore, «les gens d'ici sont très tri-baux, le chef de police d'ici doit être un de leurs», dit-il. Au sein même de la police, les responsables considèrent que les policiers adoptent des postures différentes selon leurs loyautés communautaires :

[...] les policiers de telle obédience, s'ils vont arrêter quelqu'un de leur obédience, ils ne vont pas l'arrêter. Même si on les trouve, ils vont aller chez le chef du quartier et puis, on les laisse. Mais si, c'est le policier d'une autre obédience, c'est par la force, ils font des brutalités.

Les policiers peuvent aussi protéger des petits délinquants selon leur appartenance communautaire. Le commissaire urbain de Mabondo explique :

Je sais qu'ici le problème est celui-ci, les jeunes qui font partie du groupe des criminels sont enfants aux chefs de quartiers et les chefs de quartiers ne dénoncent pas les jeunes des bandes, parce que leurs enfants sont intégrés dans les groupes. Et parfois, le chef de bande, c'est le fils d'un chef de quartier et il y a des résidences ou des maisons où vous passez vous voyez les drapeaux de ces jeunes de bandes dans la parcelle du chef de quartier. Quand on l'interpelle à la police, on lui pose la question, «échappatoire, échappatoire», et nous avons compris que c'est parce que tous les policiers d'ici sont natifs d'ici, ils sont nés et ont grandi ici, ils ont intégré la police au moment où on payait 100 dollars à un policier. Même, si vous les envoyez, ils appellent déjà le concerné pour lui demander de fuir. Et donc, ils sont dans la complicité. Si vous cherchez; et même si vous cherchez les vendeurs de chanvre pour les arrêter, ils appellent: *Bazoya ko kanga bino, bokima.*

Vous arrivez là, vous ne trouvez personne, pas même une partie du chanvre.

Dans un chapitre antérieur, nous avons vu que les communautés résistent parfois aux interventions de la police lorsque les auteurs, fussent-ils des délinquants, sont des « fils du quartier », suscitant l'incompréhension des responsables de la police. Ceux-ci sont contraints de *négo-cier* l'ordre public avec les chefs de quartier pour s'assurer de leur soutien avant une intervention. Lorsqu'ils doivent arrêter une personne sur des questions sensibles, comme des violences sexuelles par exemple, les responsables de la police savent qu'il faut d'abord s'entretenir avec le chef de quartier ou de groupement, expliquer la situation et n'intervenir qu'une fois que celui-ci a donné quitus à l'opération. Un commandant l'explique :

A notre niveau, résoudre un problème de violence sexuelle, c'est un peu compliqué. J'associe le chef de groupement et je lui explique ce que dit la loi. Je lui ai expliqué ce que dit la loi. Le chef coutumier avec lequel j'étais en collaboration qui était dans la commune de rivière là, était une personne instruite, il comprenait très facilement, il a dit commandant oui, là vous pouvez faire votre travail. Vous déférez.

Lorsque l'ordre public n'est pas négocié, l'affaire peut dégénérer aisément jusqu'à devenir une affaire d'Etat. Le commandant en a fait l'amère expérience et illustre son propos avec l'exemple suivant :

Mais c'est que je dis. Ça m'a créé des problèmes! Il y a une autre fois que nous voudrions, que nous avons eue avec deux présumés violeurs à la fois, ils ont crié à l'aide et nous avons été envahis par à peu près une centaine de personnes. Il a fallu des crépitements de balles pour pouvoir disperser cette population. Ils nous ont suivi jusqu'à domicile pour nous agresser, nous avons été souples parce qu'ils étaient dans la parcelle, j'ai demandé au policier de tirer en l'air et tout le monde était dispersé. Tout le conseil de sécurité était saisi,

les membres sont venus et même le bataillon FARDC est descendu sur le lieu pour savoir le pourquoi du crépitement des balles. Nous avons pris les deux présumés violeurs, nous les avons ramenés à l'amigo et nous avons informé le procureur parce que ce dernier était informé de la situation. Là, maintenant même l'administrateur du territoire s'est impliqué dans le dossier. Le procureur a dit que comme la tension n'est pas bonne, cherchez à relaxer à ce niveau. Il fallait relaxer pour éviter de ne pas troubler l'ordre public, si non lorsqu'il n'y avait pas résistance, on défèrerait facilement, mais en cas de résistance c'était difficile.

LE PROCESSUS DDR

Le calme dans la région est revenu à la faveur des élections présidentielles amenant à la présidence un Luba et la reddition subséquente de la milice *Kamuina Nsapu*. Le gouverneur de l'époque a également déployé des efforts considérables pour pacifier la région et œuvré au rapprochement des communautés à travers des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la province. Bien qu'il n'y ait pas eu de processus DDR formel sanctionné par les Nations unies dans le cas de ce conflit, des éléments de la milice *Kamuina Nsapu* ont été intégrés dans la police à Tshikapa. C'est ce qu'explique un commandant :

Les Kamuina Nsapu, ils se sont rendus et on a demandé à tout un chacun de faire son choix. Soit en intégrant la police, soit encore l'armée. Ceux qui voulaient aller à l'armée, on les a ramenés [intégrés] et ceux de la police aussi.

Et les autres, ils sont rentrés dans leurs milieux d'origine. [Tandis que] les Bana Mura se sont dispersés parce qu'ils disaient : « nous nous ne sommes pas hostiles au gouvernement, nous sommes hostiles aux frères [lubas] qui ne veulent pas de nous ». Et ils n'ont pas intégré la police parce qu'ils constituaient une forme d'autodéfense.

Le processus unilatéral de désarmement et de réintégration des miliciens de la *Kamuina Nsapu* dans la police est en lui-même source d'inquiétude pour les anciens belligérants. Dans le camp tshokwe et pende, on exprime la crainte de se retrouver face à une police à prédominance lubaphone, communautarisée en quelque sorte, qui fonctionnerait de manière partielle à leur encontre. Quant à eux, les Lubas estiment que le processus de démobilisation ou désarmement n'a concerné que la milice lubaphone pendant que les *Bana Mura* se sont volatilisés dans la nature, détenant encore armes et munitions. Ce qui représente une menace potentielle voire quasi permanente pour leur sécurité. Dans la mesure où une telle milice peut, à tout moment, se reconstituer.

On le voit bien, au regard des conflictualités qui ont traversé la zone de Tshikapa, dans un passé très récent, et qui taraudent encore les esprits au sein des communautés, l'installation de la police de proximité devrait intégrer, dans son volet social, la question de cohésion sociale en vue de favoriser le vivre-ensemble gage d'un sentiment de sécurité partagé et développer des pratiques inspirant la confiance dans une institution travaillant au bénéfice de toutes les communautés indifféremment.

PARTIE III
LEVIERS DE CONFIANCE



PARTIE III

Sachant que l'un des objectifs du PARP III est l'amélioration de la confiance des résidents dans leur police, nous avons cherché à identifier les leviers de la confiance dans la police à partir des données de sondage au moyen d'une régression logistique et un modèle d'analyse regroupant une série de variables dites indépendantes : un groupe de variable sur la victimisation en matière de criminalité, une variable sur la présence ou non de bandes de jeunes agressifs dans le quartier dont nous avons vu dans ce DLS qu'il joue un rôle important dans l'insécurité urbaine, le sentiment d'insécurité de jour comme de nuit, des variables sur l'opinion sur certains services de police de proximité (la présence visible de patrouilles pédestres fréquentes et les délais dans l'intervention pour une urgence) ainsi que l'expérience d'abus de la part de la police et, finalement, des variables démographiques (l'âge, le revenu, l'appartenance communautaire et le genre) pour contrôler les effets des autres variables.

Les résultats de la régression ne sont pas présentés ici car ils exigent des connaissances statistiques pour être interprétés. Ce que l'on peut affirmer ici c'est qu'une combinaison de facteurs entrent en jeu pour expliquer la relation de

confiance dans la police. Le facteur le plus important est le sentiment d'insécurité de nuit. C'est lui qui explique « le mieux » cette relation de confiance. D'autres facteurs interviennent dans cette relation : la présence de bandes de jeunes agressives, des services de police de proximité, l'expérience de prédation de la part de la police principalement sous forme de tracasseries et l'opinion sur la déontologie policière ainsi que le genre et l'appartenance ethnique. Tous ces facteurs exercent un effet de levier sur la confiance et, idéalement, devraient figurer dans un plan local de sécurité visant à améliorer la confiance dans la police à Mabondo.

Être insécurisé de nuit dans son quartier fait considérablement chuter la probabilité qu'un résident de Mabondo aie confiance dans la police. Améliorer ce sentiment de sécurité de nuit est donc susceptible de faire engranger beaucoup de confiance dans la police à Mabondo. En mode bivarié, et non contrôlé par les autres variables, cette relation est bien visible à l'aide du Tableau 64. 36.4 % des résidents insécurisés de nuit font confiance dans la police alors que c'est le cas de 73 % des résidents sécurisés la nuit.

TABLEAU 64 **CONFIANCE DANS LA POLICE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE NUIT**

		Sécurisé %	Insécurisé %
J'ai confiance dans la police	Non	27.0	63.6
	Oui	73.0	36.4
N		296	1063
Total		100 %	100 %

Constater des bandes de jeunes agressives dans le quartier fait chuter la confiance dans la police. En mode bivarié, cette relation est visible dans le Tableau 65. 38.9 % de celles et ceux qui constatent la présence de bandes agressives font confiance dans la police contre 50.3 % en

l'absence de ces bandes. En conséquence, lutter contre les bandes de jeunes agressives aura un effet de levier sur la confiance dans la police. Cet effet de levier sera d'autant plus important que les bandes pèsent aussi sur le sentiment d'insécurité de nuit.

TABLEAU 65 **CONFIANCE DANS LA POLICE ET PRÉSENCE DE BANDES DE JEUNES AGRESSIVES DANS LE QUARTIER**

		Constate des bandes de jeunes agressives dans le quartier	
		Non %	Oui %
A confiance dans la police	Non	49.7	61.1
	Oui	50.3	38.9
N		644	743
Total		100 %	100 %

L'absence de patrouilles pédestres fréquentes dans le quartier et des délais longs pour une intervention inspirent un sentiment de défiance par rapport à la police. Le Tableau 66 présente la relation entre la visibilité de patrouilles pédestres dans le quartier et la confiance en mode biva-

rié. 73.8% de celles et ceux qui perçoivent fréquemment des patrouilles pédestres de police dans leur quartier font confiance dans la police contre 27.2% lorsque ces patrouilles sont peu fréquentes.

TABLEAU 66 **CONFIANCE DANS LA POLICE ET FRÉQUENCE DES PATROUILLES PÉDESTRES DANS LE QUARTIER**

		La police fait des patrouilles à pied et en uniforme fréquemment dans le quartier	
		Non %	Oui %
J'ai confiance dans la police	Non	72.8	26.2
	Oui	27.2	73.8
N		892	497
Total		100 %	100 %

L'expérience de pratiques prédatrices de la part de la police et l'opinion selon laquelle la police n'applique pas la déontologie policière pèsent également dans des proportions similaires sur la confiance. Les tableaux 67 et 68 permettent d'observer ces relations. 57.2% de celles et ceux qui jugent que la police ne traite pas tout le monde de la même manière font confiance dans

la police. En revanche, 90.8% de celles et ceux qui estiment que la police traite tout le monde de la même manière accordent leur confiance dans la police. 44.7% de celles et ceux qui ont fait l'objet d'abus de la part de la police ces derniers trois ans font confiance dans la police contre 72.2% en l'absence d'expérience d'abus de part de la police.

TABLEAU 67 **LA CONFIANCE DANS LA POLICE ET L'OPINION SUR L'APPLICATION DU PRINCIPE DÉONTOLOGIQUE DE L'ÉQUITÉ PAR LA POLICE**

		La police traite tout le monde de la même manière	
		Non %	Oui %
Confiance dans la police	Non	9.2	42.8
	Oui	90.8	57.2
N		273	1147
Total		100 %	100 %

TABLEAU 68 **LA CONFIANCE DANS LA POLICE ET L'EXPÉRIENCE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE LES DERNIERS TROIS ANS**

		Expérience d'abus de la part de la police ces derniers trois ans	
		Non %	Oui %
J'ai confiance dans la police	Non	27.8	55.3
	Oui	72.2	44.7
N		282	1105
Total		100 %	100 %

Dans un chapitre précédent, nous avons observé également un effet du genre et de l'appartenance ethnique sur la confiance. Ces effets sont l'héritage du conflit armé dans la province. Les femmes luba ont été très exposées aux violences sexuelles de la part des forces de sécurité et cet héritage pèse aujourd'hui sur leurs relations avec la police à Mabondo. La relation entre la communauté lubaphone et les forces de sécurité reste également tendue.

Il est intéressant de noter que la victimisation, que ce soit pour des cambriolages, des agressions ou des agressions sexuelles, n'exerce pas d'influence significative directe sur le degré de confiance selon les résultats de la régression. Indirectement, il existe bien sûr un effet dans la mesure où une diminution de la criminalité est susceptible d'abaisser le sentiment d'insécurité.

PARTIE IV
RECOMMANDATIONS



PARTIE IV

RECOMMANDATION 1

LUTTER CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES BANDES DE JEUNES INCIVILES

Une bonne partie de la criminalité urbaine de la commune de Mabondo est le fait de bandes inciviles de jeunes, de *bases* territoriales, qui s'apparentent, sous une forme un peu édulcorée cependant, au phénomène des Kuluna omniprésents à Kinshasa. Ces jeunes délinquants profitent d'une topographie accidentée et d'une urbanisation sauvage – ravins, absence de routes carrossables, marais, absence d'éclairage public – au cœur même de la ville leur offrant à la fois refuge et opportunités criminelles. Etant des fils du quartier et bien qu'ils importunent fortement les résidents, ces petits délinquants semblent aussi bénéficier d'une certaine protection de la communauté faisant obstacle aux opérations de la police pour les arrêter. Celle-ci est perçue à Mabondo comme une sorte de corps étranger, une force parfois prédatrice qu'il vaut mieux tenir à distance respectable plutôt que de coopérer avec elle. Cela oblige la police à négocier l'ordre public local par l'intermédiaire des chefs de quartier. Certains policiers sont aussi perçus par les résidents également comme étant complices des bandes criminelles et, par leur hiérarchie, comme étant de mèche avec la communauté en l'informant par avance d'une intervention policière imminente.

Parmi les mesures à mettre en place pour lutter contre le phénomène des bandes à Mabondo, on peut recommander celles-ci :

Aux autorités communales et des quartiers :

- 1) Développer une approche stratégique commune, consensuelle, avec les chefs de quartier, la justice, la police et des ONG pour prendre à bras le corps la problématique des *bases* avant qu'elle ne dégénère pleinement en un problème de Kuluna comparable à Kinshasa et qu'il deviendrait alors très difficile de maîtriser.
- 2) Tenir des forums de quartier afin d'écouter les résidents, développer la relation de confiance et échanger sur les bonnes pratiques pour lutter contre les incivilités et obtenir la coopération des communautés dans le contrôle des *bases*.

3) Adopter des mesures de prévention situationnelle :

- Un meilleur éclairage public dans les zones chaudes de Mabondo avec des lampadaires alimentés par l'énergie solaire ;
- L'amélioration progressive des routes au sein de la commune afin de faciliter la mobilité et les accès dans la commune pour en garantir un meilleur contrôle.

4) Adopter des mesures de réintégration des membres de bandes

- Développer des programmes de réinsertion sociale de membres de bandes avec les chefs de quartier et les ONGs.
- Développer un programme ciblant les *Campusards* avec une approche de prévention des risques sanitaires et une réintégration socioéconomique.

Aux autorités policières :

- 5) Mettre en place un système régulier de patrouilles pédestres aux heures criminogènes, souvent après la tombée de la nuit, dans les zones réputées pour être des zones chaudes et bien identifiées dans le DLS ;
- 6) Développer le réseau de postes de police dans les quartiers afin de se rapprocher des « problèmes », resserrer le lien avec les résidents et les chefs de quartier, rendre plus accessibles les services de police et améliorer le renseignement.
- 7) Faire un plaidoyer auprès des autorités policières provinciales pour augmenter les effectifs de la police territoriale à Mabondo qui sont insuffisants pour maîtriser une criminalité galopante et nettement sous les ratios appliqués dans les autres villes étudiées par le PARP III.

RECOMMANDATION 2

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GRAND BANDITISME

Le grand banditisme sévit dans les faubourgs et sur les voies pénétrantes de Tshikapa en ciblant la filière du diamant et, de plus en plus, cette criminalité se rapproche du centre-ville en touchant cette fois ses foyers aisés. Ces braquages à répétition sont le fait de bandes criminelles armées mal identifiées qui échappent jusqu'ici au contrôle de la police. Celle-ci peine à intervenir rapidement sur les lieux de braquages du fait d'une mobilité réduite, des distances à parcourir, du manque de moyens de communication et de l'absence d'un numéro d'appel gratuit pour l'alerter. 68.9% des résidents estiment que la police met plus d'une heure ou n'intervient tout simplement pas pour un cambriolage lorsqu'on l'appelle. C'est le moins bon score enregistré dans les villes étudiées par le PARP III. La capacité de ses équipes d'investigation criminelle n'est pas non plus à la hauteur des défis posés par ces bandes organisées. La vague récente de braquages et d'homicides suscite un trouble important à l'ordre public, fait subir un préjudice aux victimes et génère un sentiment d'insécurité dans le public amplifié par le fait que ces actes sont classés sans suite et restent impunis. Elle appelle une double réponse complémentaire pour 1) faire rapidement cesser le trouble à l'ordre public, afin de rassurer la population et mettre fin aux agissements des auteurs et 2) mener des enquêtes de qualité pour identifier les auteurs et les déférer à la justice.

Aux autorités policières :

- 1) Améliorer la rapidité d'alerte par un ensemble de mesures :
 - a. Réactiver le numéro vert d'appels d'urgence en partenariat avec les opérateurs de téléphonie.
 - b. Créer un groupe WhatsApp entre les chefs de quartiers, les bourgmestres et les responsables de service police locaux et provinciaux.
 - c. Doter les éléments de radio (déjà programmés dans le PARP III).
- 2) Améliorer la rapidité d'intervention par un ensemble de mesures :
 - a. Etablir un plan sectoriel d'intervention facilitant la réactivité.
 - b. Doter les GMI mais également les commissariats de matériels roulants conséquents et notamment des motos plus adaptées à la voirie existante à Mabondo pour l'intervention mobile.
 - c. Former à l'intervention les escadrons de la police des Mines qui, par leur proximité avec les sites miniers et les escortes, jouent un rôle dans le contrôle de ce grand banditisme.
 - d. Evaluer les expériences faites à Lubumbashi avec des postes de police mobiles, éphémères, sous forme de tentes, qui peuvent se déplacer en fonction des besoins et se rapprocher de zones jugées sensibles.
 - e. Evaluer la contribution des barrières au contrôle du grand banditisme et revoir le dispositif en conséquence.
- 3) Améliorer la capacité d'enquête dans le cas du grand banditisme :
 - a. Réaliser les formations d'officiers de police judiciaire déjà prévues par le PARP III et s'assurer que ces formations touchent l'intégralité des personnels de la Police d'investigation criminelle.
 - b. Renforcer la police technique et scientifique dans la province.
 - c. Réaliser des formations spécialisées sur la preuve numérique par une exploitation des téléphones portables et des sensibilisations des personnels de première intervention sur l'importance de la sécurisation des preuves numériques.

RECOMMANDATION 3

AMÉLIORER LA RELATION DE CONFIANCE ENTRE LA POLICE ET LES COMMUNAUTÉS PAR LA POLICE DE PROXIMITÉ

56 % des résidents de Mabondo n'ont pas confiance dans la police. Seuls 46.2 % estiment que la police est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier tandis que 37.7 % pensent que la sécurité à Mabondo n'est assurée par personne. L'amélioration de la relation de confiance dans la police passe par un ensemble de leviers techniques tels que la réduction du sentiment d'insécurité dans la commune et celle de la nuisance des bandes de jeunes qui insécurisent les résidents. Elle passe aussi par une amélioration significative des services de police de proximité, une diminution des abus de la police vécus principalement sous forme de tracasseries ainsi qu'une meilleure application du principe d'équité et de l'intégrité des agents. L'intervention d'urgence est pratiquement inexistante, les patrouilles pédestres de proximité sont rares et l'accès à la police est limité du fait d'un réseau de postes de police qui se résume à deux postes pour une population de plus de 700 000 habitants. Le contact avec la police lors d'une patrouille de proximité à Mabondo doit s'intensifier et se transformer sachant que, aujourd'hui, 52.7 % des résidents ayant été en contact avec la police déclarent avoir fait l'objet d'un abus de celle-ci. Le dépôt de plainte s'avère une expérience insatisfaisante pour la très grande majorité des victimes (80 %) qui, dès lors, renoncent à s'adresser à la police en cas de criminalité ou à dénoncer des comportements suspects. La « tracasserie » ne peut pas être qualifiée d'événement bénin et tolérée par les responsables de police car elle entraîne un déficit de collaboration avec la population et sans renseignement la police ne peut pas être efficace dans l'accomplissement de sa mission. La police a également un rôle à jouer dans le conseil aux résidents pour mettre en place des mesures individuelles de prévention de la criminalité sachant que, à Mabondo, très peu de foyers prennent des mesures pour protéger leur logement. Ces mesures de réforme classiques gagnent en pertinence à Mabondo du fait qu'elles s'insèrent dans un contexte particulier post-conflit récent et une historicité particulière. Au sein de la communauté lubaphone, les forces de sécurité sont tenues à distance respectable après les exactions des forces de sécurité subies

par la communauté pendant la rébellion et le repli communautaire qui a suivi dicte aujourd'hui les comportements des résidents et renforce leurs perceptions négatives des déviances policières. A cela s'ajoute que les services de police ont accueilli des miliciens de la *Kamuina Nsapu* sans que les formations que ces derniers ont pu suivre ne se traduisent forcément dans des standards professionnels suffisants. Dans un tel contexte, l'amélioration des services de police de proximité devient encore plus qu'ailleurs un élément clef de la restauration de la confiance et de la cohésion sociale à Tshikapa.

Aux autorités administratives :

- 1) Promouvoir la tenue des forums de quartier organisés par les chefs de quartier et de « parades » policières permettant de débattre avec les résidents des priorités en matière de sécurité et de la police lors de « causeries morales ».

Aux autorités de police :

- 2) Introduire ou renforcer la pratique des patrouilles pédestres de proximité, notamment dans les zones insécurisantes et durant les premières heures de la nuit, pour répondre à une demande en ce sens des résidents de Mabondo et les rassurer.
- 3) Améliorer la densification du réseau de postes de police, renforcer la capacité d'intervention d'urgence et augmenter le nombre de policiers conformément à des recommandations précédentes qui prennent tout leur sens pour améliorer la confiance dans la police.
- 4) Organiser des formations continues en matière de patrouilles de proximité (buts, modalités, etc.), de contact, d'accueil, de prise en charge des victimes, d'intégrité et de déontologie.
- 5) Prendre des mesures disciplinaires pour garantir l'intégrité des personnels.

- 6) Développer au sein de la police une spécialité sur le conseil en matière de prévention de la délinquance sous la forme de policiers-référents qui peuvent œuvrer dans les écoles, les forums de quartier et les foyers en général.
- 7) Organiser des activités sportives et culturelles avec les jeunes des quartiers pour développer des relations de confiance.

Les formations pourraient se faire sous forme de formations ponctuelles et cibler en priorité les agents issus de l'intégration des miliciens de la *Kamuina Nsapu* mais également d'agents recrutés sans la formation adéquate lors d'opérations passées de recrutement notamment pour les dernières élections.

RECOMMANDATION 4

CIBLER UNE AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DE L'ACCÈS DES FEMMES À LA SÉCURITÉ

Les femmes sont plus insécurisées que les hommes de jour comme de nuit à Mabondo et mentionnent plus souvent que ces derniers la sécurité comme étant un problème central de leur quotidien. Une femme sur deux redoute d'être victime de violences sexuelles durant l'année qui vient. Les femmes ne trouvent guère de réconfort dans la police. En effet, elles font moins confiance à la police que les hommes, sont beaucoup plus sceptiques que les hommes sur les services de proximité de la police, interagissent peu avec elle, s'adressent moins que les hommes à la police pour traiter d'affaires criminelles, y compris pour les violences sexuelles, et s'abstiennent le plus souvent de s'adresser à la police et au système judiciaire formel pour traiter des violences sexuelles dans la mesure où elles s'exposent à la stigmatisation d'une culture qui encourage plutôt un processus coutumier de réhabilitation par des séances de purification. La mémoire des exactions des forces de sécurité à l'encontre des femmes luba durant la rébellion de la *Kamuina Nsapu* est partiellement responsable de l'écart entre les genres constaté à Mabondo dans la perception de la police et exige un effort particulier pour développer une approche qui rende les services de police plus accessibles aux femmes en tenant compte de l'histoire récente et de la culture.

Aux autorités policières :

- 1) Soutenir l'unité genre de la police à Mabondo dans le traitement des violences sexuelles et des sensibilisations des agents de la PNC à la problématique de l'accès des femmes aux services de police.

Aux ONGs

- 2) Renforcer le soutien juridique et psychosocial des victimes de violences sexuelles tout en poursuivant la sensibilisation des chefs coutumiers pour faciliter l'accès aux cérémonies de purification des femmes victimes de violences sexuelles.

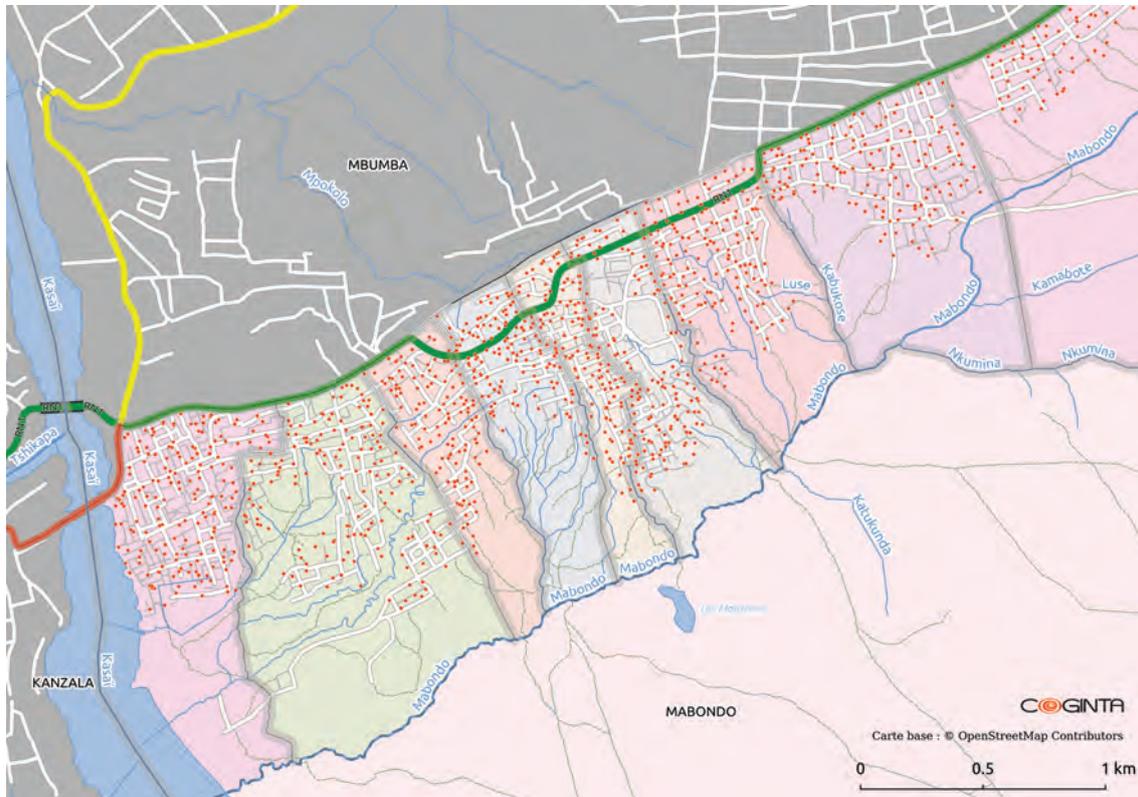
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

LE SONDAGE

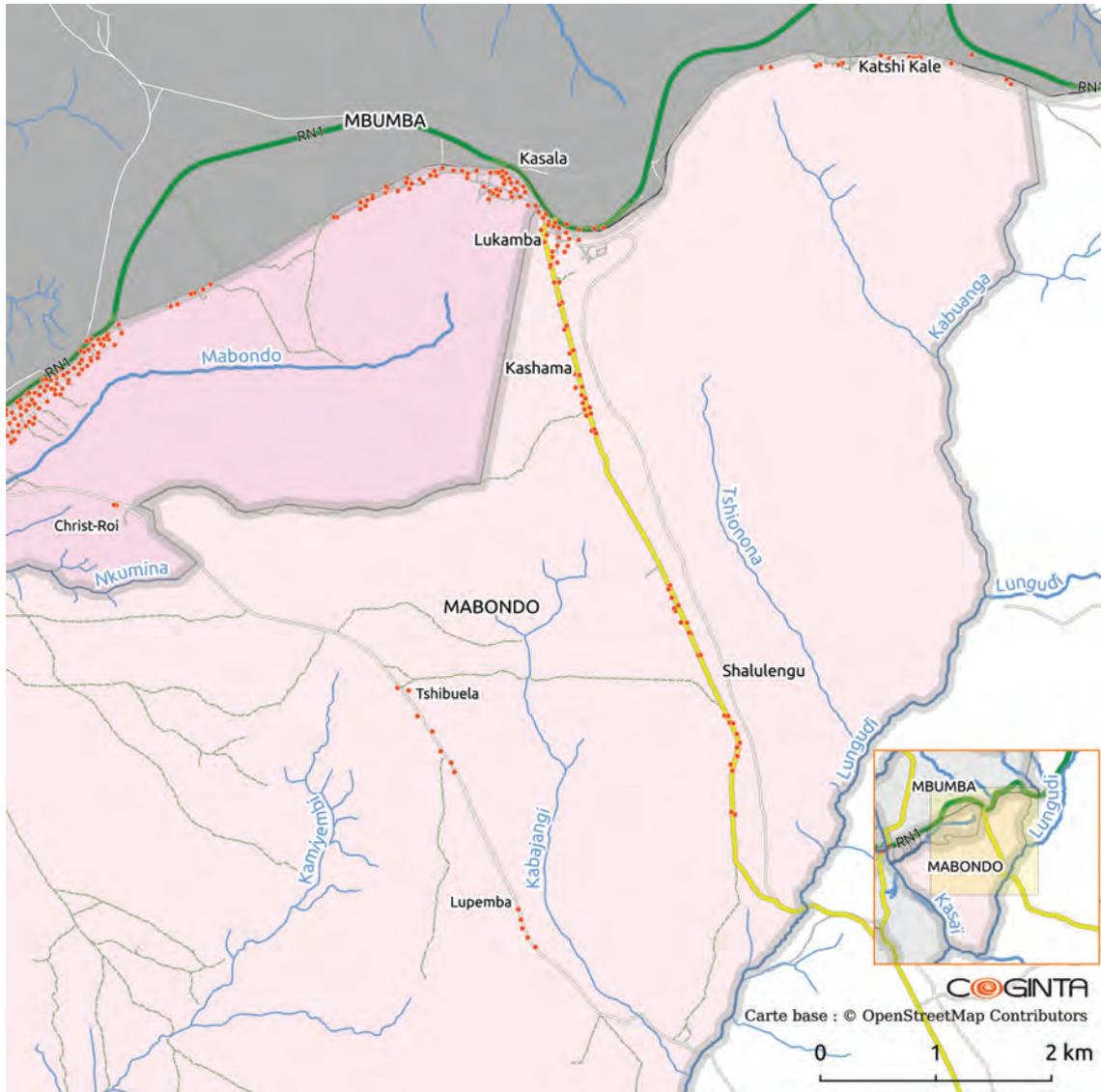
Le sondage s'est déroulé du 10 au 25 août 2022 auprès d'un échantillon de 1 403 personnes de plus de 17 ans, dont 50 % sont des femmes, dans la commune de Mabondo. Avec un intervalle de confiance de 95 %, la marge d'erreur du sondage est de 3 %. L'échantillon a été construit de sorte à obtenir au minimum 120 entretiens par quartier de manière à permettre, si nécessaire, des analyses intra-quartier. 120 entretiens ont également été administrés dans l'ensemble des trois groupements de la périphérie de Mabondo couverts par l'équipe d'enquêteurs. Un coefficient de pondération est appliqué dans les analyses présentées dans ce diagnostic pour corriger les biais de distribution spatiale de l'échantillon. Celui-ci a été calculé à partir des chiffres du recensement que

nous a fournis la mairie de Tshikapa. Lorsque les chiffres sont présentés par quartier, aucune pondération n'est appliquée. Pour construire l'échantillon dans les quartiers, nous avons appliqué une grille sur l'ensemble du territoire du quartier au moyen de cartes et repéré les ménages à interroger à l'aide de points GPS pour que l'ensemble de l'espace habité soit couvert de manière à peu près égale. Une fois dans un ménage, les enquêteurs choisissaient aléatoirement la personne à interroger parmi les personnes présentes de plus de 17 ans au moyen d'une application. En cas d'absence, une règle a été définie pour repérer le prochain ménage. La carte suivante montre la distribution des entretiens dont les points GPS ont été enregistrés systématiquement dans le formulaire d'entretien.

CARTE 11 : GÉOLOCALISATION DES ENTRETIENS RÉALISÉS DANS LA PARTIE URBAINE DE MABONDO



CARTE 12: GÉOLOCALISATION DES ENTRETIENS RÉALISÉS DANS LA ZONE RURALE DE MABONDO



LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

Dans l'échantillon original, la distribution des entretiens par quartier et groupement est la suivante :

TABLEAU 69 LA DISTRIBUTION DU VOLUME D'ENTRETIENS DANS L'ÉCHANTILLON

	Volume d'entretiens
Lungudi	147
Kasai I	121
Kasai II	187
Bukitu	122
Tshiela Buadi	128
Budikadidi	129
Mabondo	154
Nkunima	143
Saints-Martyrs	152
Bakua Muya II	36
Benakasuba II	70
Bena Kabuamushi	14
Total	1403

L'échantillon pondéré comporte 49.4 % de femmes et 50.6 % d'hommes. La distribution de

l'âge de l'échantillon pondéré est présentée dans le Tableau 70.

TABLEAU 70 LA DISTRIBUTION DE L'ÂGE DANS L'ÉCHANTILLON

Catégorie d'âge	%
Entre 18 et 25	22.5
Entre 26 et 35	26.0
Entre 36 et 45	23.3
Entre 46 et 65	23.5
Plus de 65	4.7
N	1403
Total	100 %

Les données ont été récoltées selon la méthode d'entretien dits face à face par une équipe de 16 locuteurs de Tshikapa dont la moitié étaient des femmes. Les données d'entretien ont été enregistrées numériquement à l'aide d'une application – *KoboCollect* – sur des Smartphones et synchronisées quotidiennement dans le cloud.

Les enquêteurs ont été recrutés sur la base d'un profil requérant une expérience passée avec des enquêtes et un niveau universitaire. Ils ont été formés pendant trois jours au questionnaire ainsi qu'à l'utilisation des différentes applications requises pour l'enquête. Ils ont notamment appris à utiliser le GPS pour se rendre à un point

GPS pré-identifié à l'aide d'une carte disponible hors ligne sur leur Smartphone et à utiliser une application – *Random* – pour identifier au hasard la personne à interviewer dans le ménage. Les femmes ont interviewé les femmes et les hommes ont interviewé les hommes.

Chaque enquêteur avait 9 entretiens à réaliser par jour. La durée d'un entretien moyenne est d'environ 25 minutes. Après une réunion préparatoire quotidienne organisée par le coordonnateur de l'enquête, ils réalisaient leur quota d'entretiens selon leur plan d'échantillonnage et rentraient à la base pour permettre l'opération de synchronisation quotidienne des entretiens dans le cloud. Avant l'opération de synchronisation, les entretiens ont été vérifiés rapidement par le coordonnateur d'enquête. Quotidiennement, les entretiens ont été ensuite contrôlés par le chef d'enquête à partir des données enregistrées dans le cloud et des notes de briefing afin d'améliorer la qualité de l'enquête ont été préparées quotidiennement pour permettre au coordonnateur de l'enquêteur de faire des rappels de formation si nécessaire. Ces contrôles ont été menés durant toute la durée de l'enquête. Il arrive qu'un enquêteur peu performant soit remplacé ou qu'il doive refaire des entretiens jugés de mauvaise qualité.

Avant d'être utilisée, la base de données finale a été nettoyée et les données textuelles numérisées pour permettre leur utilisation quantitative. Les données ont été traitées avec le paquet statistique SPSS.

ENTRETIENS QUALITATIFS

Les entretiens avec des acteurs de Tshikapa se sont déroulés en seconde étape après avoir identifié, via les données de sondage, des thématiques à approfondir. Par thématique, une série de 4 à 5 entretiens a été programmée avec le soutien du bureau du projet à Tshikapa. Ceux-ci ont été menés soit individuellement soit en mini focus groupe afin d'observer les dynamiques de groupe durant les entretiens. Ces derniers ont été semi-dirigés comprenant une série minimale de questions permettant d'orienter les discussions autour des résultats du sondage. Menés partiellement en langue locale, les entretiens ont été enregistrés, puis retranscrits, pour être exploités. La mission de terrain s'est déroulée du 14 au 23 septembre 2022.

LE DLS ET LA CARTOGRAPHIE

Pour construire l'échantillon et permettre aux enquêteurs et enquêtrices de s'orienter avec le GPS vers les ménages pré-identifiés, il est indispensable de disposer d'une bonne carte. Celle-ci doit être disponible hors-ligne pour l'équipe de collecte de données. Pour ce faire, en amont de l'enquête par sondage, il y a un travail à réaliser de cartographie consistant à s'assurer que les « objets géographiques » sont bien cartographiés et, dans le cas contraire, à réaliser les activités nécessaires pour les cartographier.

Les « objets géographiques » les plus importants dont il faut disposer sur la carte sont les suivants :

1. Les limites des quartiers. Elles sont essentielles à la fois pour l'échantillonnage et pour l'organisation quotidienne du travail des équipes d'enquêteurs et enquêtrices avec un plan d'échantillonnage. De surcroît, disposer des limites des quartiers permet de rendre plus productive l'analyse des données. Il devient possible de faire des comparaisons interquartiers, de faire des analyses intra-quartier, de créer des cartes de l'insécurité en tenant compte des quartiers, etc. Cela est pertinent dans le contexte de la RDC où les chefs de quartier jouent un rôle dans la sécurité de leur quartier. Ils peuvent ainsi obtenir des données à l'échelon de leur périmètre territorial de compétence.
6. Le réseau routier. Les routes, les rues, les ruelles, les chemins, tous sont très importants pour permettre aux enquêteurs et enquêtrices de se déplacer aisément dans la zone où se trouvent les ménages à interroger. Cela inclut également de localiser les ponts et les gués.
7. Cours d'eau. Comme nous l'avons vu, la commune de Mabondo est pleine de ravins. Une bonne cartographie des ravins est essentielle pour éviter une grande perte de temps aux enquêteurs et enquêtrices qui pourront ainsi trouver le meilleur chemin pour les contourner.
8. Bâtiments. Au contraire du réseau routier, ils ne sont pas très importants. Mais s'ils sont bien cartographiés, ils peuvent aider les enquêteurs à se repérer lorsqu'ils sont proches du ménage à enquêter. Les in-

frastructures les plus importantes, comme les écoles ou les hôpitaux, sont très utiles si on les a identifiés au préalable sur la carte. Il faut ajouter que les bâtiments peuvent être utilisés pour l'estimation de la population, lorsqu'aucune donnée officielle n'est disponible ou que celles-ci ne semblent pas fiables en raison de l'absence de recensement récent.

9. Les zones résidentielles. Elles ne sont pas essentielles, surtout lorsque les bâtiments ont été cartographiés. Mais lorsqu'elles sont dis-

ponibles et précises, elles indiquent les limites extrêmes des zones habitées où l'enquête se déroule.

10. Les points d'intérêt ou POI – écoles, centres de santé, lieux de culte, cimetières, zones sportives, etc. – sont très utiles pour obtenir le coordinateur lorsque ce dernier doit se rendre sur le terrain pour appuyer techniquement tel ou tel enquêteur en situation de besoin et faciliter les repérages dans le quartier.

ENCADRÉ : LE PROJET OSM

OpenStreetMap (OSM) est un projet collaboratif de cartographie en ligne qui vise à constituer une base de données géographiques en accès libre de la planète en utilisant le système GPS et d'autres données libres. OSM permet par exemple de créer des cartes gratuitement. Les contributeurs peuvent collecter des données à l'aide de relevés manuels, de GPS, de photographies aériennes, d'autres sources gratuites, ou utiliser leur propre connaissance de la région. Ces données issues de la production participative sont ensuite mises à disposition de tout un chacun sous la licence *Open Database License*. Les données d'OSM peuvent être utilisées de diverses manières, notamment pour produire des cartes papier et des cartes électroniques, planifier des itinéraires, etc. Parmi les principaux utilisateurs d'OSM figurent les géants de la tech comme Facebook, Wikimedia Maps, Apple, Microsoft, Amazon Logistics, Uber et Foursquare, entre autres.

La dimension communautaire, tant au niveau local qu'international, constitue l'une des forces du projet OSM. Elle est basée sur une dynamique de volontariat et d'ouverture à l'ensemble des acteurs (gouvernementaux, universitaires, société civile, ONGs, secteur privé, communautés d'intérêts, individus) souhaitant disposer et créer des contenus et services reposant sur des données géographiques libres, quel que soit le secteur d'activité concerné. Mais seule une petite minorité de la communauté de volontaires contributeurs d'OSM est originaire des pays du Sud. En effet le modèle de contribution volontaire du projet OSM efficace au « Nord » n'est pas aussi directement opérant dans les contextes de pauvreté des pays du « Sud » ou dans la spécificité de contextes opérationnels des situations de crise ou de reconstruction.

Il n'est dès lors pas surprenant que seulement 5 % à 10 % des données soient cartographiées dans OSM pour le continent africain, comparé par exemple à la couverture en Europe.

Au cours des 10 dernières années, et en complément des communautés OSM locales, différentes grandes organisations internationales, comme Médecins sans frontières, l'OMS, la Croix-Rouge, etc., ont significativement amélioré la base de données OSM pour leurs propres projets dans cette partie du monde. Ces contributions à la cartographie peuvent être librement utilisées par d'autres utilisateurs pour leurs propres projets. Cela permet aussi d'éviter la duplication du travail, qui représente une grande perte de temps et de ressources.

Pour ses études de sécurité, Coginta utilise les données disponibles dans la base de données du projet OpenStreetMap et contribue à l'amélioration de la cartographie en garantissant que ses contributions soient également libres d'accès pour les futurs utilisateurs.

Source : *fr.wikipedia*, site internet de *OpenStreetMap*, et *project EOF*

PHASE DE PRÉPARATION

Dans la phase de préparation du DLS de Mabondo, la carte sur OSM de la commune n'était pas suffisante pour le travail d'échantillonnage et les repérages nécessaires au déroulement de l'enquête. Il a donc fallu améliorer la carte de la commune en créant un jeu de données assez complet et de qualité avant d'envisager de commencer les entretiens.

Dans cette phase préparatoire, l'amélioration de la cartographie sur OSM a consisté à cartographier les objets géographiques essentiels. Le travail réalisé peut être visualisée et appréhendé à partir des cartes et des chiffres suivants :

- 1) Rues et ruelles. Avant l'activité (données à OSM le 30 avril 2022), il n'y avait que 132 rues et aucune ruelle cartographiées à Mabondo. Le réseau routier cartographié n'était que de 34,4 km. À la suite de notre travail, 593 rues et ruelles, pour un total de 80,2 km, sont désormais cartographiées et disponibles sur OSM. Nous avons donc plus que doublé le nombre de kilomètres de rues, et plus que quadruplé leur nombre.
- 2) Chemins et sentiers. Nous sommes passés de seulement 3 chemins cartographiés avant le DLS à 150 aujourd'hui, soit une augmentation d'environ 50 fois le nombre initial et de près de 10 fois les longueurs (112,4 km contre 11,8). Nous avons aussi cartographié 40 gués et 5 ponts par toute la commune de Mabondo. La Carte 13 plus loin permet de visualiser le réseau routier sur OSM avant et après l'intervention du DLS.
- 3) Les rivières et les ruisseaux. Il n'y avait qu'une seule rivière (la rivière Kasai) de cartographiée avant l'activité, pour un total de 13,8 km. Désormais, 119 cours d'eau, pour un total de 142,5 km, sont cartographiés sur OSM. 19 cours d'eau ont également été nommés, dont les rivières Mabondo et Lungudi. La Carte 14 plus loin permet de visualiser le réseau hydrographique de la commune sur OSM avant et après l'intervention du DLS.
- 4) Bâtiments. Il n'y avait pas un seul bâtiment de cartographié à Mabondo avant l'activité. La commune a désormais 9 926 bâtiments de cartographiés, dont 57 % ont été cartographiés par Coginta et les 43 % restants par 4 autres volontaires qui ont commencé à cartographier par hasard plus ou moins en même temps que nous. Ces 4 autres volontaires ont également ajouté les bâtiments des 4 autres communes de Tshikapa, ce qui fait un total pour toute la ville de 69 885 bâtiments identifiables aujourd'hui sur OSM.

Il y avait des zones résidentielles cartographiées avant mai 2022, mais de mauvaise qualité. Nous avons considérablement amélioré la qualité de ces zones résidentielles, et ajouté certaines zones manquantes. La Carte 15 ci-dessous permet d'observer les différences de la cartographie de la zone résidentielle de Mabondo avant et après le DLS.

I

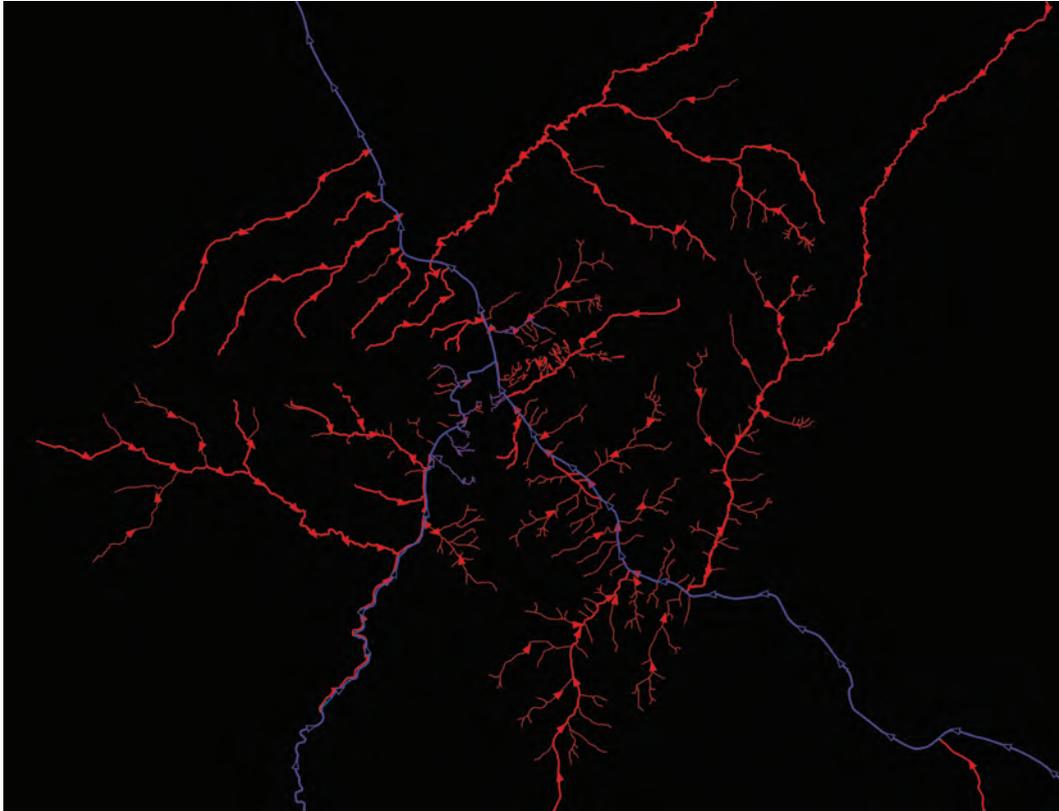
II

III

IV

CARTE 13: RÉSEAU ROUTIER À MABONDO AVANT (HAUT) ET APRÈS (BAS) LE DLS



CARTE 14: EN ROUGE, LES COURS D'EAU AJOUTÉS**CARTE 15: BÂTIMENTS ET ZONES RÉSIDENNELLES (EN ROUGE: ZONE RÉSIDENNELLE AVANT LE DLS; EN GRIS: ZONE RÉSIDENNELLE AJOUTÉE PAR LE DLS)**

LA SÉCURITÉ URBAINE À TSHIKAPA

Diagnostic local de sécurité – Commune de Mabondo

5) Quant aux limites administratives des quartiers, nous les avons tracées en prenant leurs traces GPS avec l'aide des chefs de quartier. La municipalité de Tshikapa a été approchée pour réaliser ce travail. Nous avons obtenu les autorisations pour se faire accompagner des chefs de quartier qui nous ont aidés à repérer les limites ad-

ministratives de leur quartier. Pendant trois jours, nous avons ainsi sillonné avec eux la commune pour finalement arriver au résultat désormais disponible pour tous sur OSM. Chaque quartier est identifiable sur OSM et les traces des limites sont disponibles pour les utilisateurs intéressés.



Traçage du quartier de Lungudi avec son chef de quartier

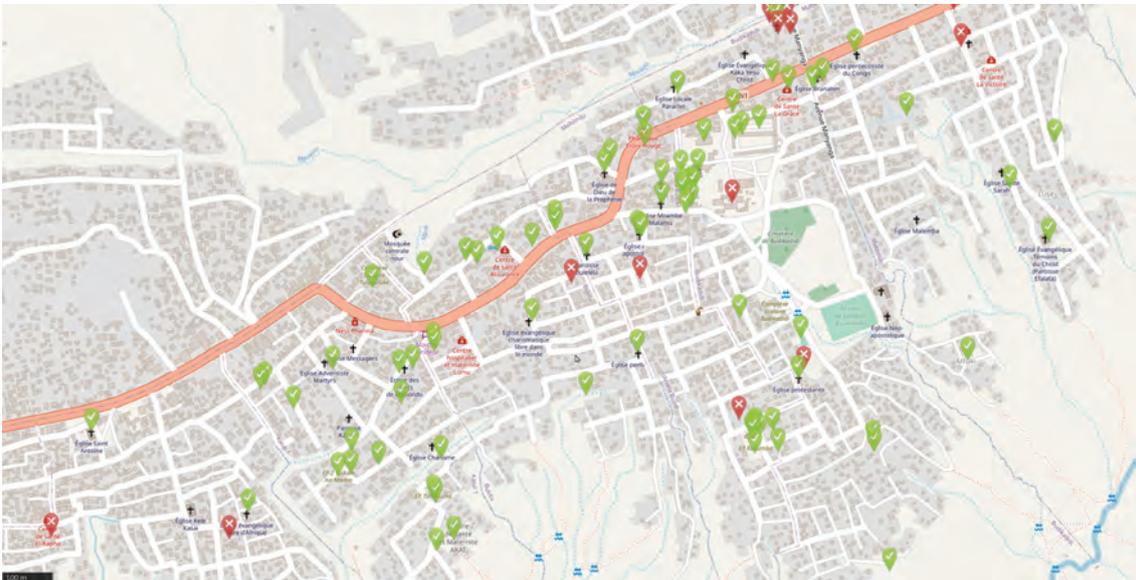
DURANT L'ENQUÊTE

6) Points d'intérêt. Durant la phase de sondage, il a été demandé aux enquêteurs d'ajouter des points d'intérêt et de signaler toute erreur ou amélioration à apporter sur la carte lorsqu'ils se déplaçaient dans les différents quartiers en se rendant d'un ménage à l'autre. Ils l'ont fait avec OSMAND, la même application

GPS qu'ils ont utilisée pour s'orienter dans les quartiers.

À la fin de la journée, tous ces points d'intérêt et d'autres informations ont été téléchargés dans la base de données OSM sous forme de «notes» OSM. A partir de ces notes, la cartographie a été petit à petit améliorée à travers un processus de validation.

CARTE 16 : NOTES OSM CRÉÉES AVEC L'INFORMATION RECUEILLIE PAR LES ENQUÊTEURS(TRICES) SUR LE TERRAIN. LES NOTES EN VERT SONT CELLES QUI ONT ÉTÉ DÉJÀ RÉSOLUES



Source : OSM

APRÈS L'ENQUÊTE

Pour la commune de Mabondo, il n'existait aucun point d'intérêt de cartographié avant l'activité. Après validation des notes OSM, nous avons désormais 64 églises de cartographiées à Mabondo, 25 écoles, 17 centres de santé (parmi lesquels un hôpital), 7 points d'eau, 6 bar/restaurants, 6 marchés, 5 magasins/boutiques, 4 terrains de foot, 3 pharmacies, 3 cimetières, 3 bureaux administratifs, 3 tours/antennes de communication, 2 mosquées, 2 toilettes publiques, 1 couvent, 1 atelier de réparation de motos/voitures, 1 moulin et 1 parking. Cela fait un total de 154 points d'intérêt, avec 94 noms ajoutés.

En plus, nous avons également 23 lieux isolés identifiés à Mabondo, 14 hameaux, 11 localités et 5 villages.

A partir des deux cartes 17 et 18, nous pouvons voir les progrès réalisés dans la cartographie de la commune de Mabondo. La Carte 17 est celle qui préexistait l'activité. La Carte 18 est en libre accès sur OSM aujourd'hui.

Tout cet effort de cartographie a été complété avec l'ajout de divers objets dans les communes voisines, notamment des cours d'eau, des correction des routes principales et des points d'intérêt.



COGINTA est une organisation non gouvernementale basée à Genève, Suisse, qui fournit une assistance technique en matière de gouvernance du secteur de la sécurité, de réformes policières et de sécurité communautaire dans les pays en situation de fragilité et/ou de sortie de crise. Notre objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit, et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale.